

Bulletin du Conseil communal

N° 19



Lausanne

Séance du 29 mai 2018

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 29 mai 2018

19^e séance publique à l'Hôtel-de-Ville, le 29 mai 2018, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Sommaire

Ordre du jour	830
Première partie	840
Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons »	
Rapport.....	841
Discussion	842
Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale exempte de production nucléaire »	
Rapport.....	849
Discussion	850
Postulat de M. Donzé et consorts « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! »	
Rapport.....	855
Discussion	857
Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consort « Adieu veau, vache, cochon, couvée...chien, chat ? - Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville »	
Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consort - « Des poulaillers en ville »	
Réponse au postulat de M. Romain Felli - « Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public »	
Préavis N° 2017/18 du 4 mai 2017	864
Discussion	864
Réponse à la motion de Pierre-Antoine Hildbrand, Florence Bettschart et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps »	
Préavis N° 2017/36 du 30 août 2017.....	869
Discussion	869
Deuxième partie	872
Interpellation urgente de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : «Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne ? »	
Développement	872
Discussion	873
Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts? »	
Développement	889
Réponse de la Municipalité.....	890

Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ? »

Développement	894
Réponse de la Municipalité.....	895
Discussion	900

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « A quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? »

Développement	905
Réponse de la Municipalité.....	905
Discussion	906

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? »

Développement	907
Réponse de la Municipalité.....	908
Discussion	912

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle perte pour la Ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? »

Développement	913
---------------------	-----

Interpellation de M. Benoit Gaillard : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? »

Développement	916
Réponse de la Municipalité.....	914
Discussion	916

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Communications
2. Prestation de serment de M. José Martinho Pereira (Le Centre)

C. RAPPORTS

- R38. Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons ». (FIM). KARINE ROCH.
- R39. Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ». (SiL). ANDRÉ MACH.
- R40. Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! ». (FIM). LATHA HEINIGER.
- R41. Rapport-préavis N° 2017/18 : Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en ville ». Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville ». Réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer : des arbres fruitiers sur le domaine public ». (LEA). CÉDRIC FRACHEBOUD.

- R44. Rapport-préavis N° 2017/36 : Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, Mme Florence Bettschart-Narbel et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ». (CD). JEAN-CHRISTOPHE BIRCHLER.
- R47. Rapport-préavis N° 2016/64 : Réponse au postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts « Pour une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges ». (CD). COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE (JOHANN DUPUIS, PRÉSIDENT).
- R49. Pétition de M. Nabil Alaoui Ismaili et consorts (100 sign.) : « Pour l'installation de barres de musculation dans le quartier de Montoie ». (FIM, SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R50. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (71 sign.) : « Bellerive plage 'aménagée' : pour la réhabilitation de la plage de Bellerive (lac) ». (SCS). COMMISSION DES PÉTITIONS (ANITA MESSERE).
- R52. Rapport-préavis N° 2017/33 : Réponse au postulat de M. Matthieu Carrel « Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois ». (CD). BERTRAND PICARD
- R60. Postulat de Mme Anna Zangger et consorts pour la promotion des véhicules électriques sur le domaine communal. (SiL, FIM). SANDRINE SCHLIENGER.
- R62. Rapport-préavis N°2017/27 : Réponse au postulat de M. Denis Corboz « Musée de l'Art Brut ». (CD, LEA). QUENTIN BEAUSIRE.
- R63. Postulat de M. Matthieu Carrel : « Protection du patrimoine et densification : plus de sécurité et de prévisibilité ». (CD). FILIPPO RIVOLA.
- R64. Rapport-préavis N° 2017/21 : Réponse aux postulats de M. Giampiero Trezzini et consorts « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? » et de M. Yves Ferrari « Entre production et consommation : les SiL. Un pas vers la société à 2000 W ». (SiL). ALAIN HUBLER.
- R65. Postulat de M. Fabrice Moscheni : « Connaître et réduire le risque des perturbateurs endocriniens à Lausanne ». (EJQ). MARIE-THÉRÈSE SANGRA.
- R66. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des surfaces commerciales à loyer abordable au centre-ville de Lausanne ». (CD, SE). FABRICE MOSCHENI.
- R67. Rapport-préavis N° 2017/35 : Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand, Matthieu Blanc et consorts « Économiser l'eau pour et par les Lausannois ». (SE, LEA, FIM). ANDRÉ MACH.
- R68. Préavis N° 2017/45 : Octroi d'un droit de superficie distinct et permanent pour la construction d'un établissement médico-social sur la parcelle 7103 du chemin de la Cigale 27 à Lausanne. (CD). JEAN-PASCAL GENDRE.
- R69. Rapport-préavis N° 2017/5 : Planification, construction de logements et politique foncière. Réponse à trois postulats (Laurent Guidetti ; Natacha Litzistorf). (CD, LEA). ALAIN HUBLER.
- R70. Postulat de M. Pierre Conscience et consorts : « Lutter plus efficacement contre les pratiques abusives. Pour l'instauration d'un reçu à l'occasion de chaque interpellation de police ». (SE). PHILIPP STAUBER.

- R71. Postulat de M. Henri Klunge : « Un drone, mais pour quoi faire ? ». (SE). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R72. Pétition de Mme et M. Stoja et Radoslav Pantic et consorts (263 sign.) contre le projet d'un salon de prostitution à la rue Mathurin-Cordier 13. (CD, SE). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO).
- R73. Rapport-préavis N° 2017/34 : Réponse au postulat de M. Xavier de Haller et consorts « Pour une administration communale au service de tous les habitants ». (CD). SARA GNONI.
- R74. Rapport-préavis N° 2017/43 : Réponse aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « La santé des populations, c'est aussi l'affaire des Villes ! », de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts « Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous » et de Mme Sophie Michaud Gigon et M. Valéry Beaud « Doter le Nord-Ouest lausannois d'un parcours de santé ». (CD, SCS, LEA, EJQ, FIM). GUY GAUDARD.
- R75. Rapport-préavis N° 2017/52 : Réponse au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer « Lausanne Ville-refuge ». (SCS). PHILIPP STAUBER.
- R76. Postulat de M. Claude Calame : « Pour une pièce d'identité municipale à Lausanne ». (SCS, SE). BERTRAND PICARD.
- R78. Rapport-préavis N° 2017/32 : Réponse au postulat de MM. Jacques Pernet et Matthieu Carrel « Lausanne, ville jeune, ville d'art et d'études, où il fait bon vivre et où la musique 'live' est la bienvenue ». (SE). SANDRINE SCHLIENGER.
- R79. Rapport-préavis N° 2017/37 : Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts « Pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne doit désinvestir les énergies fossiles ». (CD). ROMAIN FELLI. (RAPPORT DE MINORITÉ : JOHANN DUPUIS)
- R80. Postulat de M. Benoît Gaillard et consorts : « Inventaire et promotion des cafés, restaurants, bistrotts, brasseries et pintes historiques de Lausanne ». (CD, LEA). XAVIER COMPANYY.
- R81. Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Vers une reprise par la Ville de Lausanne de certains parkings privés à usage public lors de l'échéance de leur droit de superficie ? ». (FIM). JEAN-LUC CHOLLET.
- R82. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Le sport pour tous commence dans les quartiers ». (SCS). MUSA KAMENICA.
- R83. Rapport-préavis N° 2017/28 : Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics ». (CD, SE, LEA). HENRI KLUNGE.
- R84. Préavis N° 2017/30 : Octroi d'une subvention d'investissement pour la rénovation de la basilique Notre-Dame de Lausanne : troisième étape. (EJQ). VINCENT BRAYER.
- R86. Pétition de M. Bertrand Dumusc et consorts (433 sign.) : « Stationnement Bellerive : gratuité le dimanche ». (FIM). COMMISSION DES PÉTITIONS. (SARA SOTO)
- R90. Rapport-préavis N° 2017/38 : Réponse aux postulats de Mme Sarah Neumann « Une étude sur les publics de la culture » et de M. Yves Adam « Culture-Passion ». (CD, EJQ). ELIANE AUBERT.

- R91. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Des aménagements pour la mobilité douce sur le pont Chauderon ». (FIM). ROBERT JOOSTEN.
- R93. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements à la place des halles d'exposition de Beaulieu ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R94. Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation de logements sur la parcelle de la SAGRAV avenue de Rhodanie 13 ». COMMISSION DES PÉTITIONS (PIERRE OBERSON).
- R95. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Plus de bio régional dans la restauration collective lausannoise ! ». (EJQ/LEA). GIANFRANCO GAZZOLA.
- R98. Rapport-préavis N° 2017/59 « Lutte contre le harcèlement de rue : bilan et perspectives / Réponse aux postulats et résolution de Mme Léonore Porchet » (SE). DENIS CORBOZ.
- R99. Rapport-préavis No°2018/04 « Réponse au postulat de Mme Florence Germond "Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration au cycle initial" » (EJQ/SCS). CLAUDE NICOLE GRIN.
- R100. Postulat de M. Mathieu Maillard et consorts : « Moins de feux rouges pour plus de fluidité ? ». (FIM). PIERRE CONSCIENCE.
- R101. Préavis No° 2018/07 : Réfection du réseau d'adduction d'eau potable du Pays-d'Enhaut – Réalisation du potentiel hydroélectrique sur deux sites (SE). PHILIPP STAUBER.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI49. Postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL – Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI50. Postulat de M. Johann Dupuis et consorts : « Pour un fonds d'assainissement et d'indemnisation en matière de bruit routier » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI51. Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « A 30 km/heure à toute vitesse ! » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE
- INI52. Postulat de M. Henri Klunge : « Lausanne en marche » (17e/08.05.18). DISCUSSION PRÉALABLE

INTERPELLATIONS

- INT14. Interpellation de Mme Anita Messere et consorts : « Alors, ce Barbare, vous attendez quoi pour le rouvrir ? ». (1re/22.8.17) [LEA/12.10.17]. DISCUSSION.
- INT18. Interpellation de Mme Anita Messere : « L'intégralité de la Municipalité soutient-elle avec certitude son Corps de police ? ». (2e/5.9.17) [CD/26.10.17]. DISCUSSION.
- INT21. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? ». (4e/3.10.17) [SiL/9.11.17]. DISCUSSION.
- INT24. Interpellation de Mme Anita Messere : « Festival de la Cité retrouvera-t-il son âme populaire ? ». (2e/5.9.17) [CD/23.11.17]. DISCUSSION.

- INT33. Interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R DE VENNES ? ». (6E/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT34. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Mise en œuvre de la RIE III vaudoise : les communes ont-elles été oubliées ? ». (6e/14.11.17) [FIM/14.12.17]. DISCUSSION.
- INT36. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Combien coûtent les subventions pour augmenter les performances immobilières de la CPCL ? ». (3e/19.9.17) [CD]. DISCUSSION.
- INT37. Interpellation de Mme Anita Messere : « Le Service de la propreté urbaine compte-t-il réellement se rendre utile pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer à la déchetterie ? ». (6e/14.11.17) [FIM/27.12.17]. DISCUSSION.
- INT38. Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Faisons le point sur le quartier des Fiches ». (5e/31.10.17) [LEA, CD/18.01.18]. DISCUSSION.
- INT39. Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? ». (6e/14.11.17) [FIM/01.02.18]. DISCUSSION.
- INT40. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT41. Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ». (10e/16.01.18) [CD/08.02.18] DISCUSSION.
- INT42. Interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Qu'en est-il de la formation des municipaux faisant partie du conseil d'administration de la CPCL ? ». (16e/21.3.17) [CD/08.02.18]. DISCUSSION.
- INT46. Interpellation de M. Benjamin Rudaz et consorts : « Fontaines à boire en ville de Lausanne et politique de promotion de l'eau potable dans l'espace public ». (8e/05.12.17) [SE/15.02.18]. DISCUSSION.
- INT47. Interpellation de Mme Anne Berguerand et consorts : « Qu'allons-nous faire de nos plastiques ? ». (10e/16.01.18) [FIM/22.02.18] DISCUSSION.
- INT48. Interpellation de Mme Anita Messere : « La politique de prévention en matière de drogues dans cette ville peut-elle faire preuve de cohérence et ne pas être saccagée, en plus, par les stands de drogues autorisés pa Bô Noël ? ». (11e/30.01.18) [SE/01.03.18]. DISCUSSION.
- INT51. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Amendes d'ordre et cannabis : vers un nouveau paradigme ? ». (4e/3.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT53. Interpellation de M. Nicola Di Giulio : « Campagne de prévention contre les violences sexuelles – La Municipalité stoppe tout ! ». (5e/31.10.17) [SE/15.03.18]. DISCUSSION.
- INT54. Interpellation de Mme Graziella Schaller et consorts : « Tridel sous les feux de la rampe, mais n'oublions pas la surcapacité ». (6e/14.11.17) [FIM15.03.18]. DISCUSSION.
- INT55. Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Tridel : où sont passées nos promesses ? ». (6e/14.11.17) [FIM/15.03.18]. DISCUSSION.

- INT56. Interpellation de M. Robert Joosten : « Les automates My Post 24, une menace pour les bureaux de Poste lausannois ? ». (12e/13.02.18) [CD/22.03.18]. DISCUSSION.
- INT57. Interpellation de M. Filippo Rivola : « O tempora, O mores, O-Bike ! ». (3e/19.9.17) [FIM/29.03.18]. DISCUSSION.
- INT58. Interpellation de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : « Indication de la nationalité des personnes interpellées : qu'en est-il à Lausanne ? ». (6e/14.11.17) [SE/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT59. Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes ? ». (14e/20.03.18). [SIL/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT60. Interpellation de M. Roland Philippoz et consorts : « Cartes journalières communes : une meilleure accessibilité ! ». (13e/31.1.17) [CD/12.04.18]. DISCUSSION.
- INT61. Interpellation de M. Johan Pain : « Management du personnel au sein de la Fondation Soins Lausanne, des CMS (Centres médico-sociaux) et Soins à domicile lausannois ». (4e/03.10.17.) [SCS/26.04.18]. DISCUSSION.
- INT62. Interpellation de M. Philipp Stauber : « Grands équipements sportifs du projet Métamorphose : un regard sur les moyens financiers dépensés et prévus ». (6e/1.11.16) [CD/26.04.18]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 12.6.18 (18 h et 20 h 30), 13.6.18 (18 h), 26.6.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve, 28.8.18 (de 18 h à 20 h), 11.9.18 (18 h et 20 h 30), 18.9.18 (18 h et 20 h 30), 2.10.18 (18 h et 20 h 30), 9.10.18 (18 h et 20 h 30), 6.11.18 (18 h et 20 h 30), 20.11.18 (18 h et 20 h 30), 4.12.18 (18 h et 20 h 30), 5.12.18 (19 h 30), 11.12.18 (18 h et 20 h 30) : en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : Marlène Voutat

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

POUR MÉMOIRE

I. RAPPORTS (EN ATTENTE DE LA FIN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION)

- 7.3.17 Révision du Règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL) : (26.2.13) projet de règlement de Mme Thérèse de Meuron de révision totale du règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985. (CD). MATTHIEU CARREL.
- 3.10.17 Rapport-préavis N° 2017/41 : Réponse au postulat de M. Philippe Clivaz « Valorisation – signalisation – communication : Lausanne pôle culturel ». (CD). ALAIN HUBLER.
- 14.11.17 Postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Une rue Marterey 100 % piétonne ». (FIM). ALICE GENOUD.
- 5.12.17 Projet de M. Xavier de Haller et consorts de modification du règlement communal sur la circulation et le stationnement. (FIM). DOMINIQUE GIGON.
- 5.12.17 Postulat de M. Stéphane Wyssa : « Pour une acceptation des crypto-monnaies à Lausanne ». (LEA). SANDRA PERNET.
- 16.1.18 Postulat de Mme Anne-Françoise Decollogny et consorts : « Pour un 'Plan canicule' de la Ville de Lausanne ». (SE). ROMAIN FELLI.
- 16.1.18 Rapport-préavis N° 2017/53 : Réponse à sept postulats sur le thème de la mobilité (Valéry Beaud ; Stéphane Wyssa ; Myrèle Knecht ; Jean-François

- Cachin ; Johan Pain ; Daniel Dubas ; Claude-Alain Voiblet) (FIM/SIL). DANIEL DUBAS.
- 30.1.18 Rapport-préavis N° 2017/58 "Pollution de l'air due aux fortes concentrations de poussières fines. Réponse au postulat de M. Benoît Gaillard et consorts « Moins de sommets sur le plateau : pour un plan communal anti-pics de pollution »" (LEA, FIM). VALENTIN CHRISTE.
- 30.1.18 Rapport-Préavis N° 2017/61 : "Réponse au postulat de M. Mathieu Blanc et consorts " Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! " (SE). ALICE GENOUD.
- 30.1.18 Pétition des riverains du Chemin de la Fauvette (24 sign.) : « Demande de réduction de la circulation de transit sur le chemin de la Fauvette à Lausanne ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 30.1.18 Pétition de Mme Edna Chevalley (109 sign.) : « Pour un abribus ligne 64 Pra Collet > Croisettes ». [FIM] COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'un passage piéton direct entre la gare du Flon et la gare CFF parallèle au tunnel du M2 ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 13.2.18 Pétition de M. Bruno Corthésy (1 sign.) : « Pour la réalisation d'une piscine couverte dans l'ancienne salle du cinéma Romandie à la place de la Riponne ». COMMISSION DES PÉTITIONS.
- 06.3.18 Postulat de M. Roland Philippoz : « 'Tsumani gris' : Lausanne sera également touchée ! » (SCS). SOPHIE MICHAUD GIGON.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Pour aider le commerce local lausannois, la Municipalité donne l'exemple » (CD). ANDRÉ MACH.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Face aux défis des SIL, il faut améliorer leur gouvernance au plus vite » (SI). STÉPHANE WYSSA.
- 06.3.18 Postulat de M. Fabrice Moscheni (UDC) : « Refinancer entièrement la CPCL pour l'avantage bien compris des employé(e)s communaux, de la Ville de Lausanne et de la CPCL » (CD, FIM). CÉLINE MISIEGO.
- 06.3.18 Préavis N° 2018/03 : « Politique d'accessibilité universelle». (EJQ, CD, SE, SCS, LEA, FIM, SI). ANTONELA VONLANTHEN.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/06 : Réponse au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Food Truck, quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? » (SE). MURIEL CHENAUX MESNIER.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/08 : Réponse au postulat de M. Louis Dana "Pour une meilleure politique de transfert des supporters de football" (SE). AUDE BILLARD.
- 24.04.18 Rapport-préavis No°2018/09 : Politique agricole urbaine : des balcons aux champs - Réponse au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts "Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois" - Réponse au postulat de M. Giampiero Trezzini et consorts "Pour une meilleure exploitation du potentiel agricole lausannois" - Réponse au postulat de M. Hadrien Buclin et consorts "Pour un soutien plus actif de la Ville aux initiatives liées à l'agriculture urbaine" - Réponse au postulat de Mme Séverine Evéquo et consorts "Stop au glyphosate et aux pesticides à Lausanne". (LEA). ALAIN HUBLER.

- 24.04.18 Préavis N° 2018/11 : « Rues vivantes » Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic – Demande de crédits réalisation. (FIM). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 24.04.18 Rapport-préavis N° 2018/12 : Politique des quartiers : première étape - Réponse au postulat de Mme Natacha Litzistorf et M. Valéry Beaud « Pour une politique des quartiers - de TOUS les quartiers ! » - Réponse au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc « Pour l'étude d'un budget participatif à Lausanne » - Réponse au postulat de M. Fabrice Moscheni et consorts « Plus de démocratie avec le budget participatif » (EJQ). ALICE GENOUD.
- 24.04.18 Postulat de M. Vincent Rossi et consorts : « Des principes de durabilité pour l'affichage publicitaire à Lausanne ». (12e/13.02.18) [FIM/LEA/15.02.18]. PIERRE OBERSON.
- 24.04.18 Postulat de M. Denis Corboz : « Taxe sur les locaux commerciaux vacants ». (13e/6.03.18). [FIM/08.03.18]. PHILIPPE MIVELAZ.
- 24.04.18 Projet de règlement de M. Valentin Christe et consorts : « Abolition des rentes à vie pour les anciens membres de la Municipalité ». (13e/6.03.18). [CD/08.03.18]. FRANCOISE LONGCHAMP.
- 08.05.18 Préavis N° 2018/10 - Remplacement des conduites du Pays-d'Enhaut et du Pont-de-Pierre au lieu dit "Pont de Fenil" à St-Légier. (SE). YVAN SALZMANN.
- 22.05.18 Préavis N° 2018/13 : Assainissement et rénovation du collège St-Roch - Demande de crédit d'étude. (EJQ/LEA)
- 22.05.18 Préavis N° 2018/14 : Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy.(SE)
- 22.05.18 Préavis N° 2018/15 : Demande d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 650'000.- en vue de la révision du Plan général d'affectation (PGA).(CD)
- 22.05.18 Rapport-préavis N° 2018/16 : Réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre Ethenoz et consorts " Lausanne 2016-2021, entre ambitions, préoccupations et finances durables ".(FIM)
- 22.05.18 Postulat de Mme Alice Genoud et consorts : « Pour que les 20-30 ans puissent aussi monter dans le bus » . (14e/20.03.18) [FIM/EJQ/22.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Anita Messere et consorts : « Les Lausannois en marche dès l'enfance ». (13e/6.03.18). [EJQ/08.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts : « Améliorons la gouvernance du CFL comme la loi l'exige ! » . (14e/20.03.18) [FIM/CD/22.03.18].
- 22.05.18 Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon et consorts : « Une stratégie et un plan d'action communal en matière de recherche de co-financement des infrastructures sportives ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Postulat de M. Philipp Stauber : « Accord-cadre avec l'Union européenne: Quel impact sur la commune? ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pas de financement sans égalité ». (17e/08.05.18)

- 22.05.18 Postulat de Mme Céline Misiego et consorts : « Pour une formation des policiers et policières conforme aux besoins de la ville ». (17e/08.05.18)
- 22.05.18 Pétition de M. Antoine Thalmann et consorts (168 sign.) : « La publicité nuit aussi à notre climat! ». COMMISSION DES PÉTITIONS (17e/08.05.18).
- II. INTERPELLATIONS (EN ATTENTE DE LA REPONSE DE LA MUNICIPALITE)**
- 17.2.15 Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Appréciation du risque sécuritaire lors de manifestations : comment éviter les excès de prudence ? » (14e/17.2.15) [SE]. DISCUSSION.
- 23.5.17 Interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux ». (20e/23.5.17) [CD]. DISCUSSION.
- 19.9.17 Interpellation de M. Philippe Ducommun et consorts : « Lausanne doit-elle encore assumer les obligations de tout le canton en matière de place d'accueil pour les gens du voyage ? ». (3e/19.9.17) [SE]. DISCUSSION.
- 31.10.17 Interpellation de Mme Sara Gnoni et consorts : « Comment la Ville de Lausanne lutte-t-elle contre le harcèlement sexuel au travail ? ». (5e/31.10.17) [FIM]. DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Sion 2026, et si on parlait des coûts pour Lausanne ? ». (10e/16.01.18) [SCS] DISCUSSION.
- 30.1.18 Interpellation de Mme Céline Misiego et consorts : « Modification du taux technique de la Caisse de Pension de la Ville de Lausanne ». (10e/16.01.18) [CD] DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Ilias Panchard et consorts : « Quelle est la situation des stagiaires à Lausanne ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Le parking privé à usage public du Valentin tente-t-il discrètement de s'agrandir ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de M. Mathieu Maillard : « Arrêt du Tribunal Fédéral, quel impact sur les camps de ski des écoliers lausannois ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 13.2.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Harcèlement dans les services de la ville, mais que fait la cellule ARC ? ». (11e/30.01.18). DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Sécurité publique, quel est le plan ? ». (12e/13.02.18) [SE]. DISCUSSION.
- 06.03.18 Interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires ». (12e/13.02.18) [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Syndic, entre Toises et nous, ça commence à bien faire... ». (13e/06.03.18). [LEA/CD]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Françoise Piron et consorts : « Le bureau de l'égalité est-il suffisamment visible pour remplir sa mission ? ». (13e/06.03.18). [FIM]. DISCUSSION.
- 20.03.18 Interpellation de Mme Laura Manzoni et consorts : « Halles CFF : une occasion d'inverser la tendance ». (13e/06.03.18). [SE]. DISCUSSION.

- 24.04.18 Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Pour en savoir plus sur les activités de la commission de déontologie ». (14e/20.03.18). [SE]. DISCUSSION.
- 24.04.18 Interpellation de Mme Sara Gnoni : « Pour que les JOJ 2020 soient des jeux durables sur tous les plans ». (14e/20.03.18). [SCS]. DISCUSSION.
- 08.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Un permis de polluer l'eau, non, mais allô ? » (16e/24.04.18) [SE]. DISCUSSION
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Coup d'arrêt de la ligne 24 ? » (16e/24.04.18) [FIM]. DISCUSSION
- 08.05.18 Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz et consorts concernant l'embauche par le dicastère de M. Payot de l'ancien secrétaire cantonal de son parti. (16e/24.04.18) [EJQ/FIM]. DISCUSSION
- 22.05.18 Interpellation de M. Ilias Panchard : « Arrivée de la 5G : anticiper l'augmentation des ondes ? ». (17e/08.05.18).
- 22.05.18 Interpellation de Mme Florence Bettschart-Narbel : « Travaux d'immeubles stoppés depuis longtemps : la Ville ne peut-elle rien faire ? ». (17e/08.05.18)

Première partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mcs} et MM. Caroline Alvarez Henry, Daniel Dubas, Philippe Ducommun, Dominique Gigon, Sara Gnoni, Line Golestani Droël, Sébastien Kessler, André Mach, Pedro Martin, Céline Misiego, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Jacques Pernet, Sandrine Schlienger, Gianni Schneider, Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Florence Bettschart-Narbel, Claude Calame, Jean-Pascal Gendre, Mathieu Maillard, David Rädler, Stéphane Wyssa.

Membres présents 78

Membres absents excusés 16

Membres absents non excusés 6

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Je vais ouvrir cette 19e séance publique du 29 mai 2018. Bonsoir à toutes et à tous, un peu de silence. Donc ce soir, nous allons prendre en première partie les rapports, en deuxième partie l'interpellation urgente de mardi dernier. Et puis si nous avançons bien dans les rapports, nous continuerons avec les interpellations dans la deuxième partie.

En communication, j'ai une petite information à vous faire, nous avons appris cette semaine le décès de M. André Gasser, peintre et sculpteur, ancien président du Parlement vaudois, mais également ancien conseiller communal du 30 janvier 1979 au 26 avril 1982, donc il a fait partie de notre Conseil. Nous adressons à sa famille toute notre sympathie et je vous invite à vous lever pour un moment de silence.

Postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons »

Rapport

Rapport photocopié de Karine Roch (Les Verts), rapportrice

Membres

Mme Karine ROCH	Les Verts, rapportrice
M. Valéry BEAUD	Les Verts
M. Namasivayam THAMBIPILLAI	Socialistes
Mme Anne-Françoise DECOLLOGNY	Socialistes, remplace Mme Caroline Alvarez
Mme Latha HEINIGER	Socialistes
M. Jacques-Etienne RASTORFER	Socialistes, remplace M. Musa Kamenica
M. Guy GAUDARD	PLR
M. Bertrand PICARD	PLR
M. Nicola DI GIULIO	PLC
M. Jean-Christophe BIRCHLER	Le Centre
Mme Anita MESSERE	UDC, remplace M. Philippe Ducommun
Mme Janine RESPLENDINO	EàG, remplace Mme Magali Crausaz Mottier

Membres excusés –

Membres absents –

Représentant-e-s de la Municipalité

Mme Florence GERMOND, directrice des finances et de la mobilité

M. Patrick ETOURNAUD, chef de service - Service des routes et de la mobilité

Mme Mélanie VOLPI, secrétaire – Service des routes et de la mobilité (prise des notes de séance)

Invité-e(-s) : –

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : Lundi 19 juin 2017

Début et fin de la séance : 16 h 30 – 17 h 15

Contexte du postulat

Après les salutations et présentations d'usage, la présidente donne la parole au postulant. Ce postulat est issu de l'observation attentive par M. Gaudard des mouvements du bus n° 6 sur la place de la Sallaz. Arrivant depuis la route d'Oron, celui-ci vient faire une boucle sur la place où se trouve son arrêt. Il circule rapidement, à une vitesse de l'ordre de 15 km/h. Ces mouvements sont en contradiction avec une place originellement prévue pour être piétonne et qui comporte des commerces. Les sociétés de développement des Boveresses et de La Sallaz ont approuvé ce constat et appuyé la proposition du postulant de réserver le côté sud de la place de la Sallaz aux piétons.

Discussion

- La physiologie de la place est complexe. Elle vise à favoriser d'abord la proximité des arrêts de bus de la sortie de la station du M2. La possibilité de rétablir des trottoirs est évoquée, or dans une zone 20 (zone de rencontre), cela n'est pas souhaitable et cela ajouterait même des difficultés supplémentaires à certains types d'usagers. Les piétons doivent aussi s'habituer à l'usage de ce nouveau type d'espace urbain. La lecture de l'espace n'est pas claire, il manque des indications sous forme de panneaux ou de marquage au sol. La place a en fait conservé son caractère routier, sauf que ce sont des bus qui y circulent et non plus des voitures. La cohabitation avec les cyclistes est aussi évoquée.
- Madame la Directrice indique qu'il n'y a à ce jour pas eu d'accident. La suppression de la boucle du bus n°6 se heurterait aux aspects techniques des lignes aériennes et des traversées piétonnes existantes (réglées par des feux sur la route d'Oron). Une campagne de sensibilisation pour les cyclistes aura lieu / a eu lieu au cours de l'été. Le concept de zone 20 doit être développé sur la base des expériences provenant d'autres villes. Un préavis sur les zones 20 sortira à la fin de l'année et devrait contenir un concept d'identification de ces zones à l'attention des usagers.
- En résumé, la place a été inaugurée il y a plus d'une année et les investissements y ont été importants (900 chf / m2). Au vu de ces éléments et des développements futurs (restaurant dans le bâtiment de la coop), les commissaires sont d'avis qu'un bilan du fonctionnement de la place serait pertinent même si ce n'est pas ce qui est demandé directement par le postulat.

Conclusion(s) de la commission

La prise en compte de ce postulat est acceptée à l'unanimité.

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de Mme Roch.

La discussion est ouverte

M. Guy Gaudard (PLR) : – En préambule, je remercie les commissaires qui, à l'unanimité, ont accepté de prendre en considération cette initiative. Ce postulat a été cosigné par mon collègue Picard, et suite à nos participations communes au forum de la société de développement de la Sallaz qui se déroule chaque premier lundi du mois, plusieurs riverains habitant la place se sont plaints de la trop grande proximité des bus TL.

Ceux-ci, même s'ils n'arrivent pas vite, représentent un danger pour les piétons et utilisateurs du M2 qui transitent par la place. Afin de pallier à un accident grave avec un piéton, un vélo ou autre, mon postulat demande que la Ville étudie la possibilité de réserver la partie sud-est aux piétons et d'utiliser le gabarit de la route d'Oron afin d'y replacer les arrêts TL pour ne pas utiliser la place comme moyen de rebroussement. Ceci d'autant plus que la ligne n° 6, qui a fait l'objet de très nombreuses discussions, pour qu'elle soit rétablie dans son parcours initial, possédait ses arrêts sur la même route sans que cela perturbe le trafic automobile. À noter par ailleurs que les arrêts de bus sur l'avenue Victor-Ruffy sont réalisés, eux, de manière à ce que les voitures doivent attendre derrière le bus.

En acceptant le renvoi de ce postulat à la Municipalité, vous ferez de la prévention routière et surtout répondrez à une attente des habitants, utilisateurs de la place de la Sallaz. Et la Ville souhaite remodeler les places du Tunnel et de la Riponne. Elle a peut-être oublié que celle de la Sallaz devrait également être repensée, d'autant plus qu'un marché hebdomadaire va s'y tenir et qu'il sera sans aucun doute très fréquenté. Je vous remercie de votre attention et de votre appui pour l'envoi à la Municipalité de cette initiative.

M. Graziella Schaller (CPV) : – Le groupe du Centre trouve que les points soulevés par ce postulat sont pertinents et méritent réflexion.

En commission, il a été soulevé qu'il sera intéressant d'avoir des chiffres ainsi qu'un bilan de fonctionnement de la place afin de savoir ce qu'il en est. J'ai récemment eu l'occasion d'aller assister à l'inauguration du marché de la Sallaz et de parler un peu avec les habitants et je pense que ces tournées de bus sont vraiment critiquées par tout le monde, c'est vraiment encore plus dangereux quand il y a le marché qui se tient comme c'est planifié, sauf erreur, tous les jeudis soirs.

Je pense qu'il ne faut pas attendre pour prendre des mesures et puis aller dans le sens de ce postulat. Nous souhaitons que ce soit pris en considération, mais que des mesures, éventuellement, soient même prises avant d'attendre le bilan de fonctionnement pour déplacer ce « tourner sur route » sur l'avenue Victor-Ruffy, ou ailleurs, où c'est possible.

M. Latha Heiniger (Soc.) : – Le groupe socialiste soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité. Le constat évoqué par le postulant, à savoir «une cohabitation complexe entre le bus, les vélos, les piétons» est pertinent. L'aménagement de la place de la Sallaz a été pensé afin que la vie de quartier perdure dans un contexte de vie urbain, tout en fluidifiant le trafic et en créant des espaces de vie propices aux rencontres et aux activités quotidiennes et non comme une zone piétonne.

Pour mémoire, il a aussi été important de préserver la ligne du bus n° 6 pour les habitants et certains commerçants ont accusé le coût de la transformation de la place. Donc il serait dommageable pour ces derniers de mettre à l'écart les moyens de transport de la place qui génère des flux et donc de la vie.

Il est vrai qu'il n'est pas aisé pour les usagers d'un lieu de s'accoutumer à de nouvelles habitudes occasionnées par des transformations dudit lieu. Les changements de comportement prennent du temps, surtout pour les habitants qui y résident depuis de nombreuses années. Donc, il est important d'accompagner ces changements. La Municipalité prévoit la mise en place d'une zone de rencontre sur la place de la Sallaz. Ce type de zone donne la priorité aux piétons tout en les faisant cohabiter avec les véhicules, à savoir le bus et les vélos dans notre situation.

Les zones de rencontre font leurs preuves dans bien des villes, mais leur apprentissage doit être accompagné d'actions de communication et de prévention afin que les usagers modifient leurs habitudes. Donc, en effet, ce postulat a le mérite de pointer des aspects d'amélioration à entreprendre suite à l'aménagement de la place de la Sallaz, mais n'oublions pas que, dans ce type de projet, il faut aussi se laisser du temps pour évaluer avec un peu de recul les besoins d'ajustements qui ne laissent personne indifférent.

Le groupe socialiste vous remercie donc de soutenir le renvoi du postulat à la Municipalité.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Etant cosignataire, comme l'a dit M. Gaudard, de ce postulat, je pense réellement, surtout depuis que le marché a été mis en place sur cette place (excusez-moi pour la redondance), que le rebroussement de la ligne 6 pose un problème qu'il faudra prendre en compte.

Il ne s'agit pas là simplement de changer certaines habitudes, de faire un peu plus attention ou un peu moins attention. Il y a là un aspect relativement important de sécurité publique qui, comme l'a dit Mme Schaller, n'attend probablement pas la nuit des temps pour qu'on y porte remède.

Je vous recommande donc de donner suite le plus vite possible à ce que demande mon collègue Guy Gaudard.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Sans revenir de manière exhaustive sur le postulat qui nous occupe, le Parti libéral-conservateur tient à préciser un point qu'il semble important de souligner. Comme il est fait mention dans le rapport de la commission, la physiologie de la place est complexe. Tout d'abord, elle vise à favoriser la proximité des arrêts de bus dès la

sortie de la station du M2. Néanmoins, il arrive parfois que des pannes surviennent principalement par secteur au sein de l'exploitation du M2.

Ces perturbations engendrent inévitablement des inquiétudes et des désagréments pour ses usagers. À titre d'exemple, lorsque le tronçon Croisettes-Sallaz, respectivement Sallaz-Croisettes, est momentanément le seul en activité ceci à la suite des pannes du matériel roulant, des navettes sont alors mises tout naturellement à disposition des utilisateurs et précisément depuis la place de la Sallaz. Aucun doute pour pallier momentanément, mais rapidement ces pannes, il n'y a pas d'autres solutions.

Conséquences, un afflux de plusieurs centaines de piétons sortant des rames du M2 et s'orientant en direction des navettes mises à disposition. Pour avoir observé à plusieurs reprises ce qui précède, certains usagers semblent être, je dis bien, semblent être désorientés, un peu perdus, du moins momentanément. L'absence de signalisation marquant cette zone de rencontre en serait-elle la cause ? En tout état de fait, hormis la problématique soulignée dans ce postulat, il serait judicieux de procéder à une analyse afin que la sécurité de ce site en soit pérennisée.

Dès lors, en toute probité, le PLC soutient le renvoi de ce postulat à la Municipalité et vous invite à faire de même. Je vous remercie de votre attention.

Mme Anita Messere (UDC) : – Je remercie tout d'abord Guy Gaudard pour son postulat. On peut imaginer que c'est une des mesures qui sera de toute façon utile pour améliorer cette place.

C'est extrêmement difficile au niveau urbanistique de rendre compatible à la fois une gare routière et une place, enfin une zone de rencontre, et l'UDC souhaite bon courage aux urbanistes qui vont s'attaquer à ce problème.

Avant de s'occuper de la Riponne à coups de CHF 800'000.- de réflexion qui sont très facilement enpoubellisables, la Sallaz devrait être prioritaire pour corriger, je pense, ça ne concerne que moi, une des gaffes monumentales de la législature précédente.

M. Georges-André Clerc (PLC) : – Je vais apporter deux dias pour M. Tétaz. La prétendue place de la Sallaz est en réalité une gare autoroutière pour les transports en commun. En projection, vous voyez le déplacement des transports publics. C'est un va-et-vient incessant. Vous avez des bus qui viennent de la route de Berne, de la route d'Oron et des bus qui viennent du plateau de Béthusy. Alors, certains traversent la place, puis après pour repartir, ils font tout le tour de la place, soit de nouveau sur la route de Berne, soit sur la route d'Oron où ils repartent direction de Béthusy.

C'est un parcours de combattant que de traverser cette gare. Chacun doit être sur ses gardes afin de s'assurer qu'aucuns trolleybus n'arrivent, car ces derniers sont très silencieux. Si vous avez des enfants en bas âge, c'est le stress absolu.

Puis-je demander à M. Tétaz de passer le deuxième papier. Merci.

Afin de sécuriser cette place avant qu'il n'y ait un accident grave, quelques aménagements peu coûteux pourraient se faire dans les plus brefs délais à savoir : ici, vous avez l'édicule où vous avez le magasin de fleurs et l'épicerie, donc les personnes qui y travaillent aimeraient bien que l'on pose une bordure, ici, de fleurs. Pour éviter que les bus soient à 50 centimètres de l'édicule, là on aurait une sortie pour les gens, ça permettrait aussi aux gens de voir qu'il y a des bus qui arrivent, et non pas cachés par l'édicule. Et puis on pourrait aussi poser des avertisseurs sonores et lumineux pour avertir les piétons quand un véhicule arrive.

Je profite aussi de cette tribune pour demander de prolonger la durée des feux en faveur des piétons et d'y installer des abris antipluie et antivent, car les bus sont toujours prioritaires par rapport aux piétons. Le PLC demande donc au Conseil communal d'accepter le postulat de M. Guy Gaudard et consorts. Je vous remercie.

M. Johan Pain (EàG) : Alors je ne vais pas redire tout ce qui a été dit, par contre, je rejoins tout ce qui a été dit qui est pertinent et moi ça fait dix-huit ans que je vis à la Sallaz, je suis à 100, 150 mètres de la Sallaz, j'y vais au moins 10 fois par jour, donc je vis dans ce quartier.

Or, j'ai pris, comme je suis quand même ancien conducteur de bus, à une époque j'ai fait souvent la ligne 6 et la ligne 41. Alors je rejoins absolument mon collègue Gaudard, c'est compliqué de faire un arrêt comme il était il y a quelques années en arrière au niveau de la poste, qui permettait aux usagers des transports publics d'accéder quand même à la poste, avec ce changement d'arrêt, ça ne facilite pas la chose. Il y a la BCV, il y a une pharmacie populaire, il y a des commerces et ces commerces sont pénalisés par rapport à cette situation.

Ces deux photos, c'est un véhicule que je conduisais à l'époque de la ligne 6. Vous voyez, c'est juste l'arrêt qui y avait devant la poste, vous pouvez dire le véhicule est vraiment aligné, tip top en ordre, en plus c'était moi qui conduisais donc vous ne pouviez pas me critiquer, je n'aurais pas accepté.

Maintenant la deuxième, c'est l'arrière du véhicule où vous avez le passage piéton et les feux. Ce qui veut dire ce qui est faisable, au moment où le véhicule stationne pour déposer les gens, ça sécurise avec un feu vert pour les piétons. Voilà, disons que c'est possible donc M. Gaudard a raison là-dessus sur ce sujet.

Il y avait un des arguments qui était de dire, oui, mais c'est l'éloignement de ces arrêts, par rapport aux stations M2. Ce que je peux vous dire, la future place de la gare à Lausanne CFF, il y a des critiques qui sont en train de se faire, des plaintes concernant les stations de bus dans cette future place qui sont trop éloignées des quais de gare.

Alors vous voyez, il y a un peu une contradiction là-dessus. Là c'est trop loin, mais, en gare de Lausanne, le futur projet fait que les arrêts de bus seront plus éloignés. Entre parenthèses en tant qu'éloignement, c'est assez court. Ce n'est pas plus, je dirai, ça fait la longueur des quais des CFF à Lausanne. Donc c'est une histoire de 3 à 4 minutes depuis cet arrêt-là jusqu'à la station M2.

Maintenant, j'ai vu dans les discussions qu'il y avait un problème de vitesse des véhicules sur la zone 30. Alors, à l'époque, on m'avait dit au niveau des transports publics lausannois, vous verrez, en tant que conducteur, il y aura toute une sensibilisation par rapport à la vitesse. On mettra des indicateurs pendant quelques semaines et ça je l'ai vu, c'est une zone 20 de rencontre au CHUV, ce n'est pas grand-chose, on peut le faire et je trouverais assez sympa de mettre ça pendant une petite période pour sensibiliser donc tous les moyens de transport, y compris les vélos électriques, ça on n'en a pas tellement parlé, mais la vitesse des 20 km/h s'adresse à tout le monde.

Voilà et je profite de l'occasion, le nouveau marché de la Sallaz, super c'est très bien, ça donne une animation à cette «gare». Donc le groupe Ensemble à gauche soutient le postulat et le renvoie assez rapidement à la Municipalité, il ne faut pas y revenir dans deux-trois ans, parce que, pendant ce temps-là, il y a quand même des problèmes qui ont été soulevés, qui vont surgir, la sécurité des piétons et le côté peu convivial.

Il y a eu, c'est aussi assez intéressant, une consultation pour une partie des habitants de la Sallaz, ensuite lors de l'inauguration de la fête de la Sallaz, avec l'escale des voisins puis les commerçants. J'attends avec intérêt, je me suis adressé à la municipale Florence Germond qui m'a répondu que pour le moment, il y avait jusqu'au 23 mai, ça va être intéressant de se rendre compte des résultats par rapport à ça.

Je voulais aussi dire que ce côté, le nombre de bus qui tournent sur cette place, je parle toujours de la ligne 6, il me semble que c'est une rancune, mauvais perdants les TL. Pourquoi ? Au départ, ils prévoyaient d'électrifier la ligne 41 sur la partie Montolieu à La Sallaz pour rejoindre Pra-Séchaud.

Les TL se sont heurtés à une forte mobilisation des habitants de Praz-Séchaud qui ont signé une pétition, ce qui leur a permis d'obtenir la modification de cette ligne 6.

Voilà donc je crois que j'ai tout dit et j'espère que la Municipalité réponde assez rapidement par un rapport-préavis par rapport au postulat de mon collègue Gaudard.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Je laisse tomber deux minutes ma casquette de remplaçant de la rapportrice pour prendre celle du conseiller communal Vert et donner la position de mon groupe.

Les Verts, bien évidemment, partagent le constat de dysfonctionnement de la place de la Sallaz qui a déjà été développé par de nombreux préopinants, je ne vais pas revenir sur ce constat. Par contre, concernant la boucle effectuée par le bus n° 6 sur la place de la Sallaz, pour nous, il est quand même intéressant de rappeler que notre ancien collègue, Roland Ostermann, l'avait vertement critiquée, ici même, il y a quelques années lors de la présentation du projet, mais, malheureusement, le Conseil communal ne nous avait pas suivis dans ces critiques. Donc c'est quelques années plus tard que l'on revient avec cette demande qu'on soutient tout à fait.

Nous soutenons donc le postulat de M. Gaudard pour qu'essentiellement un véritable bilan de fonctionnement de la place puisse être effectué, en espérant que des mesures puissent être prises pour améliorer la convivialité et faire de cette place une véritable place accueillante.

J'aimerais juste apporter quand même une nuance par rapport à certains propos qui ont été tenus concernant l'outil et le principe de la zone de rencontre, parce que pour nous, ce n'est pas le fait que ce soit une zone de rencontre le problème.

La zone de rencontre, c'est un partage de l'espace public entre différents usagers et ça serait faux de vouloir résoudre le problème de la place de la Sallaz en mettant des trottoirs, en mettant des bacs, pour justement, reséparer cet espace public. Je pense qu'il y a aussi un apprentissage à avoir par rapport aux zones de rencontre, il n'y en a pas beaucoup à Lausanne. On les espère beaucoup plus nombreuses à l'avenir. Je crois aussi que c'est une volonté municipale et c'est clair qu'il faudra aussi qu'on s'habitue à ce partage de l'espace public. Voilà, cela dit donc, les Verts soutiendront très largement, à l'unanimité, le postulat de M. Gaudard.

Mme Françoise Longchamp (PLR) : – Je vais être brève. Bien des choses ont été dites pour lesquelles j'abonde.

Je dois, tout d'abord, dire que j'ai toujours été surprise de dire qu'on parlait de la place de la Sallaz. J'habite dans le quartier depuis de très nombreuses années et on parlait toujours de l'avenue de la Sallaz. Effectivement à l'heure actuelle, ce n'est pas une place de la Sallaz, c'est une avenue de la Sallaz, encore une gare routière si l'on veut bien. Lorsque, j'ai déposé un postulat pour rétablir la ligne n° 6, lors des discussions en commission, il avait été abordé justement le parcours de cette ligne n° 6 et, notamment, à la descente. Et on avait évoqué la possibilité, bien réelle, de ne pas faire une boucle sur cette avenue de la Sallaz, mais bien de passer directement sur l'avenue Victor Ruffy.

Donc, il y a une possibilité et je pense qu'effectivement la Municipalité devrait réfléchir, très rapidement, à un nouveau positionnement de cette ligne n° 6 avant qu'il n'arrive un accident grave.

C'est pour ça que je soutiens la demande de mes collègues de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Puisque beaucoup de choses ont été dites, je vais compléter par trois petits points.

Le premier pour dire à ma collègue Françoise Longchamp, que oui, il y a maintenant une place de la Sallaz. C'est un tout petit bout de ce qu'on pourrait espérer être à l'avenir la

place de la Sallaz, c'est la partie dont on a parlé qui est celle où circulent les bus. Il y a eu un changement d'appellation pour ces constructions à l'occasion de la construction de la place.

Il y a donc une partie de ce qu'on pourrait espérer devenir la place de la Sallaz, qui ne s'appelle pas place la Sallaz, qui a été inaugurée précipitamment il y a deux ans. Vous vous rappelez ses concepteurs voulaient pouvoir fêter avant de quitter la Municipalité, et cette place a été fêtée dans une partie qui n'est pas celle qui s'appelle place la Sallaz, notamment, celle où il n'y a pas de trafic de bus. Et j'encourage la Municipalité, lorsqu'elle répondra au préavis et prendra des mesures pour corriger les quelques petits points qui méritent de l'être, d'envisager la place dans son ensemble et pas seulement dans la partie qui s'appelle place la Sallaz.

Le deuxième des points, oui, il y a un souci avec la ligne de bus 6, mais il y a surtout une incidence sur des passages piétons qui sont excessivement longs. Si vous quittez la place de la Sallaz ou si vous voulez la rejoindre par le passage piétons, par exemple qui est tout près de la Rotonde en direction de la poste ou de la radio, vous avez assez souvent très longtemps à attendre, trop longtemps d'ailleurs pour un certain nombre de téméraires. Et, si vous êtes piétons, vous vous trouvez vraiment entravés par l'entrée ou la sortie du véhicule et de la ligne 6.

Je soulève, finalement, ce qu'a dit notre collègue Messere, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une réalisation des dernières législatures dans la conception et je souhaite bon courage aux personnes qui maintenant, sont en charge de ce dicastère pour faire les correctifs nécessaires, merci.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je crois qu'un tout petit retour en arrière serait quand même nécessaire, parce qu'il me semble qu'on se réapproprie l'histoire d'une façon qui nous arrange.

Tout d'abord, réaffecter la place de la Sallaz, c'était une demande des habitants de la Sallaz qui constataient la mort de leur place, qui n'était plus qu'un gigantesque carrefour. Ensuite de ça, les premiers projets passaient inmanquablement par un délestage sous la forme d'une route de contournement. Je rappelle, juste pour la petite histoire, que les Verts, pas seulement, mais en particulier, ont bagarré pendant longtemps contre ce qu'ils appelaient un aspirateur à voitures, ça n'a pas été le seul aspirateur, mais là contre.

Je rappelle aussi que tout aménagement est le résultat d'un compromis, qui ne plaît pas forcément à tout le monde, et je peux comprendre. N'oublions pas que le trafic qui monte de Victor-Ruffy prend la route d'Oron, ce qui n'est pas l'idéal, contourne, monte la Feuillère, il a fallu faire des parois antibruit, bref, c'est un compromis qui, à défaut de satisfaire, répartit au moins les frustrations.

Et ensuite, on en arrive à la quadrature du cercle, c'est faire une gare routière sur une place piétonne ou une place piétonne sur une gare routière. Parce que n'oublions pas qu'il y a un transfert modal que souhaite et pour lequel prêche une bonne partie de la gauche de ce Conseil, et je l'approuve en l'occurrence, mais ce transfert modal veut que toutes les lignes extra urbaines arrivent là à l'arrêt du métro. Donc, expliquez-moi comment, sur le même espace, on peut faire cohabiter, sans accidents jusqu'à présent, des transports publics et des piétons ? Quant au marché local et tout, c'est une tentative de donner de la vie à cette place qu'on ne peut qu'approuver.

Une dernière chose. L'aménagement de la place de la Navigation avait coûté vingt millions. Cela fait un peu plus de vingt ans, on peut la considérer comme amortie. L'aménagement de la place de la Gare avait coûté vingt millions aussi. Ce sera tout juste amorti, que les marteaux piqueurs vont recommencer. Laissez au moins un tout petit peu d'amortissement à cette place avant de vouloir tout chambouler, parce qu'alors autrement, je pense qu'au niveau de l'utilisation parcimonieuse des deniers publics, nous aurons quelques leçons non pas à donner, mais à recevoir.

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – Juste quelques mots à ce stade, évidemment, puisque nous nous trouvons dans le cas d'une prise en considération. Simplement pour vous dire que la Municipalité est consciente des différents problèmes évoqués ; c'est vrai, j'ai bien pu constater la difficulté liée au passage de la ligne 6 lors de l'inauguration ou à d'autres moments. C'est pour cette raison, et déjà en lien avec le postulat déposé par M. Gaudard, que nous avons lancé un large sondage auprès de la population, en plus de l'analyse technique ; 3400 flyers ont été envoyés dans le quartier, des enquêteurs ont passé de longues heures sur la place de la Sallaz pour interroger non seulement les habitants, mais aussi les usagers de la place ; s'y ajoutent les formulaires online.

Cela nous permettra d'avoir un retour ; nous imaginons déjà dans quel sens va aller ce retour, car vous êtes les groupes relais de ces différentes opinions. Et puis, nous pourrons analyser dans le détail les possibles améliorations, qui seront légères dans un premier temps. Nous pourrons, je l'espère trouver des améliorations, ce qui ne signifie pas évidemment, M. Chollet, que nous allons tout casser pour refaire ; il faudra plutôt trouver un nouvel aménagement de l'espace. En tout cas, la Municipalité souhaite qu'il y ait une réelle vie et de l'animation sur cette place. Mon collègue, M. Hildbrand, a réinstallé le marché une fois par semaine, c'est donc un pas en direction de l'animation de la place avec les commerçants. Nous avons installé la structure de jeux, l'Akabane ; en tout cas, si je peux me baser sur les retours que j'ai eus lors de l'inauguration, cette installation a été très bien perçue par les commerçants ; nous allons aussi transformer les cabines téléphoniques en lieux d'échange, soit de troc soit d'échange de livres. Donc, nous avons accordé une attention particulière à l'amélioration de la situation sur la place de la Sallaz, mais nous sommes conscients qu'il y a encore passablement de travail, nous allons, en lien avec le postulat Gaudard, mais aussi avec toutes les demandes diverses issues de la population, travailler pour essayer de trouver des solutions.

La discussion est close.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Comme le postulant M. Gaudard l'a dit au début de son intervention, donc c'est à l'unanimité que la commission recommande la prise en compte de ce postulat.

La présidente : – Nous allons voter à main levée celles et ceux qui acceptent la prise en compte de ce postulat lèvent la main pour le oui. Celles et ceux qui refusent. Abstentions. A l'unanimité vous avez accepté la prise en considération de ce postulat et cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Guy Gaudard et consorts : « La place de la Sallaz aux piétons » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale exempte de production nucléaire »

Rapport

Rapport polycopié d'André Mach (Soc.), rapporteur

Présidence :	André Mach (Socialiste)
Membres présents :	Filippo Rivola (Socialiste) Romain Felli (Socialiste) Laurence Jaccard-Mundinger (Socialiste) Jean-François Cachin (Libéral-Radical) Mathieu Maillard (Libéral-Radical, en rempl. de Jean-Pascal Gendre) Xavier Company (Les Verts) Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) Claude-Alain Voiblet (Libéral-conservateur) Jean-Marie Fürbringer (Le Centre) Anita Messere (UDC)
Membres excusés :	Alix Aubert (Ensemble à gauche).
Membres absents :	--
Représentant-e-s de la Municipalité :	Jean-Yves Pidoux, directeur des SIL et Mad. Mireille Pahud (assistante du secrétaire général des SIL), que nous remercions pour les notes de séances.

Lieu : salle de conférence des SIL

Date : 3 mai 2017

Début et fin de la séance : 08h00 – 09h30

Le postulat vise à demander à la ville de ne plus proposer du tout d'énergie nucléaire, fossile ou d'origine non vérifiable. Le postulat vise également à demander à la ville de supprimer l'offre Combi, offre dont le prix est le plus bas et de ne plus proposer que de l'énergie Nativa, soit de l'hydraulique, du solaire et de l'éolien. L'objectif est également de développer les énergies renouvelables par la pose de panneaux solaires également à plus petite échelle par les habitants.

Le directeur des SIL souligne d'emblée que le postulat va dans le sens de la politique de la ville. Le dernier marquage de l'électricité de 2015 montre que 83% proviennent d'énergie hydraulique, 7% d'énergie nucléaire et 10% d'énergies non-vérifiables. Mais, à partir de 2018, il ne sera plus possible de publier un marquage de l'électricité avec des agents énergétiques non-vérifiables.

Le directeur rappelle également que certaines études du FMI ont montré que les subventions publiques sont les plus élevées pour les énergies fossiles. Ainsi,

paradoxalement, les énergies fossiles polluantes sont plus subventionnées que les énergies renouvelables. Ainsi, les agents énergétiques sans incidence sur l'environnement (solaire et éolien) sont plus chers que les énergies fossiles.

Certains commissaires se montrent plutôt surpris que le courant Nativa à base d'énergies renouvelables est plus élevé que le courant Combi, composé d'agents énergétiques non-vérifiables, et donc plus polluant que Nativa.

A propos du renforcement de l'offre en énergie renouvelable et produite localement, il est répondu que, malgré les rétributions à prix coûtant introduites sur les plans fédéral, cantonal et communal permettant de baisser le prix des énergies renouvelables des petites unités de production locales et malgré la diminution de prix importante sur les panneaux solaires et onduleurs, les travaux et les coûts liés à l'installation sur les toits et à la main d'œuvre resteront stables et limiteront les possibilités de baisse des prix. L'énergie ainsi produite risque de rester plus chère que ce qui est offert sur le marché.

A la question du délai pour la concrétisation du postulat, il est répondu qu'il faudrait compter un ou deux ans pour qu'il puisse entrer pleinement en vigueur. A ce titre, il convient de rappeler qu'afin d'éviter la forte volatilité des prix durant l'année en cours, les SIL s'approvisionnent relativement longtemps à l'avance en électricité. Les achats pour 2019 et 2020 sont déjà effectués en 2017.

Conclusion(s) de la commission : La commission soutient par 11 voix contre 0 Non et 0 abstention la prise en considération du postulat.

Discussion

M. Romain Felli (Soc.) : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de M. Mach.

La discussion est ouverte

M. Xavier Company (Les Verts) : – La demande formulée par mon postulat est simple.

Veut-on continuer d'offrir aux Lausannoises et Lausannois une énergie nucléaire fossile ou non vérifiée ? Veut-on donc soutenir indirectement une énergie qui est hautement dangereuse, polluante, qui n'intègre pas ces externalités et dont la majorité de nos citoyens a souhaité sortir, à près de 70 % ?

L'histoire nous a non seulement démontré que l'on ne pouvait s'assurer à 100 % de la sécurité du nucléaire, mais aussi, ou presque surtout, que ces déchets, de nombreuses décennies après ses débuts, ne peuvent toujours pas être traités, que l'extraction du plutonium est de plus en plus problématique, et je passe sur les défauts suivants de cette énergie destructrice.

Il est, non seulement, temps de laisser cette énergie de côté, mais surtout d'être proactif dans le tournant énergétique voté par la Suisse. Rien ne sert de traîner cette énergie tant qu'on peut, comme semble actuellement vouloir le faire le Conseil fédéral, si l'on peut volontairement montrer notre soutien et notre confiance aux énergies renouvelables. Car c'est possible. Si le Canton de Genève l'a fait, pourquoi pas nous ?

J'ai été agréablement surpris, en bien, par le résultat de la commission en me rendant compte, non seulement, que la population lausannoise soutenait la sortie du nucléaire, mais aussi que l'entier des partis représentés dans cette commission le faisait. Les explications de notre municipal sont aussi encourageantes, puisqu'il nous disait, à l'époque, notamment que cette sortie définitive et totale du nucléaire était possible, mais surtout qu'elle était possible en 2019 déjà. J'espère que le délai n'a pas augmenté aujourd'hui.

Dans un contexte où les soutiens aux énergies renouvelables sont parfois difficiles à obtenir de la part de la Confédération ou des entreprises actives dans l'énergie, comme on le verra notamment lors du débat sur les interpellations de mes collègues Gaillard et Felli, le signal que lancerait ce Conseil en affirmant le soutien total aux énergies renouvelables, et uniquement aux énergies renouvelables, serait non seulement fort, mais surtout nécessaire. Nous ne pouvons plus faire l'autruche et devons montrer l'exemple, quand on le peut, comme nous à Lausanne.

Je vous invite donc à suivre la commission et à renvoyer ce postulat à la Municipalité, pour que Lausanne soit enfin libre d'énergie nucléaire fossile et non vérifiée, et pour soutenir les énergies renouvelables et, notamment, l'hydroélectricité suisse qui en a grandement besoin aujourd'hui si on ne veut pas se retrouver, à terme, avec des barrages en faillite. Je vous remercie.

Mme Alix Aubert (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche va soutenir ce préavis.

Effectivement, engager Lausanne dans l'utilisation de l'énergie renouvelable est souhaitable. Cependant, il faudrait quand même réfléchir à ce qu'au niveau de l'accès à l'électricité, les personnes avec des revenus plus faibles puissent également faire le choix de l'énergie renouvelable. Or, actuellement, il existe une différence de prix entre ces deux électricités qui, effectivement, s'explique par la différence de prix de la technologie associée à ces différentes productions énergétiques, mais c'est un élément important de la transition énergétique pour le futur.

Par ailleurs, il faudrait faire attention à ne pas totalement faire l'amalgame entre énergie renouvelable et énergie propre étant donné qu'un certain nombre d'énergies renouvelables, l'énergie solaire et d'autres techniques de production d'énergies renouvelables, utilisent des minerais rares qui, dans d'autres pays, sont responsables de dégâts écologiques importants. Merci.

M. Romain Felli (Soc.) : – Je parle en tant que représentant du groupe PS. Sans surprise le groupe PS soutiendra le renvoi de ce postulat à la Municipalité qui a le mérite de concrétiser un objectif très largement partagé, qui est celui de la transition énergétique et de la sortie du nucléaire.

Je tiens juste à rappeler, au-delà des arguments qui viennent d'être développés par mes collègues, qu'il y a également un enjeu climatique dans cette affaire et que si on prend en compte la filière nucléaire dans son ensemble, l'extraction des minerais, leur traitement, la construction des usines de production, le stockage, le retraitement des déchets et leur surveillance sur plus d'un siècle, si vous prenez l'ensemble de cette filière, la contribution du nucléaire est à peu près équivalente à celle du gaz naturel au point de vue du réchauffement climatique. Donc les arguments qui sont encore utilisés ici ou là, qui présentent le nucléaire comme une énergie qui serait climatiquement neutre, sont des arguments particulièrement fallacieux.

De surcroît, cette sortie du nucléaire elle est voulue par la population. Alors bien sûr, il y a une initiative sur la sortie du nucléaire qui a été rejetée par la majorité de la population suisse, mais le canton de Vaud l'a acceptée et les résultats à Lausanne étaient favorables à 65 %. Donc, on a à un niveau local, une capacité d'agir et un fort soutien de la population pour cette transition énergétique avec une sortie du nucléaire.

Et donc le Parti socialiste vous engage à soutenir le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Guy Gaudard (PLR) : - Comme professionnel et au nom du PLR, je tiens à souligner notre appui à ce renvoi pour examen à la Municipalité concernant le dossier de l'électricité. Mais il y a quand même quelques questions qui émergent de ce dossier.

C'est vrai que mon collègue Company a souligné le fait que l'énergie hydraulique n'est pas suffisamment utilisée. C'est dommageable. Ensuite on peut se poser la question : pourquoi

l'énergie importée n'est pas taxée de manière différente ? Vous me direz que c'est à Berne que se prennent les décisions, et il y a une question que l'on peut se poser.

D'autre part, moi, j'ai beaucoup de doutes par rapport au marquage de l'électricité. Surtout quelles garanties le consommateur a que l'énergie qu'il utilise, elle est dite, propre. Je n'ai aucune conviction par rapport à ça et je n'ai aucun moyen de contrôler comment elle est produite.

Maintenant, concernant le dernier paragraphe du rapport de commission, concernant l'approvisionnement futur de la Ville pour 2019 et 2020, je me demande : comment est-ce qu'on peut anticiper, deux ans à l'avance, le prix de l'énergie ? Puis, on ne nous précise pas de quel type d'énergie il s'agit, comment elle est produite. Et puis d'autre part, quelle garantie on a d'être livré en 2019-2020 ? On ne sait pas ce qui peut se passer. Donc, j'estime là, que la réponse est très optimiste par rapport aux demandes de mon collègue Company.

Mais le groupe PLR vous invite à renvoyer pour rapport-préavis ce postulat. Je vous remercie de votre attention.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Je vais dans le même sens que mon préopinant, évidemment, mais je voulais demander à M. Company comment il pensait pouvoir sortir de ces énergies, prétendues passéistes, si chaque fois que des parcs éoliens sont proposés, ils sont combattus avec certaines véhémences, notamment par les Verts et autres écologistes.

M. Jean-Marie Fürbringer (CPV) : – Le groupe du centre PDC Vert'libéraux soutiendra le postulat de M. Company.

En effet, nous sommes convaincus que tous les efforts en faveur des énergies renouvelables sont importants. L'énergie nucléaire, pour les options disponibles, en ce moment en tout cas, est une source d'énergie non durable qui met en danger la population. Malgré les déclarations ostentatoires de ses promoteurs, les incidents, pannes, accidents divers montrent, à qui veut bien se donner la peine de regarder de près, que c'est une filière qui a de nombreux risques.

Dans ce domaine, les impacts sont tels que le jeu n'en vaut pas la chandelle. Pour les énergies d'origine fossile, le risque n'est pas tant dans les sites de production, mais dans le CO² produit.

Avec plus de deux décennies de débat sur les impacts du CO² sur notre climat, les conséquences, déjà visibles, envoient ce débat dans l'arrière-garde. L'enjeu est maintenant à l'atténuation du réchauffement climatique. Cependant, lorsque votre four surchauffe, un premier réflexe est d'arrêter l'alimentation et d'ouvrir la fenêtre. Ce que nous faisons, en quelque sorte, chaque fois que nous diminuons la quantité de CO² libérée dans notre environnement.

Notre but n'est cependant pas d'ouvrir un débat sur le sujet ce soir au Conseil, simplement vous dire que notre groupe est en faveur de toutes démarches rationnelles allant dans la direction d'un monde durable. A notre avis, ce postulat en fait partie.

Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) : – Je voulais juste compléter, en rappelant que l'offre combi est composée d'agents non vérifiables, donc il y a aussi du nucléaire, mais il y a aussi de l'électricité à base de combustibles fossiles et l'empreinte écologique de l'offre combi est de 300 grammes équivalent CO² par kWh, alors que l'autre offre, l'offre nativa@ 100 % d'énergie renouvelable, a une empreinte écologique de 8,2 grammes équivalent CO².

Donc, je vous laisse choisir entre 300 grammes équivalent CO² moins cher et 8,2 grammes équivalents CO² l'accord de Paris est aussi bénéficiaire si on choisit d'éliminer cette offre combi.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Cette proposition de postulat me pose un certain nombre de questions.

Si nous pouvons tous adhérer aux déclarations de foi de M. le postulant et tendre à un courant qui soit produit à partir d'énergies renouvelables et non polluantes, nous devons quand même admettre que l'addition de toutes nos sources de productions lausannoises, à savoir : Lavey, dont vous avez lu comme moi, que hélas Lavey+ ne se fera pas, en tout cas à vue humaine, de Tridel, des quelques installations de biogaz et de solaire ne permettent pas, même en été, mais en tout cas pas en hiver, de fournir le ravitaillement complet de notre ville en courant électrique. Nous devons donc en prendre ailleurs.

Alors, outre le fait que, comme l'a dit M. Gaudard, le marquage d'électricité apparaît hautement problématique, je ne vois pas bien en quoi nous arriverions à mettre concrètement en œuvre ce postulat.

Ce d'autant plus que dans le dernier paragraphe du rapport, il est mis pour la concrétisation du postulat, il est répondu qu'il faudrait compter un ou deux ans. Mais, avec un ou deux ans, on n'y arrive pas ! S'il était écrit dix ou quinze ans, nous pourrions peut-être penser que les objectifs de ce postulat sont raisonnables, ou humainement ou économiquement raisonnables. Mais un à deux ans, ça ne sert à rien.

Alors, j'ai personnellement beaucoup de peine à renvoyer à la Municipalité un postulat dont on sait, quasiment par avance, qu'elle ne pourra pas le tenir.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je vais répondre aux deux petites questions qui m'ont été posées.

Pour répondre à M. Picard. Alors, je le soutiens dans le fait qu'il y a des opposants qui se disent écologistes à certains projets d'éoliennes. Maintenant, en règle générale, si les projets d'éoliennes ont été réfléchis convenablement, je vous mets au défi de trouver un parti politique des Verts qui fait opposition. Parce que je ne l'ai pas vu et je crois que notre mot d'ordre à ce sujet est clair, on soutient l'énergie éolienne. Alors je ne vais pas lancer la discussion sur l'éolien maintenant et j'espère que personne ne le fera dans ce Conseil. Mais c'est simplement pour remettre, un tout petit peu, l'église au milieu du village.

Maintenant pour répondre à M. Chollet, mon postulat ne vise pas uniquement que la Ville de Lausanne se fournisse auprès d'une énergie 100 % lausannoise ou en main lausannoise, mais d'une énergie renouvelable, c'est-à-dire où on peut contrôler qu'elle est renouvelable. Actuellement, il y a, si ma mémoire est bonne, à peu près 11 % de nucléaire, ou non vérifié ou fossile. Le but est vraiment de virer ces 11 % du portefeuille lausannois et pas que l'entier devienne entièrement de production en main lausannoise, mais bien qu'on aille rechercher une production renouvelable ailleurs, comme on le fait d'ailleurs pour une bonne partie de notre production actuelle. Tous les autres pourcentages, donc les 79 autres pour-cent, 89 autres pour-cent, pardon, ne sont pas forcément produits qu'en main de possessions lausannoises ou de propriétés lausannoises. Mais on va rechercher de l'hydraulique, du solaire ou de l'éolien ailleurs pour mettre ça dans le réseau lausannois sous certificat.

Et c'est bien ce que demande mon postulat. Et je crois qu'on peut se fier aux dires du municipal en charge, et il le précisera certainement dans sa prise de position tout à l'heure, pour savoir le délai de mise en place de mon postulat et je doute que ce soit dix ou quinze ans pour savoir où on va acheter. Alors je sais qu'il y a des contrats à un peu plus d'un ou deux ans, donc, peut-être que maintenant que mon postulat a été traité un petit peu tard, ce ne sera pas 2019, mais 2020 pour pouvoir conclure les nouveaux contrats nécessaires et pas devoir casser les contrats actuellement en vigueur. Mais je doute que ce soit dix ou quinze ans pour pouvoir acheter de l'énergie hydraulique plutôt que nucléaire ailleurs. Je vous remercie.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Effectivement, il s'agit d'un renvoi et comme pour l'objet précédent, la commission a été unanime à renvoyer à la Municipalité. Donc, il n'est pas nécessaire que la Municipalité s'exprime longuement.

Je voudrais, néanmoins, apporter quelques éléments d'information voire de corrections d'informations supplémentaires. Dans le rapport de la commission, il est fait référence à cette problématique des énergies non vérifiables qui seraient dans le portefeuille, dans le marquage de l'électricité lausannoise.

Il se trouve que, vérification faite, peut-être que je me suis mal exprimé en commission, mais vérification faite, la dernière année dans laquelle le portefeuille lausannois incluait des énergies non vérifiables, c'est 2012, et à ce moment-là, il y en avait 3,32 %. Depuis 2013, il y a 0 % d'électricité non vérifiable, de sources non vérifiables, dans le portefeuille lausannois.

Alors M. Gaudard et M. Chollet peuvent douter de la manière dont cette électricité est marquée. S'ils en doutent, ce qui est leur liberté la plus totale, il faut qu'ils doutent de l'ensemble du système suisse de marquage d'électricité. On n'a pas inventé un système lausannois de marquage d'électricité. Nous respectons la législation fédérale qui nous impose, chaque année, de dire de quoi est faite l'électricité livrée aux Lausannois par Le GRD, le gestionnaire de réseau de distribution, que sont les Services industriels.

Nous appliquons exactement les mêmes méthodes que les 600 ou 700 distributeurs suisses qui sont tous astreints à la même obligation de publier leur marquage d'électricité. Et pour ce qui concerne Lausanne, et pour vous donner un peu des ordres de grandeur, l'hydraulique, l'Hydrolec, c'est-à-dire, il y a encore d'autres énergies renouvelables que l'hydraulique, mais l'hydraulique était pour 79 % de l'approvisionnement des Lausannois en 2012, et en 2016, c'est une documentation que l'ensemble des clients des SIL ont reçu, en 2016 l'hydraulique c'est 84,7 %. A quoi s'ajoutent encore les autres énergies renouvelables, dont nous obtenons des certifications qu'elles ont été produites quelque part, et nous les achetons en tant qu'électricité renouvelable, ce qui fait que pour 2016, dans le portefeuille lausannois, il y a 90,3 % d'électricité d'origine renouvelable, à quoi il faudrait, encore, ajouter les 4,7 % qui sont produits à travers Tridel et qui est, enfin, c'est la partie de l'électricité produite partie Tridel qui est considérée comme renouvelable.

Il y a donc dans le portefeuille 2016 lausannois, en tout et pour tout, 5,6 % d'électricité d'origine non renouvelable et c'est pour l'instant intégralement de l'électricité d'origine nucléaire. Alors, est-ce que nous pouvons aller à 100 % d'électricité d'origine renouvelable ? La réponse est oui. Evidemment, elle ne sera pas produite à Lausanne ni par des installations qui seraient toutes en main lausannoise. Cela correspond aussi à des achats d'électricité sur le marché européen.

Ce qui me conduit à dire une dernière chose sur la projection, la durée, tous les distributeurs d'électricité qui doivent alimenter des clients qui, selon la législation actuelle, sont des clients captifs. Tous les distributeurs d'électricité achètent leur électricité à l'avance. C'est vraiment une pure précaution de type commercial. Nous connaissons, M. Gaudard, nous connaissons le prix de l'électricité, jusqu'en 2020-2021. Il y a des produits annuels pour l'électricité jusqu'en 2020-2021. Et la stratégie qu'on appelle de hedging, de couverture des Services industriels, veut que nous achetions cette électricité à différents moments dans l'année pour nous couvrir, en regard des variations de prix.

Voilà pourquoi, déjà pour 2019, plus de 90 % de l'électricité qui va être consommée par les Lausannois est déjà disponible à Lausanne, c'est-à-dire a été achetée ou peut-être comptée au titre de l'électricité qui est produite par l'usine de Lavey qui produit 400 millions de kWh, c'est-à-dire grosso modo, la moitié de ce que les Lausannois consomment et le tiers de ce que les Services industriels livrent à des habitants, non seulement de Lausanne, mais aussi d'autres communes.

Pour le reste, évidemment, puisqu'il ne fait guère de doute que ce postulat sera renvoyé, nous aurons grand plaisir à reprendre les sujets qui sont abordés dans ce débat. La seule chose que je peux dire encore, c'est que, effectivement, le marquage de l'électricité est bel et bien quelque chose qui correspond à de l'électricité qui a été soit produite, soit achetée et, évidemment, ce n'est pas l'électricité, chaque électron qui arrive « dans votre prise électrique » qui est marqué, mais au niveau du volume annuel acheté ou produit par la Ville de Lausanne, par les Services industriels de Lausanne, nous avons couvert, nous avons fait correspondre l'électricité que nous achetons à des certificats selon lesquels cette énergie a été produite avec des ressources et des sources renouvelables.

Voilà et puis pour ce qui est de l'éolien, je rappellerai juste à M. Picard qu'il y a un projet lausannois de parcs éoliens qui, si je me souviens bien, a été lancé par un municipal Vert.

La discussion est close.

M. Romain Felli (Soc.) : – La commission à l'unanimité, par 11 voix, soutient la prise en considération du postulat.

La présidente : – Nous allons voter à main levée. Celles et ceux qui acceptent les conclusions de la commission, votent oui, donc sont priés de lever la main, ceux qui acceptent ces conclusions, celles et ceux qui refusent, abstentions.

Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté les conclusions de cette Commission.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Xavier Company et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Postulat de M. Donzé et consorts « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! »

Rapport

Rapport polycopié de Latha Heiniger (Soc.), rapportrice

Présidence :	Latha HEINIGER.
Membres présents :	Louis DANA, Jacques PERNET, Jean-François CACHIN, Alice GENOUD, Anna ZANGGER, Johann DUPUIS, Valentin CHRISTE, Manuel DONZE, Jean-Luc CHOLLET.
Membres excusés :	Sebastien KESSLER, Gianni-John SCHNEIDER
Membres absents :	-

Représentant-e-s de la Municipalité : Florence GERMOND, Directrice de FINANCES ET MOBILITE ; Patrick ETOURNAUD, Chef de service Service

des routes et de la mobilité.

Invité-e(-s) :

-

Notes de séances

Claude GIGANDET.

Lieu : salle de conférence du Service des finances Place Chauderon 9 – 1^{er} étage

Date : 28 août 2017

Début et fin de la séance : 16h00 – 17h00

Le postulant rappelle qu'il est conscient qu'une réglementation existe déjà au sujet de l'utilisation des pistes de bus, toutefois le comportement des utilisateurs des véhicules à deux-roues motorisés, du type « zigzague » entre les voitures pour gagner du temps, peut être dangereux. De ce fait, la proposition présentée, à savoir autoriser les véhicules à deux-roues à utiliser les pistes bus, fluidifierait la circulation. Par ailleurs, le postulant informe les commissaires qu'il a également déposé un texte sur le même sujet au Grand conseil demandant de tester, sur certains tronçons la possibilité aux deux-roues motorisés d'utiliser les pistes bus. Le Grand conseil renvoie le postulant au niveau de la Commune, car le sujet est de sa compétence. Le postulant rappelle également que plusieurs grandes villes, notamment Genève, sont en train de tester une proposition de ce type.

Les commissaires qui soutiennent le postulat avancent les arguments suivants :

- Mettre en place un test d'utilisation des pistes bus par les deux-roues motorisés aurait le mérite d'évaluer la faisabilité de la proposition. Cette pratique pourrait n'être testée que sur certaines zones « critiques » de la Ville.
- La proposition renforcerait la sécurité pour les usagers de la route, notamment des conducteurs de deux roues-motorisés.
- La proposition a le mérite de tendre vers plus de sécurité en offrant un encadrement d'une pratique existante.
- L'usage des pistes bus par les deux-roues motorisés fluidifierait la circulation.
- Les pistes bus n'étant utilisées que par les bus et donc libres à certains moments donc pourquoi ne pas profiter de ces pistes libres pour permettre la circulation à d'autres types de véhicules ?
- La problématique de la cohabitation de différents types de véhicules sur une seule et même piste ne pose pas de problème, car cela se pratique déjà dans d'autres pays et avec succès.

Les commissaires qui s'opposent au postulat avancent les arguments suivants :

- Autoriser les deux roues motorisés à circuler sur les pistes bus c'est légiférer, donc donner le droit de pratiquer une conduite dangereuse. En effet, la différence de vitesse entre divers types de véhicules, bus, motos, vélos, est trop grande pour permettre à tous de circuler sur une seule et même voie qui plus est si la vitesse autorisée est celle légale à savoir 50km/h.
- les cyclistes sont des usagers plus vulnérables sur la route que les deux-roues motorisés d'où la nécessité de leur dédier des espaces spécifiques.
- Permettre aux deux-roues motorisés d'utiliser les pistes bus c'est faire la promotion de l'utilisation de véhicules à moteur au détriment des transports publics et de la mobilité douce comme aller à pied ou à vélo. Il est nécessaire, dans la mesure du possible, de conserver des zones distinctes sur la chaussée pour chaque type de véhicule.
- Il serait nécessaire de prendre en considération les expériences qui ont été réalisées à l'étranger comme en Scandinavie, où l'utilisation des pistes bus par des motos a été retirée, car cela ne contribuait pas à fluidifier la circulation.

- Prendre en considération une position, qui avait été déjà formulée dans d'autres discussions et débats au sein du Conseil communal et commission, à savoir d'interdire également aux vélos de circuler sur les pistes bus pour les mêmes raisons qu'évoqué plus haut à savoir le problème de vitesse entre les véhicules utilisant une même présélection. En effet, la différence de vitesse entre les véhicules pourrait provoquer des accidents dans lesquels non seulement l'utilisateur du deux-roues pourrait être blessé voire tué, mais aussi le conducteur du bus.
- Autoriser les deux-roues à moteur à circuler sur les pistes bus contrevient à la politique de la Ville en matière de transport public dont l'objectif est d'augmenter la cadence des bus à haut niveau de service (BHNS). Le report du trafic d'autres utilisateurs comme les motos sur la piste bus pourrait gêner la circulation des bus.

Les commissaires se questionnent sur les éléments suivants dont les réponses sont données par la Direction Finances et Mobilité :

Réglementation

Quelle est la base légale concernant la circulation sur les pistes bus et qui a la compétence pour réglementer cela ?

L'Ordonnance sur la signalisation routière (OSR) mentionne qu'il est possible de prévoir des exceptions et donc d'admettre que d'autres types de véhicules que les bus puissent circuler sur les voies bus. Cela revient, en effet, à la Ville de décider de ces exceptions.

Position des TL

Ne faudrait-il pas demander l'avis aux chauffeurs de bus sur leur perception de la dangerosité que cela pourrait engendrer d'avoir des vélos, des deux-roues motorisés et des bus qui circuleraient sur la même piste ? Quelle est la position des TL sur le sujet ?

Les TL n'ont pas pris de position officielle sur le sujet. Toutefois, la direction des TL a émis des craintes de voir circuler des deux-roues motorisés sur la voie des bus et les syndicats peuvent, d'ores et déjà, dire que les chauffeurs des TL ne vont pas entrer en matière sur une proposition de ce type. En effet, ils craignent les accidents qu'il pourrait y avoir avec d'autres véhicules qui circulent sur les pistes bus.

Cadence et cohabitation de différents types de véhicule sur les pistes bus

Comment gérer la cohabitation entre différents types de véhicules circulant à des vitesses différentes sur une seule et même présélection ? Définir des zones ?

Si les deux-roues motorisés peuvent circuler sur les pistes bus, cela impactera de manière négative la vitesse commerciale des bus et la cohabitation vélos-motos-taxis-bus.

De plus, selon le nombre de deux-roues motorisés positionnés devant les bus, cela peut poser problème lors du passage du feu au vert pour les bus qui sont prioritaires. Les deux-roues motorisés pourraient empêcher la détection du feu par le bus et donc retarder son départ. Pour finir, le risque de généralisation abusive de l'usage de toutes les voies bus sans distinction et les coûts en vue de l'adaptation de la signalisation et du marquage sont également d'autres problématiques qui peuvent découler de cette proposition.

Conclusion de la commission :

La commission a décidé de ne pas prendre en considération le postulat avec 7 voix contre, 2 voix pour et 1 abstention.

Discussion

M. Latha Heiniger (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Axel Marion (CPV) : – En tant que cosignataire du texte, je me permets de répondre au nom de notre ancien collègue Manuel Donzé.

Je prends acte de la prise de position de la commission. Evidemment, je peux comprendre les arguments des opposants, mais pour autant, j'estime, et M. Donzé avec moi bien sûr et les autres cosignataires du texte, qu'un approfondissement par la Municipalité de cette demande serait utile.

En effet, il semble que les arguments donnés contre ce postulat sont pour partie idéologiques et pour partie, peut-être, fondée sur un certain nombre d'éléments, mais dont le rapport de commission ne donne pas le détail, ce qui n'est pas un reproche par rapport à la rapportrice, mais simplement parce que ce n'est pas dans une prise en considération d'un postulat que ces informations détaillées peuvent être données.

Je prends comme exemple : on nous dit que la présence de ces deux-roues sur les voies de bus impactera la vitesse commerciale des bus. Quels sont les chiffres à disposition ? Y a-t-il eu des études dans les communes qui ont fait cette expérience ? Est-ce que les TL ont fait des études ? On nous dit que les conducteurs TL n'apprécieront pas d'avoir des deux-roues sur leurs voies de bus, je peux l'admettre, mais quel est l'intérêt prépondérant ? Voilà.

Si on devait à chaque fois se référer à ceux qui souhaitent ou pas telle politique, nous n'irions pas forcément très loin. Donc, mon point, ici, n'est pas de mettre en cause la validité des arguments d'un côté et de l'autre, simplement de vous inviter, puisque c'est un postulat et non une motion que la Municipalité a tout lieu de pouvoir prendre une position libre, comme elle l'entend et sur la base, évidemment, d'études fondées. On pourra ainsi avoir un rapport plus complet sur cette possibilité d'introduire les deux-roues sur les voies de bus afin que notre Conseil puisse prendre une décision en pleine connaissance de cause, même si la décision de ce Conseil devait être à la fin négative.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de renvoyer, malgré le vote de la Commission, ce postulat à la Municipalité.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Effectivement ce postulat avait été déposé, en son temps parallèlement au Conseil communal, a été déposé au Grand Conseil avec pas plus de succès, parce qu'il a déjà été traité il y a un certain nombre de mois et je crois que les conditions n'ont pas changé.

Madame la municipale nous en avait parlé lors de la prise en considération. Il y a déjà des problèmes de priorisation de départ lorsque les feux deviennent verts, il y a également problème de cohabitation, notamment, à la montée avec des véhicules qui sont dangereux. On parle de la vitesse commerciale, mais ça n'a l'air de rien. Mais je me souviens du temps où un km/h supplémentaire de vitesse commerciale sur l'ensemble du réseau TL équivalait à environ un million de francs d'argent économisé. Il faut savoir que cette vitesse commerciale est excessivement faible et a pu être remontée par les couloirs bus et c'est vrai que l'idée de partager ces couloirs bus avec les conducteurs TL ne les enchantent pas.

Donc, il semble, en fait, qu'il s'agisse véritablement d'une fausse bonne idée et c'est la raison pour laquelle, tant au Canton qu'à la Ville de Lausanne, eh bien, nous ne renverrons pas, en ce qui concerne la majorité de mon groupe, si on peut parler ainsi, ce postulat à la Municipalité. Merci.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Alors, contrairement à mon préopinant M. Marion, moi, je trouve que, et je tiens à le souligner, en préambule que c'est un excellent rapport. Je pense que Mme Heiniger peut nous donner des cours de rédaction, parce que j'ai rarement vu, personnellement, un rapport aussi synthétique qui fait l'état de l'ensemble des discussions d'une commission sur aussi peu de pages. Donc, félicitations à l'auteur de ce rapport, premièrement.

Maintenant, revenons au sujet et parlons de cette proposition de M. Donzé donc. Peut-être, avant que je ne parle en substance de ce qu'il propose, j'aimerais juste dire que je ne suis pas un ennemi des deux-roues motorisés, puisque j'ai moi-même été conducteur de moto et de scooter. Donc a priori, je ne fais pas partie des gens qui ont un avis idéologique, comme

l'a sous-entendu M. Donzé, en tout cas, je réfute cette appellation. Voilà, venons-en aux propos.

M. Donzé proposait, en substance, enfin, disait, en substance, qu'un report modal finalement des véhicules quatre roues vers les deux-roues motorisés serait aussi souhaitable pour la fluidité du trafic, et c'est pour cette raison qu'on devrait faciliter cette cohabitation des deux-roues motorisés sur les voies de bus. Peu importe, finalement, si on parle de deux-roues motorisés ou non. Parce qu'en fait, dans la situation actuelle, il y a déjà des deux-roues non motorisés qui peuvent, partiellement, cohabiter avec les bus sur certaines voies de bus.

Finalement, M. Donzé voulait élargir ce qu'on fait déjà pour les vélos aux deux-roues, scooters et donc motos, motocyclettes. En disant cela, je pense le postulat de M. Donzé, oublie complètement un aspect qui m'est cher, et qui je crois devrait être cher à tous les gens de cette ville, ce sont les émissions de bruit et les émissions de polluants atmosphériques qu'émettent ces véhicules.

Je crois que ça n'a échappé à personne. Les véhicules à deux roues, de manière générale, sont très bruyants, ils sont une des sources principales du dépassement des émissions de bruit en ville de Lausanne, autour des axes, dépassement des émissions de bruit qui suscitent l'inconfort des habitants des quartiers les plus touchés et je ne crois pas que, du coup, c'est le rôle de la Ville d'assurer la promotion de ces véhicules deux-roues. J'ai parlé des émissions de bruit. Il faut aussi parler des émissions atmosphériques. Selon une étude de l'EMPA donc le bureau des matériaux, excusez-moi, l'institut de recherche sur les matériaux et sur les technologies du domaine des EPF, alors selon l'étude de l'EMPA donc, un scooter de 125 cm³ équipé d'un moteur deux-temps pollue autant que 144 voitures. Pour une moto de 1200 cm³ sans catalyseur, parce que ça existe, on arrive à 200 voitures en termes de pollution atmosphérique. Donc, vous voyez, je comprends bien l'argument selon lequel le scooter ou la moto pourrait favoriser la fluidité du trafic, mais la moto ou le scooter sont des ennemis de l'environnement local. Et on ne doit pas, pour cette raison, les promouvoir.

Par contre, je comprends le souci de M. Marion de favoriser la fluidité du trafic, mais encore quelle est la meilleure mesure pour favoriser cette fluidité ? C'est la priorité aux transports publics et au report modal vers les transports publics et la mobilité douce, et c'est là, principalement, que le bât blesse au niveau du postulat de M. Donzé et c'est pour ça que sans revenir sur l'ensemble des arguments qui sont énumérés dans le rapport de Mme Latha Heiniger, je voudrais centrer ce discours, je vous recommande de ne pas prendre en compte ce postulat et le groupe Ensemble à gauche vous demande de ne pas prendre en compte ce postulat parce qu'il y a un conflit entre l'objectif que défend M. Donzé et la priorité qui doit être donnée aux transports publics dans cette ville.

Vous n'êtes pas sans savoir que, à travers la politique d'agglomération, la Ville met en place une politique des axes forts des transports publics et cette politique des axes forts des transports publics se base sur une mesure phare, enfin sur une des mesures phares, c'est les bus à haut niveau de service. Que sont les bus à haut niveau de service ? Entre autres, c'est des bus en site propre ? Donc, qu'est-ce que vous voulez nous mettre des scooters, en gros M. Donzé et MM. et Mmes du PDC, sur des bus à qui on veut justement dédier des voies en site propre. Donc, M. Donzé nous dit qu'il aurait besoin d'une étude pour comprendre pourquoi ça gênerait la circulation les voies de bus. Je pense qu'il n'y a pas vraiment besoin d'une étude pour comprendre la raison des délimitations lumineuses ou d'un système de feu de croisements propres aux bus, pourquoi, si des scooters sont devant, avec un autre système d'autorisation de passage, cela gênerait les bus ? Je crois que la situation est claire. Les bus seraient bloqués par des scooters situés à l'avant de ces bus et, en plus, les bus ne pourraient plus circuler sur leur passage en site propre.

Donc, je crois que cet argument en lui-même suffit à réfuter l'utilité du postulat de M. Donzé et je ne reviendrai pas davantage sur la situation de la complicité des conditions

de travail des chauffeurs de bus, car je crois que d'autres reviendront sur cette thématique après.

C'est simple, il y a une alternative qui existe. Si l'objectif, c'est d'augmenter la sécurité des usagers des deux-roues et de diminuer les externalités environnementales, c'est de favoriser la croissance des déplacements en transports publics, laissons les voies de bus aux bus, créons un réseau cyclable et un réseau piétonnier de qualité et généralisons le 30 km/h sur les voies routières pour permettre aux scooters d'y déambuler en toute sécurité. Merci de votre attention.

Mme Alice Genoud (Les Verts) : – Beaucoup a déjà été très bien dit par mon prédécesseur et je ne vais pas faire extrêmement long, mais c'est vrai que Lausanne œuvre depuis de nombreuses années, et on espère pour de nombreuses années, en vue de la place prépondérante de la mobilité durable, là, dans le programme de législature. Il est vraiment important de ne pas, on va dire, se disperser dans des mesures qui peuvent et qui vont sûrement avoir des impacts extrêmement négatifs, que ce soit sur les bus ou que ce soit même sur les vélos qui, en effet, pour certaines parties de ces voies bus, ont aussi la possibilité de circuler.

Comme l'a dit M. Dupuis, en effet, les scooters, les motos sont extrêmement polluants. On a parlé de la pollution sonore, on parle aussi de la pollution atmosphérique, ce sont des nuisances autant pour les quartiers que pour la Ville de Lausanne. Donc, dans ce cadre-là, les promouvoir a, à mon sens, extrêmement peu de raison et peu de chance aussi de promouvoir une mobilité un peu plus durable et de promouvoir, enfin, d'avoir l'idée que les personnes vont utiliser leur moto plutôt qu'une voiture. Ce n'est à mon avis pas là qu'on doit axer. C'est plutôt d'essayer que ces personnes-là utilisent un vélo, utilisent les transports publics, utilisent leurs pieds pour pouvoir vraiment faire ce passage à une mobilité, comme j'ai dit, plus durable. Je pense qu'il est aussi important d'entendre ce qui nous a été dit par un flyer la semaine passée, sur ces questions de sécurité qui sont pour les Verts extrêmement importantes. On parle de sécurité routière. C'est quand même des choses qui devraient aussi être prises en compte et ce n'est pas du confort des conducteurs de bus, c'est vraiment de pouvoir leur assurer, non seulement, de pouvoir transporter facilement, d'être efficaces, mais aussi de pouvoir conduire en sécurité.

Je peux entendre les arguments sur l'idée qu'on doit étudier ce postulat. Je pense que, au contraire, il ne faut pas forcément prendre du temps pour l'étudier et pour se retrouver avec un rapport-préavis qui nous dirait, je pense, à peu près la même chose que ce que je viens de vous dire.

Donc les Verts vont bien sûr refuser unanimement cette prise en compte de postulat.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – J'ai également cosigné ce postulat avec mes collègues et je déclare mes intérêts. Donc, je suis enquêteur au groupe « Accidents », plus précisément, au groupe « Fuites après accidents », également, formateur en droit sur la circulation routière à l'académie, expert au brevet fédéral dans cette matière.

Comme je vous l'ai dit en préambule, j'ai cosigné ce postulat. Ce postulat qui propose l'étude de la faisabilité d'autoriser les deux-roues à emprunter les voies bus. Des avantages qui sont décrits dans le présent postulat en matière de fluidité du trafic, il ressort que cette possibilité laissée aux deux-roues d'utiliser ces voies est une expérience considérée comme réussie dans les villes où elle a été expérimentée.

Je m'explique. A ce sujet, les différentes évaluations ne montrent aucun accident, aujourd'hui, survenu avec des motocycles qui circulaient sur la voie réservée aux bus. Ce faisant, à Genève, les premiers tests sont effectués afin de mettre en place cette mesure plébiscitée par les Genevois.

L'objectif, ici, est triple. Faciliter le déplacement des deux-roues motorisés, alléger les autres voies de circulation et éviter les conflits avec les autres véhicules.

Aussi, il s'agit d'encadrer une pratique existante. Vous le savez tous, afin de tendre vers plus de sécurité et ceci d'autant plus que la possibilité est offerte par la loi en matière de circulation routière. Je m'explique encore une fois. Selon l'article 74B de l'OSR, l'ordonnance sur la signalisation routière, intitulé « voie réservée aux bus » et sans rentrer dans une description exhaustive de son contenu, je relèverai, cependant, qu'il est fait mention que les voies réservées aux bus, qui sont délimitées par des lignes jaunes continues ou discontinues et qui portent l'inscription jaune « bus », ne peuvent être utilisées que par des bus publics en trafic de ligne.

Néanmoins, on trouve plus loin dans cet article : « est réservée toute dérogation indiquée par une marque ou un signal ». En d'autres termes, cela veut dire que la possibilité est offerte par le législateur de prendre des mesures pragmatiques pour en étudier la faisabilité pour notre ville.

De plus, le TCS, le Touring Club Suisse, s'est, quant à lui, positionné clairement afin de clarifier la situation au travers d'un test effectué, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, en ville de Genève, de manière à observer, en grandeur nature, comment la cohabitation entre les deux-roues motorisés et les bus peut se passer. Il est facile de constater qu'une partie du test a déjà eu lieu pour nombre d'usagers préférant utiliser cette voie, plutôt que de slalomer entre les voitures. Du reste, nous le constatons fréquemment aux heures de pointe, mais l'officialisation d'une telle possibilité, à mon sens, aurait du bon. Techniquement, un marquage clair au sol, des tronçons autorisés devraient avoir lieu. Une solution pérenne aux intersections devrait être étudiée, car les bus y sont souvent, y ont souvent, pardon, des feux prioritaires ou spécifiques. Nous pourrions imaginer que, comme c'est déjà le cas en de nombreux endroits pour les vélos, un sas pourrait alors leur être également réservé en tête de colonne.

De plus, la question des nuisances, en particulier sonores est réglée par des prescriptions de plus en plus sévères, tout comme celle des émissions. Néanmoins, je tiens à relever que la Ville de Baden en Argovie et celle de Londres sont deux exemples qui fonctionnent, en plus du modèle genevois. Les deux-roues motorisés cohabitent de manière certaine avec les bus. Du reste, l'exemple de Baden nous donne une caution juridique ainsi qu'une certaine légitimité.

Vous l'aurez compris, pour toutes ces raisons, le Parti libéral conservateur souhaite le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – En l'absence de Jacques Pernet, je vais dire qui était notre commissaire, je vais lire sa prise de position qu'il fait au nom du groupe PLR.

Autoriser les deux-roues motorisés sur les voies de bus, c'est mettre le doigt dans un engrenage sans fin. On avait débattu longuement, à l'époque, sur les vélos qui ici ou là peuvent utiliser les voies de bus. Alors maintenant, on demande de créer une nouvelle exception pour les deux-roues motorisés. On parle, ici, de véhicules dont la cylindrée oscille entre 50 et 1200 cm³ voire plus encore. Certains de ces deux-roues sont aussi longs et aussi larges qu'une demi-voiture. Et après, ce sera le tour des micros voitures électriques, style Twizy, des quads et quoi encore ? Rappelons que les taxis et ambulances peuvent déjà utiliser les voies de bus TL, ce qui fait beaucoup de monde avec les cyclistes.

Le but des transports publics est de transporter le plus vite possible les citoyens du point A au point B. Rajouter des usagers sur leur route, c'est ralentir fatalement les performances des transports publics. A cela, s'ajoute un élément auquel aucun des penseurs de notre hémicycle ne pense, c'est la sécurité. N'oubliez pas qu'un accident entre un bus TL et un deux-roues, cela fait fatalement deux victimes, le cycliste ou le motocycliste et le conducteur de bus traumatisé.

Question subsidiaire : quelqu'un a-t-il pris une seule fois l'angle avec les TL pour connaître leur avis ? Il me semble qu'ils sont les premiers concernés. Alors, sur ce point-là,

on a eu l'avis des TL mardi passé, où dans tous les cas, de leurs employés qui sont extrêmement opposés à cette façon de faire.

Vous l'aurez compris, le PLR s'oppose à la prise en considération de ce postulat et vous invite à en faire de même.

M. Denis Corboz (Soc.) : – L'aspect de la pollution est sûrement un aspect qui est à prendre en considération. Personnellement, la première des mesures qui me paraît intéressante dans l'usage d'une moto, c'est qu'elle prend moins d'espace sur l'espace public, et permet de se déplacer de manière relativement rapide. Cependant, autoriser les motos sur les espaces réservés aux bus, c'est quand même une phagocytose de l'espace qui est réservé, comme le nom l'indique, aux bus, et cette mesure ne nous paraît pas extrêmement profitable. La sécurité, ça a déjà été cité. Le fait que cela puisse ralentir la vitesse commerciale des bus, c'est encore une autre raison.

Un autre point, en tant que vélocycliste électrique j'ai, sur certaines lignes de bus, la possibilité de rouler sur les lignes de bus. Je ne suis pas persuadé que la mesure soit formidable, en termes de sécurité, notamment, si on est trop lent et que l'on sent le bus derrière soi, ce n'est pas très agréable. Et puis, dernière chose, bien les professionnels, les chauffeurs de bus, si vous prenez la communauté d'intérêts pour les transports publics, la SITraP qui est basée à Genève, cette communauté d'intérêts est contre cette mesure, elle invoque, notamment, les problèmes de sécurité et de réduction de la vitesse commerciale. Le syndicat des TPG est aussi contre et la semaine passée, vous l'avez vu, les chauffeurs TL et les syndicats des chauffeurs TL nous attendaient avec un dépliant pour nous recommander de ne pas voter l'envoi en Municipalité de ce postulat.

Donc, pour le Parti socialiste nous vous recommandons aussi de stopper l'envoi de ce postulat ici. Merci.

M. Cédric Fracheboud (PLC) : – Je déclare mes intérêts, je suis motard. De longue date.

Je peux bien comprendre les histoires de sécurité, mais vous pouvez tester bus-piétons, je vous garantis, ce n'est pas le piéton qui gagne. Néanmoins, avec une moto, il faut deux ou trois rectifications. Les deux-temps, à l'heure actuelle, le plus petit de ces véhicules, c'est-à-dire un vélomoteur, sont catalysés. La volonté qu'ils roulent à 30 km/h, c'est une volonté de la loi. Des vélomoteurs peuvent rouler plus vite, mais malheureusement, ils vont moins vite qu'un vélo électrique. Ce qui est quand même paradoxal, mais c'est comme ça. Donc, au niveau de la pollution, je peux vous garantir qu'à l'heure actuelle, en tout cas, les deux-temps, c'est vraiment amoindri, on fait quand même attention à ce que ça sort.

Maintenant, pour les grosses cylindrées. Je ne connais pas, à l'heure actuelle, un moteur de 1200 cm³ qui soit encore en deux temps. J'en connaissais, à l'époque, en 500 cm³. Mais c'était du genre où il fallait mettre un scotch pour s'accrocher aux poignées parce que sinon vous vous envoliez à chaque fois que vous mettiez les gaz. Ce n'était pas tout à fait les modèles que vous utilisiez en ville, ça vous l'utilisiez en motocross, bon, peut-être certains s'amusaient. Mais il y a quand même deux, trois choses à rectifier. Le bruit.

Votre véhicule, vous devez le présenter à la Blécherette comme tout véhicule motorisé et s'il n'est pas conforme ou que vous modifiez ledit véhicule et que mes collègues vous attrapent au bord de la route, je vous garantis que l'amende qui va avec, elle est relativement sympathique.

Ensuite, dans les lignes de bus. Je peux comprendre les bus que ça peut être un stress supplémentaire, vu les conditions dans lesquelles ils travaillent en règle générale. Mais il y a bien des endroits, par exemple, au bord du lac ou éventuellement avec un deux-roues motorisé, et bien vous n'allez pas ralentir le bus. Par contre, éventuellement, le pauvre cycliste, bien oui, il y a bien des chances que le chauffeur soit en train de charogner derrière parce qu'il arrive à peine à 20 à l'heure et que lui a du travail à fournir. Ça, c'est une réalité. Eventuellement les descentes, les cyclistes ça joue, mais au plat en règle générale ou à la montée, je peux comprendre ça puisse stresser, les cyclistes, enfin les

conducteurs de TL. Mais en règle générale, ça ne vous dérange pas trop, ils doivent faire avec et puis c'est désagréable.

Ensuite, pour une autre chose. Nous dire, oui, ça dérange certains. Mais moi, il y a des tas d'autres choses qui me dérangent, mais je dois quand même les accepter. Je vous remercie de votre attention.

M. Johan Pain (EàG) : – Avec tout ce qui a été dit, je déclare mes intérêts. Je suis mandaté par la section syndicale des transports publics SEV. Par rapport à la petite manifestation, je vais quand même rappeler qu'il y a presque 300 conductrices et conducteurs qui ont signé cette pétition.

Des journées de huit heures à douze heures au volant d'un bus dans le trafic de la ville de Lausanne exige une concentration de tous les instants, une grande résistance au stress. Nous, conductrices et conducteur de bus en ville de Lausanne subissons de nombreuses situations difficiles et stressantes dues au comportement imprévisible des utilisateurs de deux-roues, vélos, vélos électriques, scooter etc. Permettre l'accès à tous types de deux-roues dans les voies de bus va encore aggraver nos conditions de travail. Cela ajouterait une source supplémentaire de stress pour les conducteurs qui ne voudraient pas être responsables de l'atteinte potentielle à l'intégrité physique d'autres utilisateurs des voies de bus. Chacun sa voie.

Nous prônons un réseau cyclable sûr et confortable. C'est pourquoi les conducteurs et conductrices vous demandent de refuser le postulat R40.

Je voudrais, voilà, je voudrais quand même juste faire une allusion. Tout à l'heure, on a dit que les arguments étaient idéologiques, là, je ne parle pas d'idéologie, je parle de, il y a la sécurité aussi on en a parlé, là, je parle beaucoup plus au nom de mes collègues, le côté humain et conditions de travail. Et pour finir, ma petite touche personnelle.

Mes conclusions personnelles : les voies de bus aux bus. Et puis, je vais faire un peu de publicité pour une pétition nationale, lancée dernièrement par Mobilité piétonne, dont je suis aussi membre, c'est les trottoirs, aux piétons.

Donc, pour résumer, les voies de bus aux bus, les trottoirs aux piétons, merci.

La discussion est close.

M. Latha Heiniger (Soc.) : – La commission a décidé de ne pas prendre en considération le postulat avec 7 voix contre, 2 voix pour et une abstention.

La présidente : – Nous allons voter à l'électronique, donc de la manière suivante. Celles et ceux qui acceptent la prise en considération du postulat votent oui, celles et ceux qui refusent non, et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 60 non, 12 oui et une abstention, vous avez donc refusé la prise en considération de ce postulat et cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Manuel Donzé et consorts : « Les deux-roues motorisés sur les voies du bus : oui c'est possible ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consort « Adieu veau, vache, cochon, couvée...chien, chat ? - Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville »

Réponse au postulat de Mme Isabelle Mayor et consort - « Des poulaillers en ville »

Réponse au postulat de M. Romain Felli - « Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public »

Préavis N° 2017/18 du 4 mai 2017

Logement, environnement et architecture

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Cédric Fracheboud (PLC), rapporteur : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Les réponses aux postulats Hildbrand et Felli, objet des conclusions une et trois, sont en fait un état des lieux révélateur, pour deux cas, des conditions de détention d'animaux, qu'ils soient de compagnie, sauvages ou autres ainsi qu'en matière d'arboriculture sur le vaste domaine lausannois. Des réponses de la Municipalité ne suscitent aucune réflexion.

En revanche, je ne vous cache pas que le postulat se rapportant au poulailler en ville ne me séduit pas, et sans que j'en aie contre l'ordre des gallinacés. Si l'on peut admettre des poulaillers dans des espaces comme celui de Sauvabelin, par exemple, dûment surveillés et contrôlés, je ne conçois pas l'implantation de poulailler au sein de la ville à titre privé, semi-privé, voire communautaire impliquant légalement une gestion rigoureuse et des contraintes. A cela s'ajoutent les risques de contamination et, dans ce registre, s'inscrivent, entre autres, les attaques des poux rouges qui ont largement fait l'objet de mise en garde. Vous me dispenserez d'une explication sur les effets de ces parasites afin de ne pas chercher les poux parmi la paille.

La Municipalité a néanmoins mis en exergue ces problématiques et a formulé des exigences requises en la matière. Bien que l'on ait imaginé s'en tenir aux espaces publics, le PLR, non sans hésitation, acceptera aussi la réponse à la conclusion deux.

M^{me} Sara Gnoni (Les Verts) : – Le groupe des Verts est extrêmement satisfait de ce rapport-préavis qui a d'ailleurs été plébiscité en commission, sauf un commissaire qui n'était pas fan des poules. Les Verts sont très soucieux de l'origine des produits alimentaires ainsi que du bien-être animal, comme nous le demandons, d'ailleurs, dans l'initiative Fair Food.

Ce préavis répond à trois postulats, dont un de notre ancienne collègue Verte, Isabelle Mayor, pour des poulaillers en ville justement. Un projet y a été déjà mis en place dans le quartier de Pierrefleur et l'on peut déjà voir l'excellent apport en termes de pédagogie, de création du lien social entre les habitants du quartier, en plus d'avoir des œufs frais dont on connaît l'origine, la provenance et le traitement soigneux qu'ont eu les poules.

L'idée de ma collègue est également d'offrir à ces gallinacés une possibilité d'échapper à l'élevage industriel, qui est autrement moins confortable, comme vous le savez bien. Dans ce préavis, nous comprenons bien que la Municipalité peut, non seulement, mettre en place des mesures pour redonner une place aux animaux domestiques et aux arbres fruitiers en ville, mais également encourager et aider les citoyens qui souhaitent mettre en place de telles initiatives.

A titre personnel, nous avons, par exemple, pu lancer un potager devant notre immeuble avec le soutien de la Ville et de notre régie et je vous encourage donc à solliciter également

vos régies pour agrémenter vos quartiers d'arbres fruitiers, de poules et d'autres animaux tout à fait sympathiques.

Nous allons donc accepter ce préavis à l'unanimité, tout en félicitant la Municipalité pour ses démarches et toutes celles qui sont développées en parallèle, pour favoriser l'agriculture urbaine et la biodiversité en ville.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Je remarque que la lecture de ce préavis, qui constitue un multipack en réponse à trois postulats, a été fort instructive et très intéressante. Je ne vois pas bien, politiquement, où cela nous conduit. Mais, néanmoins, l'étude m'a permis de découvrir un certain nombre de choses, quelques phrases, du type « on observe qu'une part importante des personnes fréquentant les espaces verts réservés aux chiens est domiciliée dans les communes avoisinantes ».

Il est vrai que j'ai un peu de peine à comprendre comment les communes de la couronne lausannoise, qui sont dans la grande banlieue avec de la verdure à proximité, viennent au centre-ville pour promener leur chien et lui faire faire ses besoins. Mais enfin, je ne mets pas en doute ce qui est dit. On apprend, également, qu'un chien sur trois n'est pas inscrit à l'impôt. Il aurait été intéressant de savoir s'il n'est pas inscrit parce qu'il n'est pas annoncé, ou s'il est annoncé, mais exempté. Ce qui est tout de même différent.

Selon Comparis, que je ne saurais mettre en doute, les frais liés à la détention d'un chat d'une espérance de vie de quinze ans sont estimés à CHF 20'000.-, frais vétérinaires non compris. Ecoutez, j'ai toujours été entouré d'une quinzaine de chats dans ma ferme, je ne savais pas qu'ils me coûtaient aussi chers, mais enfin, je suis heureux de l'apprendre, les frais de vétérinaire, c'était vite vu.

J'apprends, également la création de sept îlots de sénescence en forêt, pour 16,4 hectares. Et là, alors personnellement, je ne peux qu'applaudir, et je me réjouis « de croiser le fer » avec les services cantonaux concernés lorsqu'il s'agira de parler de la création du parc naturel périurbain en région lausannoise avec 440 hectares d'îlots de sénescence. La Ville qui, certaines fois, n'a pas tellement le sens des proportions, fait preuve, là, d'une modération remarquable. Elle estime que 16,4 hectares sont amplement suffisants pour observer la sénescence d'une forêt.

On termine par la question des vergers. Bien sûr, c'est formidable l'aspect éducatif, la pomme, le gamin qui mange la pomme. Vous savez, on mange les pommes avec les yeux et les quelques vergers, pommiers en ville me font plutôt pitié, et les quelques pommes qui arriveraient à maturité, je peux vous garantir qu'elles ne sont pas mangées, elles pourrissent tristement au pied des arbres. Et on achète, et je le comprends, des pommes bio ou conventionnelles, mais à l'étal de son marché ou de sa grande surface, où véritablement elles sont mieux présentées et plus appétissantes.

Bref, pour le reste, encore une fois, félicitations à l'équipe du SPADOM qui a dû consacrer un certain nombre d'heures, assez important, à ce guide touristique que j'ai lu avec attention.

M. Romain Felli (Soc.) : – Tout d'abord, au nom du groupe PS, je souhaite remercier la Municipalité pour ce rapport-préavis extrêmement bien documenté, comme cela a été dit, et contrairement à M. Chollet, je ne le tournerai pas en dérision.

On y apprend, effectivement, de nombreuses choses sur la place des animaux domestiques et des animaux de rente en ville, mais également sur toute une série d'éléments liés à l'agriculture urbaine et je crois que c'est quelque chose qui est tout à fait en phase avec l'évolution des modes de vie, des modes de consommation, la volonté de retrouver des circuits courts, la volonté de trouver une agriculture, également, qui soit proche des gens, mais qui soit aussi liée à une qualité de vie. Et ça, c'est quelque chose qu'on peut observer et, on a vu, ce week-end encore, une fête de la nature en ville extrêmement réussie.

Je félicite les services qui l'ont organisée, où on voit vraiment cette demande d'une partie des habitants de la ville pour des questions d'agriculture urbaine, pour des questions de proximité à la nature en ville, pour la place des animaux et également pour la place d'une production, certes limitée, on va pas se leurrer là-dessus, mais également une production agricole qui soit de proximité.

Et donc, je suis alors, à titre personnel, tout à fait heureux de la réponse qui a été apportée à mon postulat sur les arbres fruitiers en ville, à la fois, sur les informations qu'on trouve dans le rapport-préavis, mais surtout, sur la concrétisation qui est déjà bien faite et bien avancée. Il y a une exposition remarquable au forum de l'Hôtel de Ville, là encore, la fête de la nature en ville l'a souligné. Il y a une véritable politique qui est en train de se mettre en place dans ce domaine qui nous semble extrêmement utile, à la fois pour des raisons pédagogiques, on l'a dit, mais également parce que ça constitue aussi une base pour les sources alimentaires intéressantes.

Donc, le groupe PS soutiendra ce rapport-préavis et vous invite à en faire de même.

M^{me} Sandra Pernet (CPV) : – Je ne vais pas refaire et redire tout ce qui a déjà été dit.

Par contre, le groupe le Centre remercie la Municipalité pour ce rapport complet, mais voudrait tout de même attirer votre attention sur un des aspects financiers. Sur le site internet de la Ville de Lausanne, à la page « enregistrement et inscription des chiens, guide pratique à l'attention des détenteurs de chiens, obligation d'annoncer », nous trouvons le règlement du 6 juillet 2005 concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens. Le texte présent, aujourd'hui, va être changé, puisque des erreurs s'y sont glissées, mais une chose qui n'est pas erronée, c'est que seuls les chiens d'aveugle sont exonérés à Lausanne.

Par contre, le texte reçu à ma demande par mail du bureau des impôts dit « Loi sur les impôts communaux, chapitre 9, impôts sur les chiens », je ne vais pas vous lire tous les articles, mais je voudrais attirer votre attention sur l'article 32, alinéa 4, « l'arrêt communal d'imposition peut décréter des exonérations et prévoir des taux d'imposition différents suivant les catégories de chiens ».

Alors que nous débattons sur l'accès universel et voulons intégrer au mieux les personnes avec handicap, ne pourrait-on pas commencer par reconnaître que, de plus en plus, le chien est un moyen de vivre plus librement et d'augmenter l'autonomie d'une personne à mobilité réduite ou souffrant d'une maladie grave ? Les chiens qui apprennent à reconnaître les signes de l'arrivée d'une crise d'épilepsie et qui sont capables d'aller chercher du secours ? Les chiens qui aident au quotidien les personnes en fauteuil roulant, les chiens qui font un travail et un suivi magnifique chez les enfants et adultes atteints d'autisme ? Les chiens qui sont capables au moyen d'un téléphone un peu spécial, j'en conviens, d'appeler une ambulance ? Les chiens qui arrivent, après un apprentissage, à fournir les premiers soins avant l'arrivée des secours ? Ces chiens doivent aussi avoir une place en ville et surtout, les personnes ayant besoin d'une telle assistance ne devraient pas s'en priver juste pour une question d'argent.

Le groupe le Centre soutiendra ce rapport-préavis en espérant que la Municipalité tiendra compte de ce point.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Si je ne peux, à l'instar de mon groupe politique, que soutenir la proposition contenue dans le postulat de M. Hildbrand, j'ai par contre plus de mal à suivre celui de Mme Mayor et de M. Felli. En effet, en tant que petit-fils de paysans, j'ai eu l'occasion de devoir m'occuper, notamment, des poules, dont je n'ai pas gardé un très bon souvenir, et je peux vous dire que ce n'est pas toujours facile d'entretenir le poulailler, de veiller à ce que ces poules soient bien soignées. Je me demande notamment qui s'occupera, dans ce poulailler collectif, de ces soins, surtout à long terme. A court terme, tout le monde est volontaire. A long terme, c'est beaucoup moins évident.

Quant aux arbres fruitiers sur le domaine public, j'ai eu la chance, pendant quelques années au chemin de Bérée, d'avoir en contrebas de mes fenêtres un ensemble d'arbres fruitiers qui a été mis à disposition du public.

J'ai toujours vu, autour de ces arbres fruitiers, énormément de pommes et de pruneaux, de prunes qui étaient tombés, qui étaient abîmés, qui attiraient les mouches et je n'ai par contre jamais vu, jamais, des gens venir les ramasser tant qu'ils étaient sur l'arbre. Je me demande donc à quel point ce n'est pas là une vue parfaitement idéale, très rousseauiste, de l'arbre fruitier en ville. Faisons de la ville une campagne ; et je crois que c'est une simple vue de l'esprit.

Donc moi, j'ai passablement de mal à soutenir ce rapport-préavis, je le soutiendrai au nom de la cohésion de parti, mais avec une forte réticence.

M. Pierre Oberson (PLC) : – Alors je ne vais pas vous parler des pommes qui pousseront à Lausanne, qui n'atteindront jamais leur maturité, ni des jardins qui seront vandalisés. Et je ne vous parlerai pas non plus des 15 chats de M. Chollet, qui ont certainement œuvré pour la ferme où il travaillait. Je vais vous parler d'élevage de volaille, et là, ça me fait doucement rire et je me réjouis déjà de voir tous ces poulaillers en ville. Alors, je vais vous raconter une petite histoire.

Pour ceux qui se souviennent encore de l'exposition au comptoir où il y avait des tas de poules, lapins et pigeons, j'ai été durant, quelques années, le commissaire de cette exposition. J'étais, par le passé, j'ai arrêté depuis, juge avicole dans des expositions et je peux vous dire que même à la campagne, il est devenu impossible d'avoir un petit élevage de volaille. Alors, vous me direz, pour avoir des œufs et quelques poules, il n'y a pas besoin de coqs qui chantent à 4 heures du matin.

Mais qu'est-ce qui va se passer ? Vous avez tous des petits-enfants et puis, à Pâques, on va prendre des œufs où on va trouver des poussins. Malheureusement, seuls les Asiatiques sont capables de sexer des poussins d'un jour. Bon, vous allez vous prendre cinq petits poussins pour faire plaisir à vos petits-enfants et puis sur cinq poussins, il va y avoir quatre coqs et une poule. Et puis, après, ma foi, quand on est vert écolo et tout ce qu'on veut, on ne va pas les tuer ces pauvres petites bêtes, alors, on va les garder, et puis, ça va chanter à tue-tête. Et puis, un jour, c'est votre voisin qui va venir vous casser la tête avec vos poules.

Donc, moi, j'espère que le groupe PLC va soutenir ce texte, pas pour le texte lui-même, mais par curiosité.

M^{me} Magali Crausaz Mottier (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche est satisfait de ce rapport-préavis et remercie la Municipalité et le soutiendra.

Je voulais aussi souligner que j'habite juste en face du poulailler de Pierrefleur, et je ne peux que constater qu'il fait le bonheur des enfants et autres passants et je rajouterai que je ne pense pas que c'est un souci d'entretien parce qu'il y a toujours quelqu'un qui s'en occupe.

Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture : – Je ne vais pas faire très long mon intervention, mais je crois qu'il y a des éléments importants qui ont été évoqués, je ne reviendrai pas sur tous, mais je vais retenir deux choses principalement.

Peut-être, si on devait en retenir une seule, c'est la déclaration de M. Oberson. C'est que, pour une fois, au sein de ce Conseil, on discute veau, vache, cochon, ça éveille la curiosité et, à ce titre-là, je pense que les initiatives qui ont été déposées par les conseillers communaux et les conseillères communales sur ces trois objets doivent être saluées parce qu'ils nous permettent de parler de choses dont on ne parle pas, éveiller la curiosité par rapport à nos discussions ici au Conseil.

Il y a une autre question qui a été posée, je crois par M. Chollet, c'est, à quoi ça nous mène politiquement ? Je crois que M. Felli a en évoquant les grands axes de la politique que

nous souhaitons mener en termes d'agriculture urbaine, en termes de nature en ville, et puis, je crois que l'élément fondamental qu'il a également évoqué, c'est que ça correspond à une demande sociale. Alors, M. Picard, moi aussi j'ai de mauvais souvenirs d'enfance avec les poules.

Mais disons que c'est nos parcours de vie, mais on sent quand même qu'il y a une demande sociale, et qu'il y a des gens qui ont envie et avec des conditions-cadres qu'on propose, c'est possible d'élever des poules sans que ça soit justement nos parcours de vie individuelle qui priment sur une demande sociale qui est plus globale.

Voilà, je vous remercie en tout cas pour ces prises de position, nous aurons l'occasion aussi peut-être de faire le lien encore avec un dernier point qui me tient à cœur par rapport à un élément évoqué par M. Chollet. Je crois que vous avez dit, à un moment donné que vous ne comprenez pas pourquoi, et vous doutez peut-être de la véracité du propos, certaines personnes viennent promener leurs animaux, ici, dans les parcs qui sont, notamment, à disposition. M. Chollet, je pense que c'est tout bénéfique pour éviter que les chiens aillent courir dans les terres agricoles qui nous sont chères, à vous et à moi.

M. Pierre Oberson (PLC) : – On ne doit pas parler après la municipale, mais là, je me permets et je vous promets de recommencer l'élevage de mes petits combattants indiens si un jour, il y a des poulaillers à Lausanne.

La discussion est close.

M. Cédric Fracheboud (PLC), rapporteur : – La conclusion n° 1 a été acceptée par 8 voix pour, sans abstention, ni refus. La conclusion 2 a été acceptée par 7 voix pour, 0 non et une abstention, et la troisième conclusion a été acceptée par 8 voix pour, sans abstention ni refus.

La présidente : – Nous allons faire comme la commission, voter les trois conclusions séparément.

Donc la première conclusion n° 1, celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions. A l'unanimité, vous avez accepté la conclusion n° 1.

Conclusion n° 2, celles et ceux qui acceptent la conclusion sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions. Avec deux refus, une abstention, vous avez accepté la conclusion n° 2.

Et la conclusion n° 3, celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent, abstentions. Avec deux, trois abstentions vous avez accepté la conclusion n° 3 et cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/18 de la Municipalité, du 16 février 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville » ;
2. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts « Des poulaillers en ville » ;
3. d'approuver la réponse au postulat de M. Romain Felli « Une ville à croquer – des arbres fruitiers sur le domaine public ».

**Réponse à la motion de Pierre-Antoine Hildbrand, Florence Bettschart et consorts
« Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps »**

Préavis N° 2017/36 du 30 août 2017

Culture et développement urbain

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant.

Discussion

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – En tant que membre remplaçant au sein de la commission, j'officie, en fait, comme pompier de service en raison des démissions du Conseil de Mme Mayor et de M. Birchler.

Cela dit, je n'ai rien à rajouter au rapport que j'ai découvert il y a quelques instants.

La discussion est ouverte

M. Musa Kamenica (Soc.) : – Le Parti socialiste est toujours sensible en ce qui concerne la transparence vis-à-vis de ses citoyens et surtout quand il s'agit de projets d'enjeux majeurs pour la Ville.

Or, ce rapport-préavis nous montre, clairement, que la Municipalité a mis en place plusieurs mécanismes consultatifs pour que ces actions soient les plus transparentes possibles. Exemple, la mise en place des différentes commissions consultatives permanentes, les démarches participatives ou encore les consultations des groupes d'intérêts à des projets comportant des enjeux majeurs, comme le règlement général de la police en matière de mendicité ou encore la politique municipale en matière de prostitution, nous montrent clairement cette volonté de la Municipalité de consulter les groupes d'intérêts concernés et la population sur des projets importants pour la Ville.

Pour ces raisons, le groupe socialiste vous invite à soutenir ce rapport-préavis.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Ce rapport-préavis répond, à satisfaction, à la motion du conseiller communal Pierre-Antoine Hildbrand appelé, plus tard, à de plus hautes fonctions.

Elles ne viseront qu'à créer à l'échelon communal, à l'instar de ce qui existe au niveau fédéral, une procédure de consultation et on sait qu'au niveau fédéral la procédure de consultation est un élément extrêmement important du processus législatif. La réponse de la Municipalité prévoit, notamment, et je vais surtout m'arrêter là-dessus, la création d'une disposition dans son règlement pour soumettre les projets importants à une procédure de consultation en bonne et due forme.

Comme je l'ai dit, cette réponse satisfait entièrement le groupe PLR qui la votera et satisfait aussi le municipal Hildbrand qui se réjouit, d'avance, du travail d'analyse et de classement sur un document Excel qui est, toujours, particulièrement, chronophage après une consultation publique.

La procédure de consultation permet de s'assurer de l'adhésion de la population, des associations et des groupements d'intérêts, très en amont d'un projet municipal. Elle s'inscrit donc dans une volonté consciente, qui est aussi celle du PLR, d'inciter à la participation de la population comparable aux démarches participatives dont on a pu déjà discuter dans ce Conseil. Toutefois, il s'agit, si l'on veut, d'une démarche participative particulièrement encadrée dans le bon sens du terme, dans le sens où elle permet à l'autorité de localiser, d'analyser et de comprendre les réticences qui s'expriment contre son projet beaucoup plus efficacement que ce qui se fait pas ailleurs.

La consultation est un mode de participation ciblée, adressée personnellement à un certain nombre de destinataires, est ouverte à d'autres, elle appelle à des réponses structurées, argumentées, réfléchies, qui ne sont pas faites à chaud, elle est plus représentative et prête plus difficilement le flanc à une interprétation politique. Contrairement à beaucoup de

démarches participatives ou informatives, telles que les visites des ateliers, elle n'appelle pas de réaction à chaud dans un cadre choisi par le meneur du projet.

Elle offre aussi un délai de réponse qui permet une vraie réflexion et surtout elle oblige la Municipalité à lire, traiter, classer les réponses et en référer, probablement dans le préavis municipal, enfin, en tout cas, c'est ce que j'espère, dans le préavis municipal qui suivra sous forme d'un résumé pour le moins, ce qu'on trouve, par exemple, au niveau cantonal dans les EMPL.

Je ne minimise pas l'utilité des autres démarches participatives, naturellement, que je viens de citer, notamment en matière d'urbanisme. Cependant, force est de constater que même sous la forme d'ateliers, ces démarches sont plus souvent une valeur d'information de la population et qu'elles ne permettent pas un véritable feedback. On l'a vu aussi dans le cas des Bergières, que l'ambiance des réunions participatives crée des dynamiques pour ou contre un projet, pas toujours très constructives.

Donc, en résumé, il nous semble que la procédure de consultation est un élément qui sera important dans la participation de la population, qu'elle est extrêmement bienvenue et le groupe PLR la soutiendra de tout cœur.

M^{me} Anne Berguerand (Les Verts) : – Trop souvent, des projets sont élaborés sans que les habitants, les acteurs concernés, ne soient consultés, et ces projets se retrouvent face à une multitude d'oppositions qui impliquent une énorme perte de temps et d'argent, et nous en avons clairement subi les conséquences lors du projet de la tour Taoua.

Les Verts ont toujours défendu l'idée de consultation, de démarche participative dans le but de réfléchir, ensemble, et d'anticiper avec les acteurs concernés.

C'est pourquoi le groupe des Verts soutiendra, évidemment, ce rapport-préavis.

M. Axel Marion (CPV) : – Le groupe le Centre, PDC-Vert'libéraux soutient également ce rapport-préavis en apportant, toutefois, les questions et réflexions suivantes. Ce rapport-préavis introduit un nouvel article fondé sur la consultation. La consultation est un concept mieux défini que celui de participation et je crois qu'on a été nombreux, à différentes occasions, à estimer que les procédures de participation n'étaient pas forcément claires, respectivement, pouvaient introduire énormément de flou. La procédure de consultation est davantage claire. Il ne reste pas moins que la formulation proposée par la Municipalité est très large. On ne définit pas qui sont les milieux intéressés et on ne définit pas, non plus, quelle est la nature d'un projet important.

Alors, le rapport-préavis et le rapport de commission insistent sur le fait qu'il faut laisser une marge de manœuvre à la Municipalité, et j'en conviens volontiers. Néanmoins, comme il est dit que cette modification pourrait faire l'objet d'une directive de la Municipalité, moi, je l'encouragerai à le faire, de sorte qu'on puisse au moins prendre connaissance des règles dont la Municipalité entend se doter pour pouvoir savoir, finalement, dans quel cas de figure cet article pourrait s'appliquer.

Encore deux remarques, peut-être plus. Une de détail, une peut-être moins de détail. Celle qui est moins de détail, au fond, on pourrait souhaiter que tous les rapports-préavis qui sont présentés sur ces sujets, dit importants, contiennent le résultat de la consultation. Là, le rapport-préavis, a priori, n'est pas très explicite là-dessus ni le rapport de commission, mais, au fond, ce serait important qu'on ait un élément qui soit dit. Je ne propose pas, formellement, que ce soit un de ces chapitres de cohérence qu'on a à la fin, mais je pense que ce serait légitime qu'à ce moment-là, la Municipalité nous donne le résultat de cette consultation pour que, précisément, ça puisse avoir un rôle dans le cadre du processus démocratique dans lequel nous avons un rôle, ici, au niveau du Conseil communal.

Enfin, le détail est mis en conclusion n° 2 : de fixer l'entrée en vigueur de cette révision au 1^{er} janvier 2018, ce qui veut dire que, formellement, ce serait une entrée en vigueur rétroactive.

Je vous invite tous à réfléchir pour quels projets la Municipalité aurait pu ou aurait dû mettre en vigueur cette révision entre le 1^{er} janvier et le 29 mai de cette année.

M. Alain Hubler (EàG) : – Le groupe Ensemble à gauche, comme tous les partis ici, est tout à fait favorable à ce que les gens participent et soient consultés, c'est la moindre des choses. Comme l'a dit M. Marion, il y a un article qui va être mis dans le règlement municipal qui précise que les milieux intéressés sont consultés sur les projets importants, dates soumises au Conseil communal susceptibles de référendum. Alors, les projets importants, susceptibles de référendum, il y en a pas mal, parce que les décisions du Conseil communal peuvent être soumises à référendum, très souvent. Maintenant, restera à savoir comment la Municipalité définira quels sont les projets importants et comment la consultation se fera, et ce qui sera fait du résultat de la consultation.

Donc, a priori, on ne va pas imaginer que la Municipalité est sournoise et consultera seulement quand elle est sûre que ça peut bien évoluer et qu'elle évitera de le faire quand il y a des risques. Je pense qu'elle fera les choses, sincèrement, mais il sera utile de rediscuter, à chaque occasion, et à citer ce règlement pour nous-mêmes, inciter la Municipalité à faire ce qu'elle doit faire, aux termes de ce règlement. Maintenant, concernant la participation, c'est effectivement tout à fait autre chose, et nous sommes, nous autres, à Ensemble à gauche, plus favorables à une participation de manière générale et ce qui n'empêche pas que la consultation, si elle ne sert qu'à désamorcer des bombes, n'est pas une chose qui est, éthiquement, très utile selon nous. La consultation doit être sincère et doit permettre de modifier les projets et pas de les plébisciter. Néanmoins, nous accepterons les conclusions de ce préavis.

La discussion est close.

M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) : – Les trois conclusions ont été votées à l'unanimité des neuf membres présents.

La présidente : – Nous allons voter à main levée donc ces trois conclusions, ensemble. Celles et ceux qui acceptent ces conclusions sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent. Abstentions ?

A l'unanimité, vous avez accepté les conclusions de ce rapport-préavis qui est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2017/36 de la Municipalité, du 30 août 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'adopter le projet suivant d'article 15 bis nouveau du règlement pour la Municipalité de Lausanne :
« La Municipalité consulte les milieux intéressés sur les projets importants d'actes soumis au Conseil communal susceptibles de référendum » ;
2. de fixer l'entrée en vigueur de cette révision le 1^{er} janvier 2018 ;
3. d'adopter la réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand, M^{me} Florence Bettschart et consorts « Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps ».

Deuxième partie

Séance

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Caroline Alvarez Henry, Florence Bettschart-Narbel, Philippe Ducommun, Benoît Gaillard, Line Golestani Droël, Sébastien Kessler, Françoise Longchamp, André Mach, Pedro Martin, Céline Misiego, Fabrice Moscheni, Vincent Mottier, Barbara Pagés, Jacques Pernet, Karine Roch, Sandrine Schlienger, Gianni Schneider, Philipp Stauber.

Membres absents non excusés : M. David Raedler.

Membres présents 81

Membres absents excusés 18

Membres absents non excusés 1

Effectif actuel 100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de Mme Thanh-My Tran-Nhu et consorts : «Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne ? »

Développement

Sur le site Internet de la Ville de Lausanne figure actuellement une offre d'emploi de «Commandant du Corps de Police de la Ville de Lausanne ». A cet égard il est relevé que le fait d'avoir fait son service militaire serait un « atout »¹. Cette note confirme la vision militaire de la police et tombe en plein débat sur le côté militariste de l'école de Savatan².

Par ailleurs, force est de constater que cette exigence discrimine également indirectement les femmes ; celles-ci n'étant pas astreintes au service militaire.

Il est d'ailleurs piquant de relever que c'est la seule annonce qui n'utilise pas le langage épïcène de toutes les offres d'emploi de la Ville de Lausanne.

Le fait d'avoir fait l'armée est aussi un avantage, qu'on soit homme ou femme, lorsqu'on s'intéresse à une carrière dans la police. En effet, les conditions de recrutement à l'école de police sur le site de la Ville de Lausanne stipulent :

« [...] si apte au service, obligation d'avoir terminé son école de recrue avant le début de l'école de police. Si ~~apte~~ apte au service, possibilité de se présenter tout de même au concours d'admission pour l'école de police. ³»

Outre l'aspect péjoratif du terme « tout de même », cette malheureuse formulation sème aussi le doute quant à une réelle nécessité d'avoir fait ou non l'armée, puisque ce n'est

¹ <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/offre-d-emploi/liste-offres-d-emploi/detail-offre-d-emploi.html?jobId=pj13086>

² http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/Objet.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/GCCE/Interpellation/2018/03/651576_18_INT_151_Obj_20180404_1373900.pdf

³ <http://www.lausanne.ch/lausanne-officielle/administration/securite-et-economie/police-de-lausanne/un-job-a-la-police/formation-aspirants-de-police/conditions-d-engagement.html>

qu'en cherchant dans la FAQ des candidatures à l'école de la police du canton que l'on comprend qu'il faut être « astreint au service »⁴

Ainsi, tant l'offre d'emploi susmentionnée que les conditions requises telles que rédigées sur le site de la Ville de Lausanne entretiennent la perception d'une police hostile à l'inclusion de personnes souffrant d'un handicap les rendant « Inaptes » au service au militaire et des femmes dans le corps de police.

La police cantonale de Genève a nommé une commandante qui n'est ni policière de carrière ni militaire⁵, ce qui démontre le caractère désuet d'une telle exigence.

Fondé-e-s sur ce qui précède, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) En quoi avoir fait l'armée est-il un atout pour être commandant-e de la police de Lausanne?
- 2) Le fait d'avoir fait l'armée reste-t-il un atout si le-la candidat-e a fait son armée dans un pays étranger ?
- 3) Le grade ou l'affectation à l'armée revêt-il de l'importance ?
- 4) Qui a décidé de l'inclusion de cette condition ?
- 5) Pourquoi cette annonce n'a-t-elle pas été rédigée en langage épïcène ?

Discussion

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc) : – Sans vouloir m'attarder sur les termes de mon interpellation, je relève que la Municipalité a corrigé, partiellement, le tir en ajoutant le (tirez) -e au nom commandant dans son annonce publiée sur le site.

Cela étant, je déplore le maintien du critère de l'armée comme atout. Hormis créer une discrimination indirecte des femmes et des personnes déclarées inaptes à l'armée, je ne vois pas quels avantages cela apporte. Comme les femmes ne sont pas astreintes à l'armée, très peu d'entre elles la font, et même si elles le souhaitaient, il faut avoir fait le recrutement avant le 31 décembre de l'année au cours de laquelle elles atteignent 24 ans. Ce serait donc trop simple de dire « mais les femmes n'ont qu'à faire l'armée ! ».

Si la Municipalité me répond en avançant l'argument de la hiérarchie, eh bien ce ne sera pas suffisant. C'est inacceptable de défavoriser une personne qui n'aurait pas fait l'armée mais qui aurait, et là, je reprends les termes de l'annonce « une expérience de gestion et de conduite du personnel comme cadre supérieur », la police n'a pas le monopole du management.

La présidente : – Je vous laisse poser vos questions et le municipal, M. Hildbrand, va y répondre directement.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Merci. En quoi avoir fait l'armée est-il un atout pour être commandant de la police de Lausanne ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je déclare mes intérêts, je suis officier.

La Municipalité rappelle, en préambule, que pour tous les postes de son administration, sans distinction, elle conduit une politique volontariste en matière d'égalité. Tous les postes sont ouverts, tant aux femmes qu'aux hommes, quel que soit le niveau de fonction, le domaine ou le taux d'activité, en particulier, au Corps de police, environnement

⁴ <http://www.policier.ch/menu/faq>

⁵ <https://www.rts.ch/info/suisse/1110259-la-police-genevoise-a-une-cheffe.html>

historiquement masculin, des efforts sont entrepris en matière de mixité. A ce jour, trois postes sur les 12 de la direction du service sont occupés par des femmes et le pourcentage de femmes engagées au Corps de police est en constante augmentation, que ce soit au sein des policiers et policières, avec près de 16 % ou des employés civils avec 65 %.

La Municipalité rappelle, également, que les conditions présentes dans toutes offres d'emplois permettent aux potentiels candidats et candidates de s'illustrer et d'illustrer leurs attentes, les attentes de l'employeur, certaines, présentant un caractère impératif et d'autres moins. La notion du service militaire est bien mentionnée comme un atout et non une exigence, plus pour des questions de connaissances particulières d'une structure organisationnelle similaire que comme une illustration de la volonté de militarisation de la police, que la Municipalité ne souhaite pas.

Qu'on veuille, en effet, à ne pas confondre la reconnaissance des qualités militaires, d'une part et, d'autre part, le militarisme ou la militarisation. S'agissant de la première question de Mme l'interpellatrice « En quoi avoir fait l'armée est-il un atout pour être commandant de la police de Lausanne ? ». Tiens, je vais rappeler un certain nombre d'évidences, la police municipale de Lausanne est un corps constitué, qui présente, comme tous les autres corps de polices ou d'autres corporations, des règles de fonctionnement spécifiques et une culture d'entreprise, également, spécifique. Il est donc souhaitable que les candidates et candidats soient familiarisés avec ce type de fonctionnement. Or, d'un corps de police, c'est au sein de l'armée que l'on retrouve le plus de similitudes organisationnelles, hiérarchies, grades, mais aussi et surtout gestion des crises et, en particulier, être préparés à penser l'inconnu.

C'est pourquoi, pour des candidates et candidats qui n'auraient pas, par exemple, de parcours spécifique au sein d'un corps de police, le fait d'avoir expérimenté un type d'organisation s'approchant d'un modèle de corps de police pourrait être considéré comme un atout.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – Le fait d'avoir fait l'armée reste-t-il un atout, si le candidat a fait son armée dans un pays étranger ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Alors, si l'approche organisationnelle reste similaire, le ou la candidate doit être au bénéfice de la nationalité suisse.

Donc, on peut imaginer un cas de figure spécifique où une personne binationale aurait fait l'armée dans un autre pays et ça entrerait, évidemment, dans l'analyse qui sera faite des différents dossiers, considérant qu'il s'agit, également, d'une valeur ajoutée, vu que c'est la capacité à répondre aux crises et avoir traité ce genre de difficultés auxquelles, notamment, l'armée prépare.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) – Le grade ou l'affectation à l'armée revêt-il de l'importance ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme évoqué ci-dessus, c'est la connaissance organisationnelle et la gestion de crise qui peut constituer une plus-value. Les notions de grade ne sont pas déterminantes, même si tous les aspects en lien avec la conduite de personnel peuvent être des expériences intéressantes.

On pourra aussi imaginer que la valeur qui sera accordée au titre, au grade d'appointé-chef, n'est pas tout à fait comparable à celle pour un officier.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) – Qui a décidé de l'inclusion de cette condition ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Tout d'abord, la Municipalité rappelle qu'il s'agit d'un élément pouvant être considéré comme un atout, mais pas d'une condition éliminatoire comme tout autre élément présent dans l'offre d'emploi.

Ceci étant posé, pour les raisons exposées ci-dessus, la Direction de la sécurité et de l'économie est responsable de l'annonce.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) – Pourquoi cette annonce n'a-t-elle pas été rédigée en langage épïcène ?

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Comme vous l'avez très justement mentionné, lorsque vous nous avez signalé cette coquille, elle a été corrigée dans les documents informatiques, et ce dès que possible. A noter, encore, que l'annonce mentionnait bien qu'il n'y aurait pas de distinction entre les différentes candidatures, qu'elles soient d'hommes ou de femmes.

La discussion est ouverte.

M. Bertrand Picard (PLR) : – Il est évident que M. le Municipal a largement répondu à ce qui me faisait vous demander la parole.

Néanmoins, il y a un aspect qui me dérange fondamentalement dans cette interpellation. C'est la confusion, sans doute volontaire, idéologiquement ou par ignorance, entre le terme de militaire et de militariste. J'aimerais rappeler, en tant qu'ancien officier, que pour moi, être militaire c'est avoir des qualités de droiture, de service, d'engagement au sein de la Nation, pour la Nation, du sens du sacrifice jusqu'à donner sa vie, alors qu'un militariste est une personne dont l'esprit me paraît bien borné et qui a plus l'art de la parole que de l'action. Donc, je ne vois, en aucun cas, en dehors de l'aspect euphonique de points communs entre ces deux termes et je trouve détestable de les avoir mis côte à côte.

Pour le reste, eh bien M. le Municipal a répondu à toutes les objections que j'avais l'intention de faire. Je ne m'étendrai donc pas plus avant.

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je déclare mes intérêts, ancien commandant des sapeurs-pompiers lausannois, ancien officier supérieur des troupes de sauvetage de notre armée.

Personnellement, j'ai de la peine à comprendre cette interpellation qui met en cause le fait qu'une formation d'officier militaire serait un avantage pour le poste de commandant de police. Avoir une formation militaire, en plus d'officier, est un avantage en faveur de la conduite et de la gestion des événements.

J'aimerais simplement vous rappeler que les anciens commandants de police, Emery, Hagenlocher et Raémy sont tous des officiers supérieurs. En conclusion, en trente ans de commandant de sapeurs-pompiers, j'ai apprécié la formation reçue lors des différentes écoles centrales 1, 2, 3 et techniques et, je n'ai pas honte à le dire, j'ai pu appliquer ces dispositions tout au long de ma carrière. Je vous remercie de votre attention.

M. Xavier de Haller (PLR) : – A titre liminaire, je souligne l'excellent trait d'esprit qu'a eu l'interpellante de commencer son intervention liminaire par reconnaître le fait que la Municipalité a corrigé le tir. Je la remercie de ce sympathique clin d'œil pour engager ce débat qui risque d'être relativement long, relativement vif, qui risque probablement de mélanger un certain nombre de choses. Eh bien ! Pour rebondir sur les propos liminaires de l'interpellante ou l'interpellatrice, je me permettrai d'ouvrir les feux.

Je déclare mes intérêts, je ne suis pas un officier retraité, je suis un officier actif, incorporé dans un état-major et j'ai effectué un certain nombre de jours de service. Alors je vais vous passer mon CV militaire, j'imagine qu'il ne vous intéressera pas beaucoup. En revanche, j'aimerais souligner un certain nombre de points, et vous démontrer pourquoi, sous couvert, cette interpellation qui tend à dire « on aimerait dénoncer une tentative de discrimination vis-à-vis des femmes », n'est en réalité rien d'autre qu'une énième attaque contre le Corps de police de Lausanne, et une énième attaque contre le directeur actuel.

A titre liminaire, je rappellerai que le PLR a, de tout temps, et dans les dossiers récents également, systématiquement soutenu l'égalité entre les hommes et les femmes et

également promu l'égalité salariale. Cet élément-là est évidemment indiscutable, et nous appelons de nos vœux, en tant que conseillers communaux PLR, que les gens soient choisis, avant toute chose, pour leurs compétences, pour leurs qualités, avant que pour leur appartenance à un genre ou à un autre.

Cela étant, cette interpellation, sous couvert, encore une fois je le répète, de vouloir dénoncer une tentative de discrimination larvée, eh bien, en réalité, attaque la problématique de la militarisation ou non du Corps de police de Lausanne. Je ne m'étalerai pas sur la distinction qu'il faut faire entre la structure militaire, la conduite militaire et puis la militarisation ou le militarisme. Je crois que cela a été excellemment bien, ou de manière excellente, pour être plus précis, expliqué par mon préopinant Bertrand Picard. Je ne reviendrai pas là-dessus.

En réalité, l'interpellation, dont nous discutons ce soir, pose deux problèmes : tout d'abord, la vision militaire, ou non, et j'insiste, du commandement du Corps de police et, deuxièmement, de l'éventuelle discrimination dont pourrait être victime une candidate femme qui n'aurait pas fait l'armée, dans le cadre de cette mise au concours.

Tout d'abord, la vision militaire de la conduite de ce Corps de police, eh bien M. le municipal Pierre-Antoine Hildbrand a, de manière relativement concise, décrit les avantages de la formation militaire. Je me permettrais de préciser certains de ses propos, dans le sens où, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, le commandement, parce qu'il faut utiliser ce terme, et non pas la direction je précise, le commandement de la police doit être un organe, un état-major conduit qui doit être à même de réagir rapidement dans des situations de crise à des situations d'urgence. C'est la donnée de base, c'est l'attente, c'est la mission même qui est confiée au Corps de police municipal.

S'agissant de réagir en état de crise, n'en déplaise à certains, la stabulation libre n'est malheureusement pas le meilleur moyen de prendre une décision opportune et rapide, non. En réalité, il faut un certain nombre de processus. Il faut être capable de parler le même langage, et je ne parle pas uniquement du langage français, mais bien le même langage technique, et ça, eh bien, à l'heure actuelle, en Suisse, l'institution qui permet de former, qui permet d'instruire des gens à la conduite d'un état-major à ce stade est, en l'état, la formation de cadres supérieurs de l'armée.

Ceci, mesdames et messieurs, c'est un fait. On peut en discuter, on peut ne pas être d'accord, mais c'est un fait. Après, les conséquences qu'on en tire, eh bien chacun en fera ce qu'il voudra. L'intérêt d'avoir une formation équivalente, ou en tout cas identique dans les différents corps, que ce soit de police, communaux et cantonaux et également avec les autres cantons, permet d'avoir des personnes qui peuvent rapidement constituer des états-majors ad hoc, qui peuvent rapidement, avec des procédures plus ou moins identiques, réagir à des situations et permettre de protéger notre population.

Mais au-delà de la stricte conduite du Corps de police, avoir des gens qui ont suivi une formation identique est également utile horizontalement avec les autres acteurs de ce qu'on appellera « les feux bleus ». En effet, le Corps de police n'intervient que rarement tout seul. Il intervient souvent en collaboration avec les pompiers ou encore avec les ambulances. D'ailleurs, ces différents services sont regroupés sous la même direction. Cela n'est pas un hasard, mesdames et messieurs, mais bien une question d'efficacité, une question d'être capable de répondre rapidement à des situations de crise et apporter une réponse opportune afin de protéger et secourir l'entier de notre population.

Donc, mesdames et messieurs, la question de la militarisation, ou non, de la police n'est, en réalité, pas en débat actuellement en Suisse. Qu'on le veuille ou non, la grande majorité, pour ne pas dire l'intégralité des corps de police et des différents intervenants de secours et d'urgence ou des feux bleus sont organisés, hiérarchiquement, et appliquent des processus de conduite qui relèvent d'une qualification militaire ou, en tout cas, qui sont instruites sur la base de certains règlements militaires. Donc, la réalité concrète et objective amène toute municipalité ou amènerait tout municipal à la place du directeur actuel qui devrait mettre

au concours ce poste à, également, souligner que la formation militaire serait un atout, et je crois qu'il faut le répéter encore une fois, un atout, non pas une condition sine qua non, mais un atout pour accéder à cette fonction.

Deuxième élément qui a été soulevé par cette interpellation, c'est la question de la discrimination. Je crois que considérer, au XIX^e siècle, qu'être une femme et donc ne pas pouvoir faire l'armée est une forme de discrimination, c'est bien mal connaître notre système puisque, depuis de nombreuses années, de nombreuses femmes effectuent leur service militaire. De nombreuses femmes effectuent de l'avancement, occupent des postes à responsabilité, sont instruites sur les processus de conduite des états-majors et connaissent parfaitement le système de conduite militaire.

A titre d'exemple, je me permettrai, quand même, de signaler qu'à l'heure actuelle, le chef de service de l'armée suisse est Mme le brigadier Germaine Seewer. C'est effectivement une femme qui est à la tête du personnel de l'armée suisse, donc, a priori, en tout cas au 21^e siècle, le fait d'avoir comme atout la formation militaire n'est plus discriminant ou discriminatoire, dès lors que de nombreuses femmes effectuent leur service militaire. Je soulignerai encore qu'il y a quelques semaines, une émission, sauf erreur de la RTS, a suivi et interviewé un certain nombre de candidates au recrutement qui suivaient des journées d'information, ici, à la Pontaise. Lorsque le ou la journaliste a interviewé ces candidates recrues, la plupart ont dit « je fais l'école de recrue non seulement parce que je suis convaincue de l'institution, mais, également parce que j'aspire, un jour ou l'autre, à rejoindre un corps de police, un corps de sapeurs-pompiers ou encore des samaritains ou ambulanciers ». Donc, il y a une réelle cohérence entre la formation de base militaire qui est donnée, et ensuite, la plus-value que les différents corps de feux bleus de notre pays peuvent en récolter.

Dès lors, je pense que l'interpellation qui a été déposée ne doit pas être lue autrement qu'une énième attaque contre notre Corps de police, qu'une énième attaque contre l'organisation de notre police. Et je tiens encore une fois à le souligner : notre police effectue un très bon travail, elle est très bien conduite et, au jour d'aujourd'hui, si nous pouvons bénéficier de la sécurité et de la qualité de vie qui est la nôtre, alors, certains font des films et estiment que ce n'est pas forcément la meilleure ville, il n'est pas nécessaire de tout changer et de tout modifier.

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je déclare mes intérêts, je suis civiliste. La Ville de Lausanne se doit d'être exemplaire. La police se doit d'être exemplaire. Alors, la police de la Ville de Lausanne que dire ? Si le couac, très révélateur, de la non-féminisation de l'annonce, contrairement à la totalité des autres annonces d'emplois de la Ville de Lausanne, a été réparée, on peut se demander sous combien d'yeux cette annonce est passée avant sa publication, sans que cette coquille n'apparaisse ? Comme l'a dit M. le municipal officier, il n'en est pas de même pour la mention de l'expérience militaire comme atout, comme l'a dit ma préopinante interpellatrice. Je ne débattrai pas ici de savoir s'il s'agit d'un point de vue juridique, d'un critère de discrimination à l'embauche, et laisse ça au tribunal des prud'hommes, le cas échéant, mais d'un point de vue institutionnel, il est aberrant de lire de tels critères en 2018 dans une annonce d'une ville suisse. Selon le municipal en charge, il s'agit d'un atout, car cela représente un indice prouvant une connaissance organisationnelle similaire à la police lausannoise.

Etait-il réellement nécessaire de formuler cela avec la mention du service militaire, s'il s'agit uniquement d'une connaissance organisationnelle souhaitée ? Les autres mentions qui figurent dans l'annonce ne suffisent-elles pas ? Je peux citer, par exemple, la formation complémentaire dans le domaine de la sécurité publique, l'expérience de gestion et de conduite de personnel comme cadre supérieur, le leadership, aptitudes avérées en négociation. Ces critères qui, eux, ne portent pas de considération de genre, ne suffisent-ils pas à choisir une personne apte à répondre aux exigences organisationnelles et de réaction en cas de crise que requiert le poste de commandant ou de commandante de la police de

Lausanne ? Était-il vraiment nécessaire de mentionner, absolument, le service militaire comme critère souhaité ? Cette mention désuète n'a rien à faire dans les atouts pour cette fonction.

Et finalement, pour répondre à M. de Haller. Oui, il s'agit d'une discrimination et ce n'est pas moi qui le dit mais les chiffres. Il y a actuellement 0,72 % de femmes dans l'armée, 0,72. Alors oui, de mentionner qu'il faut avoir fait le service militaire ou que c'est un atout pour postuler à un poste, c'est un atout ? Il s'agit d'un critère de discrimination et je pense qu'il faut vraiment réfléchir et s'étonner sur le fait que, encore de nos jours, ce soit mentionné plutôt que de simplement regarder les qualités qu'on attend d'une personne postulante.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je suis fâché, mon préopinant m'a volé ma boutade d'entrée en matière. Alors, je déclare aussi mes intérêts, je suis aussi au service civil et j'ai accompli tous mes jours de service. Au groupe Ensemble à gauche, nous considérons également qu'il n'y a pas lieu de faire du service militaire un critère, un atout pour l'engagement de nouveaux agents de police à quelque grade que ce soit. Ça a été dit, notamment par notre collègue de Haller, qu'il y a d'autres professions qui permettent de développer les compétences organisationnelles visiblement si précieuses qu'octroie l'armée, les secteurs comme les pompiers, les ambulances, la Rega sont d'autres secteurs qui pourraient constituer un atout comme expérience préalable. Pourquoi, alors, cet atout-là n'est pas mentionné dans l'annonce qui a été publiée ? Je pense que là, il y a en effet dans la culture de la Municipalité au moment d'engager une nouvelle personne à ce poste, cette idée qu'il y aurait une relation particulière qu'a parfaitement assumé M. de Haller entre l'armée et la police qui, à notre avis, est absolument dépassée et doit être dépassée.

La fonction de défense du territoire n'a absolument rien à voir avec la mission de maintien de l'ordre et de, surtout, gestion des conflits, qu'est celle de la police et qui doit rester celle de la police et qui doit être absolument différenciée de celle des fonctions militaires. De dire que certaines compétences organisationnelles ou certaines capacités à réagir au stress soient des atouts, c'est une chose. D'en spécifier que c'est par l'exercice du service militaire que ces compétences doivent être acquises, ou qu'il s'agirait d'un atout qu'elles aient été acquises dans ce cadre-là, nous apparaît parfaitement déplacé.

Et j'aimerais quand même préciser quelque chose, chers collègues. Quand vous mettez un atout dans une annonce pour un job, il a un caractère dissuasif, vous le savez très bien. Quand vous répondez à une annonce pour un job et qu'il y a marqué « la connaissance de l'anglais est un atout » eh bien, si vous ne parlez pas un mot d'anglais, a priori, vous allez y réfléchir à deux fois avant de poser ne serait-ce que votre candidature. Et si vous la posez, peut-être que vous serez pris, mais j'ose imaginer que cela peut aussi être un premier critère de sélection si beaucoup de dossiers venaient à parvenir. De ce point de vue là, le caractère dissuasif de cet atout nous paraît problématique, parce qu'il n'y a vraiment pas lieu de faire de cet atout un critère prépondérant pour engager un policier ou une policière à la tête de notre police.

Et je finis là-dessus, j'adhère parfaitement aux propos de mon préopinant sur le fait que cette, on va dire, maladresse d'avoir oublié d'épicéner un texte tel que celui-ci, nous paraît révélatrice d'un problème assez structurel au sein de la, peut-être, de la police lausannoise, mais sûrement au-delà, de considérer que cette place puisse, à parts égales, être octroyée à une femme ou à un homme, enfin, à parts égales avec autant de probabilités.

Pour toutes ces raisons, il nous semblerait important que la Municipalité ne réitère pas ce type d'erreurs, selon nous, en arrêtant de faire figurer comme atout l'expérience militaire, et en veillant à ce qu'aucune annonce pour un poste de travail à la Ville ne soit pas épiciénée.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – La discussion est relativement sans surprise selon la couleur politique. J'aimerais, néanmoins, répondre à mon collègue Xavier Company quand il parle d'une mention désuète.

Votre assertion pourrait se défendre, cher collègue Company, si les policiers n'étaient que des assistants sociaux, des médiateurs, des conseillers conjugaux, voire des agents de circulation. Mais ils ne sont pas que ça. Ils sont d'abord détenteurs de la force publique, et pour ce faire, ils ont une arme qui peut blesser, qui peut tuer. Ils sont, donc, à l'instar des forces armées ou des gardes-frontière, investis d'un pouvoir redoutable qui doit être strictement contrôlé et encadré, c'est le fait de pouvoir se servir de leurs armes.

Lorsque vous demandez si le fait d'avoir fait l'armée dans un pays étranger reste un atout, mais bien sûr. Mais évidemment. Une partie, pas majoritaire, mais néanmoins non négligeable, de nos officiers instructeurs ont fait leur école ou des cours ou des stages, que ce soit à l'école militaire de Paris ou à West Point, et qui ont été enrichissants, pour eux, comme pour ceux d'autres pays qui se retrouvaient. Donc, ça n'est absolument pas éliminatoire. Maintenant lorsque vous parlez du grade ou de l'affectation à l'armée, il se trouve que nous n'avons pas de grade ou d'affectation de complaisance, à l'exception, peut-être, des officiers aumôniers, mais nous n'avons pas le genre du général Tapioca dans Tintin, où véritablement la totalité de sa veste sert à supporter des médailles. Non. Une formation militaire, que vous soyez sergent-major, adjudant, fourrier ou officier, vous êtes exactement garant des mêmes qualités personnelles, humaines, de commandement et d'organisation que dans un certain nombre de compétences dans la vie civile et, a fortiori, dans la direction et le commandement de la police municipale.

Voilà pourquoi, en restant calme, en ne vous soupçonnant surtout pas, il ne faut pas vous faire de procès d'intention et voir dans votre position l'ombre d'une attaque ou d'une critique contre notre police, je crois qu'on peut vous répondre relativement calmement, mais d'une manière qui m'apparaît sensée.

M. Valentin Christe (PLC) : – Alors, je ne sais pas si ce débat va être aussi enflammé et interminable que le pense notre collègue de Haller. Par contre, je suis à peu près certain qu'il n'en ressortira rien de concret.

Ça a été dit, l'égalité entre les sexes, c'est de longue date une préoccupation au sein de l'Administration communale. Je ne pense pas, non plus, trop m'avancer en disant que ce souci est très largement partagé dans ce Conseil et au sein de la Municipalité. Donc moi, je crois tout à fait l'explication de la Municipalité quant au fait que l'absence d'écriture épïcène qui, semble-t-il, est chère au cœur de certains et certaines ici, est une bavure et une petite erreur et rien de plus. Et je ne vais pas revenir, non plus, sur la qualité de la formation à la conduite qui est dispensée par notre armée, dont j'ai d'ailleurs pu bénéficier et puis c'est l'occasion, pour moi, de déclarer mes intérêts à mon très modeste échelon de sous-officier.

Ce qu'on observe ici ce soir, dans cette interpellation, en réalité c'est un renversement à peu près complet des valeurs, puisqu'il semble qu'aujourd'hui, l'action de la police est observée à travers un prisme manifestement déformant chez certains. On ne se pose plus la question de savoir si la police a bien ou mal fait son travail. On juge de son action en posant, par principe, une forme de présomption de culpabilité. Et ça, ça s'est vu à plusieurs reprises ces derniers mois au sein de ce plénum.

Mon propos n'est évidemment pas de dire que la police doit pouvoir agir de manière autonome, indépendante, sans rendre de comptes. Il ne s'agit pas, non plus, évidemment, de dire qu'elle doit être une forme d'Etat dans l'Etat. C'est bien évident que la police doit agir dans le cadre des compétences qui sont les siennes. C'est tout aussi évident que, dans l'usage du monopole de la force qu'a cité M. Chollet, tout à l'heure, elle doit rendre des comptes et agir de manière conforme au droit. Et puis, lorsque des abus ou des bavures sont sanctionnés, ça me paraît tout aussi évident que c'est à la justice qu'elle doit rendre compte et, en tout cas pas, devant ce Conseil.

La police de Lausanne, comme d'ailleurs tous les corps de police de ce pays, accomplit sa mission qui est difficile avec rigueur, avec professionnalisme et, j'ose le mot pour les avoir côtoyés avec dévouement. Je crois que ce dont elle a besoin, c'est du soutien des autorités

politiques, et ça n'est en tout cas pas qu'on lance des polémiques stériles à son encontre à chaque fois que l'occasion se présente. C'est malheureusement une tendance un peu trop récurrente au sein de ce Conseil communal.

Il y a quand même un élément dans le texte de l'interpellation qui, c'est le cas de le dire, m'interpelle. Puisqu'on lit, en bas de page une « la police cantonale de Genève a nommé une commandante qui n'est ni policière de carrière, ni une militaire, ce qui démontre le caractère désuet d'une telle exigence ». Mais Mme l'interpellatrice, je crois que le fait que la police cantonale de Genève a nommé une commandante qui n'est ni policière de carrière, ni une militaire, cet élément démontre que la police de Genève a engagé une commandante qui n'est ni militaire de carrière, ni policière. Ça ne démontre rien d'autre et ça ne démontre certainement pas le caractère désuet, je vous cite, « d'une telle exigence ». Là, je crois que vous allez un peu vite en besogne.

S'agissant de l'intervention de notre collègue Company, alors, on peut, évidemment, discuter dans ce Conseil en détail du cahier des charges, du profil des candidats, des exigences envers tous les candidats des postes au sein de l'administration communale. J'observe, quand même, que cette démarche aurait un caractère extraordinairement fastidieux et nos soirées sont courtes. Et puis, je relève aussi, ça doit quand même être dit, que l'engagement du personnel est une compétence de la Municipalité, mes chers collègues, et ce serait peut-être bien que ce Conseil communal se préoccupe un peu plus souvent de la répartition des pouvoirs et des tâches et que chacun s'occupe de ses compétences !

En ce qui concerne l'intervention de notre collègue Conscience, alors, je ne m'étonne pas beaucoup que le groupe Ensemble à gauche considère qu'il faut renoncer à exiger des candidats à la formation de policier le fait d'avoir accompli l'armée. Cela étant, si je vais un peu plus loin, je suis assez surpris de voir une soudaine recrudescence des vocations policières au sein de ce même groupe Ensemble à gauche.

Bon, je crois que cette tentative de polémique à l'égard de notre police ne mérite en tout cas pas qu'on y consacre plus de temps. Je vous invite à classer ce débat sans trop perdre de temps.

M. Alain Hubler (EàG) : – Après les quatre premières salves tirées par quatre officiers supérieurs, ensuite par deux gauchistes fainéants qui n'ont réussi à faire mieux que du service civil, M. Chollet, on ne sait pas ce qu'il a fait, un sous-officier supérieur, si j'ai bien compris, je déclare mes intérêts. J'ai été soldat complémentaire, à l'époque où cela existait, mais j'ai fait l'armée.

Ce débat n'est pas stérile du tout. Il est assez intéressant parce que l'exposé de M. de Haller qui défendait les valeurs de l'armée, l'organisation en bon officier supérieur qu'il est, était là pour faire la propagande de l'armée et du militarisme, on va le dire. Et rien d'autre. Personne n'a attaqué, en tout cas pas les signataires de cette interpellation, la police de Lausanne ou les policiers lausannois, ou même la police par son commandant. Eventuellement la personne qui est responsable de la rédaction de l'annonce, qui doit être normalement le municipal en fonction, est attaqué, oui peut-être, mais sur un point qui n'a rien à voir avec les amalgames que vous faites sur d'autres attaques, non pas sur la police en elle-même, enfin ou sur le corps en lui-même, mais sur les ordres qui lui sont donnés, ce qui est différent.

Ensemble à gauche n'a jamais été contre les vocations policières. On est contre les vocations policières qui aboutissent à une police qui ne fonctionne pas comme elle devrait fonctionner, ce qui est différent. Si on en revient à cette annonce, je suis étonné de voir les réponses du municipal, qui parlait de compétences organisationnelles souhaitées. Alors, moi qui ai une grande carrière militaire, donc j'ai fait l'armée en simple soldat, c'est ce qu'on demande, rien de plus. Vous auriez demandé encore du galon ou des compétences particulières au sein de l'armée, je peux comprendre. Mais franchement, à supposer que je réunisse toutes les autres conditions, mon expérience organisationnelle de l'armée ne me

prédestine pas à ce qui est expliqué par mes préopinants, comme on dit. Donc en fait, il n'y aurait rien à la place d'avoir fait son armée, il n'y aurait rien. Ce serait aussi un atout et ça aurait même été un atout de ne pas le mettre.

Il serait peut-être plus judicieux, à mon avis, d'accentuer et de mettre l'accent sur, effectivement, le profil souhaité au début. Et varier un petit peu les plaisirs en envisageant d'autres formations que la pure formation militaire. Donc personnellement, même si j'ai signé cette interpellation, je dois avouer que je suis assez d'accord avec M. Christe, ça n'aboutira juste à rien du tout, à part à quatre officiers supérieurs qui auront expliqué à Mme Tran-Nhu qu'elle n'a rien compris à la police, qu'elle n'a rien compris à l'armée, et que ses cosignataires ne valent guère mieux.

Cela étant, j'ai trouvé que la réponse du municipal, qui répétait, en boucle, plusieurs fois la même chose pour que l'on comprenne bien, avait quelque chose de méprisant pour les interpellateurs, et c'est dommage. A moins que ces répétitions en boucle ne soient justement une de ces fameuses compétences organisationnelles de l'armée.

M. Romain Felli (Soc.) : – C'est, je crois, M. Cachin qui a dit qu'il ne comprenait pas bien le sens de cette interpellation, mais comme ça a été relevé par M. Hubler, les quatre premières réponses viennent d'officiers, plus ensuite un sous-officier et, à ma connaissance, toutes et tous sont des hommes. Et c'est précisément ça qui est en question dans cette interpellation. Et c'est précisément ça qui n'est absolument pas une attaque contre la police, et je ne vois pas comment ça va être construit comme une attaque contre la police si ce n'est par une extrême mauvaise foi.

C'est, au contraire, la volonté que la police représente, effectivement, la société et que les carrières au sein de la police soient ouvertes à toutes et tous. Donc, c'est tout sauf une attaque. C'est, au contraire, une volonté de renforcer une police qui soit à l'image de la société.

M^{me} Françoise Piron (PLR) : – Alors, je suis la première femme visible, enfin, oui je crois, qui prend la parole ce soir. Alors moi, je déclare mes intérêts, je n'ai jamais fait l'armée.

Je n'aime pas spécialement l'armée, enfin, ce n'est pas mon truc. Je ne l'ai pas faite, ni en Suisse, ni en Belgique, qui est mon pays d'origine, ni en France qui est le pays où mon père est né, ni en Iran, lieu d'origine de ma mère, enfin bref, dans aucun autre pays étranger.

Je déclare aussi mes intérêts en tant que personne qui depuis vingt ans s'intéresse et s'engage pour l'égalité dans les formations, dans les métiers, et on fait beaucoup d'efforts pour féminiser certains métiers qui sont masculins et aussi pour permettre aux hommes de faire des métiers dits féminins. Donc, le sujet de l'égalité entre les hommes et femmes par rapport au métier, cela, évidemment, m'intéresse beaucoup.

Le point 5 de l'interpellation attaque, enfin on se sent attaqué du moins, l'annonce sur le plan du langage épïcène, et il manquait un -e, effectivement, et moi, je crois que notre municipal qui dit que « c'était une coquille » parce qu'elle a été corrigée d'une part, et parce que, je vais vous dire pourquoi, ça sous-entendait que « parce qu'il n'y a pas ce -e, les postulations féminines ne seraient pas bienvenues », en tout cas, c'est ce que l'on pourrait croire en lisant l'interpellation. Alors je crois, moi, qu'une femme qui a le profil et les compétences pour ce poste et qui se demande si, oui ou non, elle va postuler, ne s'arrêtera sans doute pas à ce -e, qui en plus a été rajouté. Elle n'aura pas manqué de remarquer qu'en bas de page, il est bien marqué que ce poste est ouvert tant aux femmes qu'aux hommes.

Les compétences de conduite et de commandement, j'ai défendu l'égalité des métiers, à l'inverse donc, les métiers filles et les métiers garçons pour les filles, etc. Donc, je constate, maintenant, que ce n'est plus l'apanage des seuls hommes. Les femmes s'engagent, aujourd'hui, pour effectuer le service militaire, elles ne sont que quelques pour-cent pour l'instant, enfin, moins que quelques pour-cent, effectivement, mais elles s'engagent aussi. Et il y en a aussi dans le corps des métiers de pompiers, et j'en connais. Je note qu'il ne

s'agit pas d'une condition spéciale du poste, qui peut être un plus, mais d'une compétence. Ce n'est pas une compétence obligatoire, mais c'est une compétence qui arrive en fin de CV, donc ce serait un plus. Et ça, c'est important. Parce que dans les points forts demandés pour le poste, on appuie sur la grande aisance relationnelle. Par exemple, on appuie sur un sens aigu de la communication.

Alors, je ne veux pas faire tous les postes, mais ce sont deux compétences fortes du poste, qui sont deux compétences qui sont dites plutôt féminines, et qui peuvent même inciter les femmes à postuler. Alors moi, je trouve bien que, et je ne pensais pas que, dans une annonce pour la police, on mettrait « aisance relationnelle et un sens aigu de la communication ». Ce qui prouve bien que ce métier est en train de changer et d'accepter de plus en plus de femmes. Je constate aussi qu'il y a 16 % de femmes dans le Corps de police, aujourd'hui, ce qui est aussi très bien et je crois que c'est la valeur d'exemple qui est importante, ce n'est pas le pourcentage, mais c'est bien qu'il y ait des modèles qui commencent.

Quant à la question de savoir si c'est désuet de mettre ça, alors je ne veux pas entrer dans la polémique de l'armée, ce n'est pas mon truc, mais je remarque une chose, c'est que l'Association des cadres, récemment, a mis en place une certification pour les gradés de l'armée pour qu'on reconnaisse leurs compétences de direction, enfin les compétences qu'ils ont eues pendant la formation de l'armée, dans les entreprises. Parce que, aujourd'hui, c'est comme ça, ce n'est plus forcément un atout dans le privé d'avoir fait l'armée, au point que l'Association suisse des Cadres a mis une certification spéciale, pour eux, en place. Donc, ce n'est plus quelque chose d'aussi bien vu dans l'entreprise que comme avant.

Du reste, les mères au foyer, maintenant, s'inspirent de cette certification parce qu'elles voudraient aussi avoir une certification pour les années passées à la maison. Voilà. Donc je voulais dire que je trouve dommage que l'on utilise cette question « femmes » pour, et je me sens aussi attaquée, une autre chose, que ce soit pour plutôt attaquer la police et son travail.

M. Nicola Di Giulio (PLC) : – Je dois déclarer également mes intérêts, je suis sous-officier à l'armée suisse et, en discutant il y a très peu de temps de cela avec une de mes connaissances de la SVO, la Société vaudoise des Officiers, j'ai constaté qu'il ne comprenait pas le sérieux de cette intervention urgente, ni le sérieux des cosignataires, ni l'urgence de cette interpellation.

Entendez par là, je fais un petit peu le porte-parole ce soir de quelqu'une de ces personnes. Cependant, dans un but d'y apporter mon point de vue, je précise qu'il s'agit uniquement de mon point de vue. J'aimerais rassurer, peut-être, mes collègues qui visiblement sont inquiets sur la nomination du prochain commandant de la police et apporter quelques petites précisions, sans refaire le débat, notamment la seconde question, sur « le fait d'avoir fait l'armée reste-t-il un atout, si le ou la candidate a fait son armée dans un pays étranger ? » Alors, avoir fait son armée en Suisse, ou pas, relève du sarcasme, car les cosignataires ne se permettraient pas de dénigrer la qualité de la formation et, encore moins, du fonctionnement des armées étrangères.

Au point 5, quand il est dit « pourquoi cette annonce n'a pas été rédigée en langage épicène ? » Alors, M. le directeur a bien précisé qu'il s'agissait d'une coquille. Toujours les mêmes membres de la SVO ont déclaré qu'il n'est peut-être pas nécessaire de mettre les femmes entre parenthèses et que toutes les personnes qui se sont senties, peut-être, exclues dans cette offre « n'ont de toute évidence pas les qualités requises pour occuper ce niveau de responsabilités ». C'est une question ouverte.

M. Xavier de Haller (PLR) : – Je me permets brièvement et je vous promets, je serai bref. Deux éléments, j'ai particulièrement apprécié l'explication de texte de MM Hubler et Felli s'agissant de démontrer que l'initiative ou l'interpellation qui nous occupe ce soir n'est pas une attaque contre le Corps de police de Lausanne respectivement sa formation prétendument militarisée alors je me permets de relire la dernière phrase du premier

paragraphe qui dit : « Cette note confirme la vision militaire de la police et tombe en plein débat sur le côté militariste de l'école de Savatan ». Donc expliquer que cette interpellation n'est absolument pas à mettre en lien avec les autres discussions que nous avons eues avec les autres problématiques qui ont été soulevées et le débat général qui se fait autour du Corps de police de Lausanne depuis plusieurs semaines.

Eh bien, je pense à mon tour qu'il s'agit d'une certaine mauvaise foi, qu'il s'agit d'une tentative, d'une pirouette, d'un soldat pris la main dans le sac en train de dormir à la gare. Cela étant, on a utilisé l'adjectif désuet pour qualifier la formation militaire. Eh bien, j'aimerais simplement et, sans faire aucun prosélytisme ni réciter une quelconque leçon apprise par cœur lors d'un stage de formation au commandement, quand même rappeler à d'aucuns que les missions constitutionnelles de l'armée sont actuellement non seulement la défense, mais également la promotion de la paix ainsi que l'appui aux autorités civiles. Et les officiers d'état-major sont formés dans ces trois spectres d'engagement et, par conséquent, acquièrent des connaissances qui sont utiles non seulement pour les cas de défenses ce qui n'est plus qu'une infime partie des missions de l'armée. En réalité une grande partie des officiers d'état-major sont formés à l'appui aux autorités civiles ainsi qu'à la promotion de la paix. Donc, en réalité, la formation militaire actuelle n'est absolument pas désuète, elle est axée sur l'engagement, elle est réaliste. Et au contraire, c'est considérer que la formation militaire, c'est uniquement voué à la défense, à tenir le Jura ou je ne sais pas quelle passe. Eh bien ça, c'est une vision désuète de la formation militaire qui malheureusement ne permettra pas d'avoir un débat serein sur les atouts ou non d'avoir fait son service militaire et les atouts ou non d'avoir fait certains stages de formation au commandement.

M. Denis Corboz (Soc.) : – Je déclare mes intérêts comme chaque mâle de cette assemblée, je suis soldat, j'ai eu la chance de faire une arme qui s'appelait la fanfare pendant quatre mois, j'étais fanfaron à la trompette et j'étais incorporé à une troupe de fusiliers à Savatan.

On a bu je pense des hectolitres de vins, de bière on était fatigués en permanence de nos soirées avec les autres soldats, et je suis toujours un petit peu surpris quand on parle de la qualité des formations militaires. Je ne veux pas insulter les gens qui croient, comme M. de Haller ou les autres officiers supérieurs qui ont pris la parole, mais mon expérience et que j'ai pu valider par d'autres comme les armes de M. Hubler, les troupes sanitaires, c'est quand même quatre mois de foire continue. C'était les années 90, effectivement peut-être qu'actuellement la formation est de meilleure qualité, mais je crains que les choses soient restées du pareil au même, notamment pour les cours de répétition. En tout cas, les échos que j'en ai, qui datent un tout petit peu d'une dizaine d'années, me font penser que la formation militaire n'est pas exactement peut-être celle qu'on peut toujours espérer.

Je ferme ce point-là on ne sera pas d'accord. On a une autre appréciation. Moi, ces quatre mois m'ont suffi pour me faire une idée du temps qu'on pouvait perdre et j'ai préféré arrêter après quatre mois, mes 117 jours. Concernant le travail de la police et la formation militaire, si vous avez passé quelques heures avec la police de Lausanne, ce qu'on peut tous faire en tant que conseiller communal en faisant la demande au commandant, vous aurez compris que le travail de policier a fortement changé. Il y a beaucoup de conflits, ça demande de la psychologie et l'usage de la force leur est relativement restreint. Je ne dis pas qu'il n'existe pas, je ne dis pas que ce n'est pas dangereux. Je dis qu'il est relativement restreint et que la formation, telle que je l'ai pu l'entendre ici dans cette assemblée, de conduite d'hommes, de maniement des armes de ces choses-là, c'est quelque chose qui, j'imagine, est encore utile et qui est appris, mais il y a tout cela un autre pont du travail de policiers qui a été développé ces dernières années.

Il suffit de passer quelques heures avec une patrouille de police pour s'en rendre compte. Deuxième cas cité, c'est Mme Bonfanti effectivement, qui n'a pas de grade à l'armée et c'est une femme qui ne vient pas du milieu de la police puisqu'elle est diplômée de science

forensique. On peut discuter de son action, elle a été ouvertement critiquée par moment. Elle a été aussi soutenue. Mais moi, le problème de ce genre d'annonce qui ne sont pas ouvertement antifemme, c'est qu'elles n'invitent pas des femmes à pouvoir se présenter en faisant la référence aux militaires. Ce n'est pas une invitation claire et nette pour qu'une femme compétente, qui serait criminologue, qui serait une scientifique dans une des branches, étudie à l'université la criminologie pour qu'une femme puisse se présenter. Le souci de ce genre d'annonce au final, c'est qu'on peut louper une femme qui pourrait s'autocensurer spontanément en disant je n'ai pas la compétence, je n'ai pas fait l'école de recrues, je ne suis pas une militaire et on passerait à côté d'une bonne postulation intéressante.

Et puis dernier point, j'ai participé en tout cas de loin à la lecture de cette interpellation et je tiens à rassurer M. de Haller, ce n'est pas une attaque contre la police de Lausanne, c'est simplement vraiment une réaction sur l'intégration des femmes, le langage épïcène et sur le fait d'avoir la meilleure personne possible à ce poste.

M^{me} Aude Billard (Soc.) : – Alors je vais commencer par déclarer mes intérêts comme tout le monde. Je suis gradée dans une institution qui s'appelle l'EPFL et, de par son fonctionnement intérieur parfois, je me dis que ça doit être assez similaire à la police ou à l'armée sans en avoir fait moi-même. Alors voilà, j'ai été très intéressée par la réponse de M. Hildbrand à la première question parce que je crois que ce débat dérive. La première question c'était : « Quels sont vraiment les atouts d'avoir fait l'armée ? » et j'ai eu le temps de noter, puisqu'on l'a répété à plusieurs reprises qu'il n'y a vraiment que deux atouts. L'un, c'est d'avoir connaissance du fonctionnement intérieur et, en particulier de son fonctionnement hiérarchique, et deuxièmement d'avoir la capacité de gérer des crises.

Alors M. Hubler ainsi que notre collègue M. Corboz m'ont convaincu qu'effectivement un simple soldat peut n'avoir qu'une vision très faible de la structure hiérarchique et j'ai peine à croire que ne pas avoir de grade n'ait aucune importance pour devenir commandant de la police. C'est quand même un petit peu étonnant. Ensuite, pour la gestion des crises, je dois avouer que compte tenu de l'émotionnel que j'ai ressenti dans les différents gradés qui ont parlé ce soir, je me suis demandé si véritablement ces personnes avaient la capacité d'apposer le calme nécessaire dans les gestions de crise. Pour moi, la gestion de crise demande de la pédagogie, des qualités féminines qui ont été mentionnées précédemment. Je m'attendrais donc alors à ce que dans les atouts, on mentionne spécifiquement la capacité d'avoir géré dans sa vie des crises, quelles qu'elles soient, qu'elles soient personnelles ou extérieures. Et puis en particulier, je m'attendrais à ce que l'on voie des personnes qui ont un CV du genre avoir travaillé au CICR, pas forcément, effectivement, avec une arme.

Alors maintenant pour le langage épïcène quand même ce qui m'a frappé, c'est quand on a mentionné « Mme le brigadier ». Enfin quand même on peut utiliser Mme la brigadière au minimum, c'est un peu difficile et c'est pourtant utilisé et c'est une version comme Mme la cheffe ou Mme la colonelle. J'aimerais quand même terminer sur le fait qu'effectivement Genève a nommé une personne qui n'a pas une carrière dans la police ni dans l'armée, et j'aimerais me retourner vers M. Hildbrand, pour qu'il nous dise si c'est parce que cette personne-là n'avait pas d'atouts particuliers autres que celui-là ou est-ce qu'il n'y avait pas d'autres meilleurs candidats ? Est-ce que vous auriez choisi cette personne si elle avait postulé ?

M. Axel Marion (CPV) : – Je peux bien déclarer mes intérêts. J'ai été convoqué par la République française pour accomplir mon service et j'ai ensuite été libéré de mes obligations militaires. Je n'ai donc jamais servi sous l'uniforme. Par contre, j'ai l'impression que ce soir on assiste à l'exercice des tirs obligatoires de la gauche.

Dès lors que le sujet en question intègre le municipal de police, qui n'est pas de gauche, et l'armée, c'est évidemment difficile de rater cette belle série. On se croirait dans un char Léopard qui tire sur des cibles en carton. Mais il faut quand même garder un peu raison et

je crois que je rejoins assez les propos de Mme Piron. Je pense que si une bonne candidate s'était annoncée au Corps de police et au municipal de police, celui-ci aurait certainement ouvert la discussion et aurait certainement été intéressé. Je suis prêt à parier. Je n'ai pas fait de recherches, mais je suis prêt à parier que l'annonce qui concernait Mme Bonfanti, dont on a beaucoup parlé, comprenait les mêmes critères, d'autant plus qu'on parle bien quelques années en arrière et, au fond, l'autorité en question à ce moment-là a pris une décision courageuse. Et je pense qu'aujourd'hui, notre Municipalité, y compris le municipal de police, serait tout à fait capable de prendre cette décision.

Mme Piron a bien émis les éléments qui, dans l'annonce, montrent l'importance d'autres valeurs que les valeurs purement militaires. Je note au passage et pour l'allusion qu'un autre atout signalé est la domiciliation sur Lausanne et je pourrais espérer que pour tous les postes de cadres supérieurs au sein de la Ville, ce critère puisse être appliqué. Ce serait certainement une manière de faire rentrer aussi des recettes fiscales.

Une dernière remarque: aujourd'hui, nous avons 39 chefs de service dans la Ville de Lausanne, dont huit femmes, c'est-à-dire moins d'une sur cinq. Il y a deux directions qui sont dirigées par des gens de la majorité de gauche qui ne comptent aucune femme chef de service. Je vous laisse faire le calcul, je crois que chacun doit prendre ses responsabilités, faire une jolie annonce est une chose, savoir à la fin engager une femme sur ses compétences en est une autre. Jusqu'à preuve du contraire, la gauche n'a pas forcément de leçon à donner à la droite en la matière.

M. Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – J'aimerais juste revenir sur les tentatives de dénonciation d'une prétendue discrimination. Mais non M. de Haller il y a une véritable discrimination. Vous prenez n'importe quelle personne à 30 ans, si c'est un homme, il y a beaucoup de chance qu'il a fait l'armée et si c'est une femme à l'inverse évidemment non. Comme l'a dit M. Company il y a 0,7% de femmes qui ont fait l'armée. Dès lors, je ne peux pas me satisfaire des réponses de la Municipalité alors je vais déposer une résolution, qui est affichée.

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agents et agentes de police à quelque grade que ce soit et veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination notamment liée au sexe ».

La présidente : – Je vais peut-être vous proposer de poursuivre la discussion, parce il y a encore des personnes qui ne se sont pas exprimées et d'ouvrir aussi la discussion sur la résolution.

Mais d'abord donc les personnes qui ne se sont pas encore exprimées ce soir, dont Mme Anne-Françoise Decollogny.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Vous m'excuserez, je n'ai évidemment pas fait l'armée. A plusieurs reprises, M. le municipal nous indique que la référence à l'armée, comme un atout pour le poste, renvoie essentiellement à la capacité de gérer des crises. Or, il se trouve que de nombreuses fonctions amènent à des compétences de gestion de crise. Je pense au monde hospitalier qui est fortement hiérarchisé, où hommes et femmes médecins, infirmières, se trouvent confrontés quasiment au quotidien, à devoir affronter ou résoudre des crises. Les épidémies, les naufrages, les plateformes pétrolières qui s'effondrent font appel à des capacités de gestion de crise.

Donc, l'armée comme unique modèle organisationnel n'est évidemment pas le seul qui soit nécessaire pour diriger la police. On a mentionné également tout à l'heure le CICR. Je pense qu'il y a effectivement d'autres milieux qui permettent ou qui nécessitent de pouvoir gérer des crises avec toutes les compétences qu'il faut en la matière. Et, autre remarque, vouloir interpréter cette interpellation comme une énième attaque contre la police, je ne sais pas lesquelles, en tout cas venant des rangs socialistes. Pour moi, c'est un pur procès

d'intention, car nous sommes convaincus que notre société, notre ville, a besoin d'une police forte, compétente, engagée et mixte.

Donc, elle est confrontée à des problèmes extrêmement complexes et nous sommes convaincus de ses compétences et de son engagement.

M^{me} Graziella Schaller (CPV) : – Alors moi aussi, je vais déclarer mes intérêts. J'ai un mari qui est officier, mais surtout, j'ai deux fils qui sont officiers et qui ont gradé à l'armée. Alors, je leur dis plutôt : « Chapeau ». Parce qu'à 20 ans consacrer du temps, son été, pour accomplir simplement son service civique eh bien c'est un engagement, je pense qu'on peut quand même le saluer à notre époque donc. Visiblement quand Mme Trinh-My dit qu'il y a de grandes chances que les gens qui pourraient répondre à cette annonce aient fait l'armée, franchement, c'est un peu une caricature parce qu'entendre le Conseil ce soir, il y a plutôt une grande chance que les gens n'aient pas fait l'armée à entendre tout ça.

Donc, combien de fois finalement aussi les jeunes qui justement ont fait l'armée sont discriminés, parce qu'ils doivent faire des cours de répétition. Je suis persuadée que, dans ce cas-là, il y en a peut-être qui ne peuvent pas décrocher des postes. Je dis que pour une fois que l'armée permet d'avoir une discrimination positive, finalement pourquoi pas que ce serait un peu un retour, une récompense et puis, peut-être pour ceux qui disent là j'ai entendu une ou deux fois dire : moi, je n'aime pas l'armée, je n'aime pas la guerre, ils y croient. Mais je crois que personne n'aime ce genre de chose et puis simplement les gens qui la font eux ils accomplissent leur service à leur patrie bêtement, voilà.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Quand on cherche à engager un collaborateur, de haut rang, un collaborateur qui nous est proche, en général dans les entreprises évidemment, on dresse son profil.

Certains municipaux ont décidé d'engager d'anciens syndicalistes pour des postes parce qu'ils estiment, peut-être, que ce profil-là, cette expérience-là, était un atout dans la mission qu'on allait leur confier. Personne ne s'est érigé contre ce genre d'engagement, contre ce genre de discrimination. Notre municipal a le droit, et vous devez lui laisser, droit de penser que d'avoir une expérience de conduite militaire est un atout.

On la partage, on ne la partage pas. Moi, je suis chef d'entreprise, ça ne fait absolument pas partie de ce que je pense être des atouts même pour des gens qui doivent conduire beaucoup de monde. Mais on a le droit de penser que pour tel ou tel poste, c'est un atout, un atout et pas une obligation. Ça ne veut pas dire, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire dire ici, qu'on va s'opposer à l'engagement ou qu'on ne va pas avoir l'intelligence de choisir quelqu'un d'autre, si cette personne présente des avantages incontestables. Je prends un autre exemple : il existe aujourd'hui un poste dans l'Administration des finances. Un poste d'analyste financier, dans les conditions spéciales, casier judiciaire vierge. Moi quand je lis le poste d'analyste financier pour faire de l'analyse des finances, je me demande pour quelle raison on devrait avoir un casier judiciaire vierge. Ce n'est pas parce que quelqu'un aurait fait une erreur de jeunesse qu'on devrait lui interdire 20 ans après d'avoir un poste. Donc, je crois qu'il faut respecter le choix du municipal que ce soit le choix de Mme la municipale qui souhaite et qui pense qu'au Service des finances un analyste financier ne doit pas avoir de casier judiciaire vierge. Moi, je le respecte et je le comprends. C'est son choix, c'est son choix comme patronne de ses services.

Qu'on choisisse un syndicaliste à la place de quelqu'un d'autre pour un autre service, c'est un choix, c'est un choix de patron, notre municipal a un choix de patron à faire et il a le droit aussi d'avoir ses conditions et son point de vue là-dessus. Il a eu l'honnêteté de l'écrire. Personnellement, je ne l'aurais pas écrit. Il a eu l'honnêteté de l'écrire, peut-être en se disant que ça ferait effectivement réfléchir certains où d'autres ont réellement postulé. Voilà donc moi, je crois qu'il ne faut pas toujours faire des faux procès, mais il faut aussi laisser une certaine marge de manœuvre et un droit à la décision à nos municipaux.

M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) : – Je ne vous dirai pas ce que j'ai fait comme armée parce que j'interviens ici comme conseiller communal. Et ce que j'ai pu faire à l'armée ne vous concerne pas pour le moment. J'en parle volontiers si vous le souhaitez à titre privé.

Je voudrais vous faire part, tout d'abord, d'une rectification par rapport aux propos que j'ai entendus tout à l'heure et puis ensuite vous faire part d'une surprise que j'ai par rapport à ce que cette annonce contient. La rectification, c'est suite à des propos entendus tout au début par un officier supérieur, qui disait que la gauche de ce Conseil n'arrêtait pas d'attaquer le commandant de la police. Moi, la seule attaque que j'ai entendue par rapport au commandant de la police actuel est une attaque qui venait sur la domiciliation et qui ne venait pas de la gauche, mais de la droite.

Si je parle de la domiciliation, c'est dans la suite directe de cette attaque sous forme de postulat que la Municipalité a écrit dans un rapport-préavis du 16 avril 2015 : « La Municipalité propose donc que lors du renouvellement du poste du commandant de police, l'obligation de domicile soit introduite dans les exigences du poste. » Nous y sommes à ce renouvellement et constatons que la domiciliation n'est pas indiquée comme une exigence, mais est indiquée comme un atout, à équivalence avec le fait d'avoir fait son service militaire.

Ma surprise est que l'annonce faite il y a quelques années ne soit pas concrétisée maintenant et, d'autre part, que ce soit l'équivalence avec le fait d'avoir fait son service militaire ce qui était un atout, ce que je trouve d'ailleurs tout à fait respectable. Parmi les différents atouts dont peuvent se prévaloir les candidats ou les candidates. C'est tout ce que je voulais dire, je pense que le débat a beaucoup duré notamment parce qu'il y a eu un certain nombre de personnes au départ qui lui ont donné vie. On aurait très bien pu s'arrêter après l'intervention du municipal et finalement lorsque les débats durent et j'y contribue ce soir également, lorsque les débats durent, c'est souvent parce qu'on le veut bien. Au niveau de certaines individualités ou de nos individualités de conseillers communaux. Donc voilà, je crois que j'ai vraiment parlé en tant que conseiller communal, y compris dans l'égoïsme que parfois on a vouloir prendre la parole dans un débat qui dure.

M^{me} Sophie Michaud Gigon (Les Verts) : – Je ne sais pas si la liste est encore longue. J'aurais voulu déposer une motion d'ordre pour passer directement au vote sur la résolution.

La présidente : – Alors avant de passer à la motion d'ordre, je vais quand même passer la parole au municipal M. Pierre-Antoine Hildbrand.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal Sécurité et économie : – Rassurez-vous, je ne ferai pas la liste complète de mes jours d'armée. Je me réjouis du débat qui a eu lieu, qui est l'occasion d'entendre des visions très diverses sur la façon de recruter les plus hauts cadres de l'administration communale. D'abord, une précision, les chefs de service sont clairement embauchés par la Municipalité.

Il y a donc là une question également de confiance de chacun des conseillers communaux dans la capacité des conseillers municipaux de les représenter justement, de représenter leurs valeurs et leur choix politique. Deuxième élément, je tiens à dire, puisque j'assume d'avoir contribué à la rédaction de cette annonce, malgré la coquille, c'est que l'un des éléments déterminants pour le futur poste de commandante ou de commandant du Corps de police, ça sera le rôle fondamental que cette personne occupera, dont la pire crise que nous pourrions connaître dans le domaine de la sécurité, c'est-à-dire les minutes qui suivront un éventuel attentat terroriste.

C'est à ça aussi que nous devons nous préparer. Et de ce point de vue là, avoir une femme ou un homme qui sait comment coordonner, travailler avec les différents autres, feux bleus comme on dit dans le jargon, mais également les chaînes de commandement de la gestion d'une crise où vous devez travailler en mode dégradé, vous n'avez pas tous les outils habituels à disposition. Eh bien évidemment que ce sont des expériences qui peuvent s'acquérir dans un grand nombre de formations, mais par rapport aux acteurs sécuritaires

avec lesquels vous allez devoir travailler à ce moment-là précis, il est évident que parmi d'autres critères, le fait d'avoir connu une formation militaire et notamment gérer des crises où on ne peut pas être entièrement préparé ou ne pourra pas s'appuyer sur des processus préétablis est, de mon point de vue, un atout déterminant. Evidemment, encore une fois, qu'une candidature féminine a toute sa place et que, sans nul doute, si elle est retenue à ce niveau-là elle aura des expériences équivalentes ou autres qui contrebalanceront largement l'éventuel atout tel qu'il est mentionné dans l'annonce. Il n'y a aucune volonté de la Municipalité de discriminer qui que ce soit. Il y a la volonté de prendre en compte un certain nombre d'éléments par rapport aux pires scénarios, auxquels nous devons aussi nous préparer.

Par rapport à la question de l'interpellatrice sur la commandante actuelle de la police genevoise, je pars de l'idée que les processus de sélection ont parfaitement fonctionné, si tant est qu'il n'y pas fonctionné, ce que je ne me permettrai évidemment pas de dire ses capacités dans la fonction qu'elles occupent, justifie a posteriori toutes les qualités qui lui sont, qui lui ont été prêtées et le processus de sélection. Je pense que la Municipalité serait très heureuse de pouvoir désigner pour la première fois une femme commandante du Corps de police, évidemment dans le respect du cahier des charges et des caractéristiques attendues. S'agissant de la résolution, je n'ai pas fait une grande étude des compétences respectives de la Municipalité et du Conseil communal, mais il me semble qu'il y a là une intrusion grave dans la répartition des pouvoirs. Le Conseil communal décidera à sa majorité, ce qu'il en retient. Pour ma part, je me garderai de le commenter plus longuement.

La présidente : – Donc, nous sommes en présence d'une motion d'ordre pour passer directement au vote. Est-ce que cinq personnes soutiennent cette motion d'ordre ? C'est le cas, je la mets en discussion tout de même.

La discussion est close.

La présidente : – Personne ne demande la discussion, nous allons passer au vote à main levée sur la motion d'ordre, celles et ceux qui acceptent la motion d'ordre sont priés de lever la main, celles et ceux qui refusent ? Abstentions ? Avec quelques refus et abstentions, vous avez accepté la motion d'ordre. Alors nous allons passer à un vote de la résolution à l'électronique donc celles et ceux qui acceptent cette résolution votent oui, celles et ceux qui refusent non et il est possible de s'abstenir. Et le vote est ouvert.

Par 39 oui, 30 non et 3 abstentions, vous avez accepté la résolution de Mme Thanh-My Tran-Nhu. Cet objet est ainsi liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Thanh-My Tran-Nhu et consorts « Avoir fait l'armée : un atout pour commander la Police de la Ville de Lausanne ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité :*

- *supprime de ses critères d'embauche le fait d'avoir fait l'armée pour l'engagement d'agent-e de police à quelque grade que ce soit ;*
- *veille à édicter des critères d'embauche exempts de discrimination, notamment liée au sexe.»*

La présidente : – Nous passons à l'interpellation 21 qui va peut-être nous occuper encore un petit moment, celle de l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? »

Couplée avec l'interpellation 59 celle de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes ? ». En l'absence de M. Benoît Gaillard, mais en accord avec lui, elles sont donc prises ensemble et c'est M. Romain Felli qui vient à la tribune.

Interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? »

Développement

Des informations révélées par la *Sonntagszeitung* du 1er octobre faisaient état d'une situation de crise grave au sein du groupe Alpiq. Des exigences fiscales du gouvernement roumain, dont le fondement légal était jugé douteux par Alpiq, ont été confirmées. Le montant s'élève à près de 200 millions de francs, et fait semble-t-il peser une lourde hypothèque sur la poursuite des activités de l'entreprise dans ce pays.

Par ailleurs, le même article indiquait qu'Alpiq s'était adjoint les services de la banque d'affaires Goldman Sachs pour la mise sur le marché de participations dans trois de ses divisions orientées sur les services (négoce d'énergie, service aux entreprises, technique du bâtiment). Un certain flou règne autour de l'ampleur précise de cette opération, notamment sur la question de savoir si seules des participations minoritaires d'investisseurs tiers sont envisagées, ou si des ventes complètes sont pensables.

Les divisions en question sont celles qui contribuent au résultat opérationnel du groupe Alpiq. La diversification des activités a été présentée, y compris au Conseil communal de Lausanne, comme une façon utile de stabiliser la situation et le bénéfice.

La production d'énergie (nucléaire et hydraulique) est, elle, déficitaire. Alpiq avait d'ailleurs, dans un premier temps, cherché à vendre des participations dans ces divisions-ci. Le revirement stratégique a dès lors été interprété comme une manœuvre visant à attirer l'attention sur la situation intenable à long terme du groupe, en vue d'obtenir des subventions publiques supérieures à celle que prévoit la loi.

Dès lors, nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le devenir des activités d'Alpiq en Roumanie?
- La Municipalité confirme-t-elle la volonté d'Alpiq de vendre les divisions de service profitables?
- La Municipalité peut-elle nous donner le dernier état du dossier concernant la vente des participations dans la production d'énergie nucléaire et d'énergie hydraulique par Alpiq?
- Quels risques financiers pour EOS, et donc pour la Ville de Lausanne la situation d'Alpiq présente-t-elle aujourd'hui?
- Quels risques la fragilité d'Alpiq fait-elle peser sur les projets d'investissements dans les énergies renouvelables lausannois?
- La fragilité d'Alpiq fait-elle courir des risques aux SIL, qui a avec le groupe de nombreux contrats portant sur l'approvisionnement en électricité ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« Des informations révélées par la Sonntagszeitung du 1er octobre faisaient état d'une situation de crise grave au sein du groupe Alpiq. Des exigences fiscales du gouvernement roumain, dont le fondement légal était jugé douteux par Alpiq, ont été confirmées. Le montant s'élève à près de 200 millions de francs, et fait semble-t-il peser une lourde hypothèque sur la poursuite des activités de l'entreprise dans ce pays.

Par ailleurs, le même article indiquait qu'Alpiq s'était adjoint les services de la banque d'affaires Goldman Sachs pour la mise sur le marché de participations dans trois de ses divisions orientées sur les services (négoce d'énergie, service aux entreprises, technique du bâtiment). Un certain flou règne autour de l'ampleur précise de cette opération, notamment sur la question de savoir si seules des participations minoritaires d'investisseurs tiers sont envisagées, ou si des ventes complètes sont pensables.

Les divisions en question sont celles qui contribuent au résultat opérationnel du groupe Alpiq. La diversification des activités a été présentée, y compris au Conseil communal de Lausanne comme une façon utile de stabiliser la situation et le bénéfice.

La production d'énergie (nucléaire et hydraulique) est, elle, déficitaire. Alpiq avait d'ailleurs, dans un premier temps, cherché à vendre des participations dans ces divisions-ci. Le revirement stratégique a dès lors été interprété comme une manœuvre visant à attirer l'attention sur la situation intenable à long terme du groupe, en vue d'obtenir des subventions publiques supérieures à celles que prévoit la loi. »

Préambule

La Municipalité a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'informer le Conseil communal de la situation d'Alpiq. Elle a répondu à l'interpellation urgente du 15 mars 2016 (« Alpiq est-elle entrée en fission ? ») de M. Romain Felli et consorts, qui portait sur les inquiétudes déclenchées par la perte nette d'Alpiq de 830 millions de francs pour l'exercice 2015 et sur l'annonce de la vente de 49% de son parc hydraulique, et à l'interpellation urgente du 15 novembre 2016 (« Alpiq vend... Lausanne dans le noir ? ») de Mme Géraldine Bouchez et consorts, qui portait sur les problèmes financiers d'Alpiq et la situation de ses participations dans le nucléaire suisse. La Municipalité a également répondu à deux résolutions (résolution Dupuis du 15 mars 2016 et résolution Bouchez du 15 novembre 2016) déposées suite aux réponses apportées à ces deux interpellations.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité peut-elle nous renseigner sur le devenir des activités d'Alpiq en Roumanie ?

La Municipalité ne peut que rappeler la situation confuse à laquelle fait face Alpiq dans ce pays, qui comporte deux volets, l'un en lien avec la mise en faillite de l'entreprise d'Etat Hidroelectrica et l'autre avec un contrôle fiscal.

En 2012, Alpiq avait annoncé⁶ qu'Hidroelectrica, une entreprise contrôlée par l'Etat roumain, avait résilié de manière inattendue les contrats de livraison à long terme avec Alpiq RomIndustries et Alpiq RomEnergie. En 2014, Alpiq a complété cette information en indiquant⁷ avoir lancé une procédure d'arbitrage international de protection des

⁶ Communiqué de presse d'Alpiq du 24 juillet 2012 « Alpiq analyse ses activités en Roumanie. Hidroelectrica a résilié les contrats de livraison à long terme en Roumanie ».

⁷ Communiqué de presse du 6 novembre 2014 « Alpiq lance une procédure d'arbitrage portant sur la protection des investissements ».

investissements, après avoir fait usage de toutes les voies de recours locales à disposition. Elle précisait que ces recours avaient été rejetés localement en première instance, mais qu'un tribunal de deuxième instance y avait donné suite et renvoyé le dossier à la première instance pour un nouveau jugement. Cette seconde instance n'a notamment pas confirmé la décision concernant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité d'Hydroelectrica ayant conduit à la résiliation des contrats de livraison.

En 2017, après avoir réalisé un audit auprès de la succursale de Bucarest d'Alpiq Energy SE, société ayant son siège social à Prague, en République tchèque, l'autorité fiscale roumaine a fixé à CHF 197'000'000.- le montant dû pour la taxe sur la valeur ajoutée, l'impôt sur le bénéfice et les pénalités fiscales pour la période de 2010 à 2014. Alpiq conteste ce chiffre tant sur le principe que sur le montant et indique vouloir utiliser toutes les voies légales de recours à disposition, tant au niveau local qu'international⁸.

Le communiqué du 29 septembre 2017 précise que « dans le cadre de la procédure arbitrale de protection des investissements ouverte par Alpiq contre l'Etat roumain – litige dont le montant est supérieur à celui de la charge fiscale – Alpiq a requis du tribunal la mise en place de mesures protectrices ».

Alpiq ne donne pas de précision sur ses perspectives d'activités en Roumanie, mais se borne à confirmer qu'Alpiq Energy SE restera active sur les marchés de l'énergie d'Europe centrale, de l'Est et du Sud-Est.

Question 2 : La Municipalité confirme-t-elle la volonté d'Alpiq de vendre les divisions de service profitables ?

La Municipalité relève que le communiqué de presse d'Alpiq du 6 mars 2017⁹ est très clair à cet égard. Après avoir rappelé que le domaine opérationnel « Generation Suisse », qui regroupe la production d'électricité hydraulique et nucléaire suisse, n'est aujourd'hui plus rentable, le communiqué indique qu'« Alpiq se profile dorénavant dans trois domaines opérationnels individuels selon une logique industrielle : *Digital & Commerce*¹⁰, *Industrial Engineering*¹¹ et *Building Technology & Design*¹². [...] Dans un premier temps, les structures requises seront créées en regroupant les secteurs concernés afin que les divers modèles d'affaires puissent se développer de manière ciblée, en tenant compte de leur propre dynamique de croissance. Dans un deuxième temps, certains secteurs sélectionnés seront ouverts à des investisseurs ; cette étape aura lieu courant 2018, après avoir sondé le marché ».

Le communiqué de presse du 28 août 2017¹³ confirme cette volonté : « Alpiq compte sur une évolution positive des secteurs de croissance. Le résultat opérationnel de l'exercice 2017 sera ainsi soutenu par les domaines opérationnels rentables Digital & Commerce, Industrial Engineering et Building Technology & Design. L'entreprise se focalisera donc sur ces trois secteurs de croissance et fera avancer comme prévu le

⁸ Communiqué de presse d'Alpiq du 14 août 2017 « L'autorité fiscale roumaine a provisoirement estimé le montant de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice » et du 29 septembre 2017 « L'autorité fiscale roumaine a communiqué sa décision définitive de taxation du bénéfice et de la TVA ».

⁹ Communiqué de presse d'Alpiq du 6 mars 2017 « Alpiq crée des structures pour sa croissance future ».

¹⁰ Ce secteur comprend « l'optimisation des centrales Alpiq ainsi que celle des unités de production décentralisées et des nouvelles énergies renouvelables de tiers, de même que le négoce et la vente de produits structurés couvrant les divers besoins des clients en Europe ».

¹¹ Ce secteur comprend « la construction, l'exploitation et le démantèlement de centrales, le secteur des installations industrielles ainsi que les nouvelles énergies renouvelables réglementées. Il inclut le démantèlement de centrales nucléaires [...] ».

¹² Ce secteur comprend « la technique du bâtiment en Suisse où Alpiq est aujourd'hui déjà leader et offre à ses clients des solutions complètes en matière d'efficacité énergétique de manière intégrée, également dans le domaine des bâtiments intelligents (smart buildings) ».

¹³ Communiqué de presse d'Alpiq du 28 août 2017 « Les secteurs de croissance génèrent l'intégralité du résultat opérationnel, la production électrique suisse est déficitaire ».

processus d'ouverture aux investisseurs. Les investisseurs auront accès, au travers de ces trois domaines opérationnels, à un portefeuille attractif d'activités innovantes et rentables, dotées d'un potentiel de croissance ».

Alpiq entend donc ouvrir le capital de ces divisions profitables à des investisseurs. Il n'échappera pas aux lecteurs attentifs – au nombre desquels se comptent les interpellateurs – qu'une différence se fait jour entre les communiqués de mars et d'août 2017 : dans le premier, il était fait mention du maintien du contrôle par Alpiq sur ces trois domaines opérationnels ; la formule citée ci-dessus, extraite du second, ne comporte plus cette précision. Les commentaires de la presse alémanique, suite à la publication des résultats d'Alpiq pour le 1^{er} semestre 2017, se sont centrés sur cette question.

Question 3 : La Municipalité peut-elle nous donner le dernier état du dossier concernant la vente des participations dans la production d'énergie nucléaire et d'énergie hydraulique par Alpiq ?

Dans son communiqué de presse du 28 août 2017, Alpiq indique que « le Conseil d'administration a décidé de suspendre le processus d'ouverture du portefeuille hydroélectrique aux investisseurs. En ouvrant son portefeuille hydroélectrique, comme annoncé début mars 2016, Alpiq voulait réduire sa dépendance vis-à-vis des prix de l'électricité sur les marchés de gros et redonner ainsi des bases plus solides et durables à la production hydraulique déficitaire. Les trois critères définis pour la réalisation de la transaction – prix, conditions contractuelles et sécurité de la transaction – n'ont pas tous été remplis ».

Pour qui considère le marché de l'électricité dans une perspective à court terme, la nouvelle n'est pas surprenante. L'ouverture d'un portefeuille hydroélectrique ne pouvait être attractive que pour des investisseurs voyant sur le long, voire le très long terme : dans l'immédiat, participer à une telle structure équivalait à investir dans l'entrée au capital d'une société qui donnait à ses propriétaires le droit d'acquérir de l'électricité à un prix de production supérieur à celui du marché. Une telle opération aurait pu être attractive à deux conditions : d'une part le relèvement progressif du prix de l'électricité sur le marché européen (qui d'ailleurs est effectivement constatable, mais trop lentement pour venir efficacement au secours d'un pur producteur comme Alpiq) ; d'autre part la garantie, pour les distributeurs locaux comme les Services industriels de Lausanne, de pouvoir vendre cette électricité à un prix supérieur au prix du marché, dans des tarifs approuvés par la Commission fédérale de l'électricité. Or, un récent arrêt du Tribunal fédéral¹⁴ est venu compliquer la situation : il impose aux distributeurs de répercuter leurs coûts de production à l'ensemble de leurs clients, y compris ceux qui peuvent accéder au marché. Cet arrêt a pour conséquence que, si les distributeurs achètent de la production chère, ils s'exposent au fait de perdre leurs clients éligibles, qui trouveraient très aisément du courant électrique moins cher sur le marché européen ou chez les distributeurs qui n'investissent pas dans de la production hydroélectrique suisse. Selon l'étude d'un consultant réputé, « seuls les acteurs avec une part de production propre (ou contrats long terme) très faible (moins de 10%) pourraient disposer à la fois d'un portefeuille libre et d'un portefeuille captif. »¹⁵ Tel n'est évidemment pas le cas des Services industriels lausannois, dont la part de production propre liée à l'aménagement de Lavey dépasse déjà à elle seule les 40% (s'agissant des clients finaux desservis).

¹⁴ Arrêt du Tribunal fédéral rendu dans l'affaire de la Centralschweizerische Kraftwerke AG du 20 juillet 2016 (AFT 142 II 451).

¹⁵ http://e-cube.com/fr/wp-content/uploads/2016/10/160928_arret_tribunal_federal_vF.pdf.

Question 4 : Quels risques financiers pour EOS, et donc pour la Ville de Lausanne la situation d'Alpiq présente-t-elle aujourd'hui ?

Comme l'indiquait déjà la réponse municipale à l'interpellation de Mme Bouchez et consorts fin 2016, Alpiq ne distribue plus de dividendes à ses actionnaires publics : cela a évidemment pour conséquence qu'EOS Holding ne peut plus faire descendre ces ressources vers ses propres actionnaires.

L'équilibre financier de la société EOS Holding n'est lui pas remis en question puisque cette société dispose des revenus de ses investissements dans les secteurs éolien et solaire en Europe. Ces derniers ne permettent toutefois pas à ce stade d'envisager le versement d'un dividende aux actionnaires. La Municipalité a d'ores et déjà intégré, dans son projet de budget 2018, l'absence de versement de dividende en provenance d'EOSH.

Question 5 : Quels risques la fragilité d'Alpiq fait-elle peser sur les projets d'investissements dans les énergies renouvelables lausannois ?

La situation d'Alpiq n'a pas d'impact direct sur les projets d'investissements lausannois dans les énergies renouvelables. L'ouverture de son portefeuille hydraulique aurait pu, cas échéant en fonction des scénarios retenus, nécessiter des arbitrages entre différents projets d'investissements, les ressources lausannoises étant limitées.

On peut relever que le projet Lavey+, outre son extrême complexité institutionnelle liée au renouvellement des concessions après 2030, souffre du même contexte défavorable que les ouvrages de production hydroélectrique d'Alpiq. Lausanne est toutefois dans une situation plus favorable qu'Alpiq puisqu'elle dispose encore aujourd'hui, au travers des SiL, de clients finaux captifs pour écouler sa production propre sans pertes.

Question 6 : La fragilité d'Alpiq fait-elle courir des risques aux SiL, qui a avec le groupe de nombreux contrats portant sur l'approvisionnement en électricité ?

Les SiL mettent en œuvre une stratégie de couverture des besoins futurs rigoureuse en acquérant des produits à terme et en adoptant une politique de risque très prudente. Alpiq est dans ce cadre un de leur principal fournisseur. En particulier, la couverture pour 2018 et 2019 est en grande partie réalisée auprès de cette société. Les SiL n'anticipent pas de risques de défaut de livraison. Alpiq dispose de bonnes liquidités et réduit ses coûts, tout en assurant la sécurité de ses ouvrages. Les SiL continueront à se fournir chez Alpiq au gré de leurs appels d'offres, en maintenant leur confiance à l'égard d'un fournisseur qui respecte ses engagements et démontre sa capacité à affronter avec volontarisme une crise majeure.

La crise que traverse le secteur hydroélectrique est un enjeu national stratégique et des mesures structurelles sont désormais nécessaires pour assurer la viabilité de cette production renouvelable qui constitue le principal pilier de l'approvisionnement électrique suisse. La Confédération prévoit des mesures transitoires avec un éventuel abaissement du plafond de la redevance hydroélectrique avant de présenter un nouveau modèle de marché permettant de garantir un niveau satisfaisant d'auto-approvisionnement pour le pays. Il est à espérer que ces mesures seront prises à temps.

Dans l'immédiat, l'Office fédéral de l'énergie vient de détailler les conséquences des décisions du Conseil fédéral, qui ont fait suite au vote du peuple suisse en faveur de la Stratégie énergétique 2050. Le communiqué publié le 2 novembre¹⁶ est accompagné d'une synthèse des nouveautés apportées dès 2018 dans le droit de l'énergie. Cette liste très substantielle démontre à l'évidence que les producteurs, distributeurs et commercialisateurs d'énergie sont à l'aube d'une nouvelle ère, pour ce qui est de leur « modèle d'affaires » et de leur mission au service de la sécurité de l'approvisionnement dans leurs zones de desserte respectives. La prochaine réorganisation des Services

¹⁶ <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-68637.html>.

industriels démontre qu'ils ont anticipé cette nouvelle donne, et qu'ils seront prêts à affronter ces nouveaux défis.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Interpellation de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq : privatiser les bénéfiques et socialiser les pertes ? »

Développement

La société électrique Alpiq, dont notre commune est indirectement actionnaire par le biais de sa participation dans EOS Holding, et au Conseil d'administration de laquelle siège le directeur des Services Industriels, se trouve à nouveau dans l'actualité.

Alors que les bas prix de l'électricité sur un marché libéralisé pour les gros clients continuent de pénaliser l'entreprise, elle avait annoncé vouloir vendre ses participations dans plusieurs ouvrages hydro-électrique afin de diminuer son endettement (objet d'une résolution des mêmes interpellateurs déposée en 2016). Cette tentative de vente ayant échoué Alpiq se dirigerait désormais vers la vente des activités les plus rentables du groupe (notamment les activités de service dans les bâtiments). Un article du quotidien *24 heures* (Pierre Veya « Alpiq va être démantelée » 7.3.2018) nous informe que cette éventualité devrait se concrétiser de manière imminente.

La stratégie de vente des activités rentables, si elle se confirmait, irait à l'encontre de la tendance des acteurs du secteur électrique de se concentrer sur ces nouvelles activités de service. Elle consisterait, de facto, à créer une « bad bank » (essentiellement en mains publiques, même si indirectement) qui porterait les risques financiers pesant sur les activités hydroélectriques non-rentables actuellement, tandis que les activités rentables seraient privatisées. Pourtant des signaux commencent à être envoyés par la Confédération qui visent à soutenir plus fortement la production hydro-électrique indigène (nota le nouvel art 6. de la LApEl, adopté en décembre 2017) ce qui tendrait à amoindrir la nécessité de cette vente.

En réponse (6.4.2017) à la résolution Dupuis déposée suite au débat sur l'interpellation Felli « Alpiq est-elle entrée en fission » (15.3.2016) la Municipalité déclarait : « La Municipalité a tardé à répondre à la résolution de Monsieur Dupuis, en espérant pouvoir donner à votre Conseil une réponse plus consistante, qu'elle regrette de ne pouvoir encore fournir à ce stade ».

Ces différents éléments nous poussent à poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) La Municipalité confirme-t-elle les décisions du Conseil d'administration d'Alpiq telles qu'évoquées dans les médias ? En particulier le Conseil des Pouvoirs Publics d'EOS Holding a-t-il été informé de cette réorientation stratégique majeure ?
- 2) La Municipalité approuve-t-elle cette stratégie de vente des activités rentables ?
- 3) Compte-t-elle agir au sein d'EOS Holding avant l'Assemblée générale d'Alpiq de mai à ce propos ; et si oui, en quel sens ? En particulier, quelles garanties pour l'emploi des salariés actuels d'Alpiq pense-t-elle obtenir en cas de vente ?
- 4) La modification par le Parlement fédéral, en décembre 2017, de l'art. 6 de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), qui permet aux gestionnaires tels que les SIL de répercuter des prix plus élevés s'ils sont dus à un recours prioritaire à l'énergie renouvelable indigène, va-t-elle donner lieu à des changements de pratique aux SIL et ailleurs qui seraient de nature à mieux soutenir Alpiq ?
- 5) Cette modification légale n'est-elle pas de nature, selon la Municipalité, à rendre plus vraisemblable une amélioration à court terme de la rentabilité d'Alpiq ?

- 6) Au cas où la vente des activités rentable d'Alpiq se matérialisait, comment les SIL pourraient-ils se positionner face à un nouvel acteur – notamment au vu du développement du contracting ?

Réponse de la Municipalité

« La société électrique Alpiq, dont notre Commune est indirectement actionnaire par le biais de sa participation dans EOS Holding, et au Conseil d'administration de laquelle siège le directeur des Services industriels, se trouve à nouveau dans l'actualité.

Alors que les bas prix de l'électricité sur un marché libéralisé pour les gros clients continuent de pénaliser l'entreprise, elle avait annoncé vouloir vendre ses participations dans plusieurs ouvrages hydro-électriques afin de diminuer son endettement (objet d'une résolution des mêmes interpellateurs déposée en 2016). Cette tentative de vente ayant échoué Alpiq se dirigerait désormais vers la vente des activités les plus rentables du groupe (notamment les activités de service dans les bâtiments). Un article du quotidien 24 Heures (Pierre Veya « Alpiq va être démantelée » 7 mars 2018) nous informe que cette éventualité devrait se concrétiser de manière imminente.

La stratégie de vente des activités rentables, si elle se confirmait, irait à l'encontre de la tendance des acteurs du secteur électrique de se concentrer sur ces nouvelles activités de service. Elle consisterait, de facto, à créer une « bad bank » (essentiellement en mains publiques, même si indirectement) qui porterait les risques financiers pesant sur les activités hydro-électriques non-rentables actuellement, tandis que les activités rentables seraient privatisées. Pourtant des signaux commencent à être envoyés par la Confédération qui visent à soutenir plus fortement la production hydro-électrique indigène (nota le nouvel art 6. de la LApEl, adopté en décembre 2017) ce qui tendrait à amoindrir la nécessité de cette vente.

En réponse (6 avril 2017) à la résolution Dupuis déposée suite au débat sur l'interpellation Felli « Alpiq est-elle entrée en fission » (15 mars 2016) la Municipalité déclarait : « La Municipalité a tardé à répondre à la résolution de M. Dupuis, en espérant pouvoir donner à votre Conseil une réponse plus consistante, qu'elle regrette de ne pouvoir encore fournir à ce stade ». »

Introduction

Par communiqué de presse daté du 26 mars 2018¹⁷, Alpiq a annoncé la vente de ses activités de services et d'ingénierie, qui comprennent Alpiq InTec et le Groupe Kraftanlagen. L'accord signé avec Bouygues Construction (France) porte sur un montant de CHF 850'000'000.-. Le closing est prévu pour le deuxième semestre 2018, « sous réserve des conditions d'exécution usuelles et de l'approbation des autorités de la concurrence de l'UE et de la Suisse ».

Alpiq indique que deux raisons motivent la transaction : « premièrement, compte tenu de la situation difficile de la production suisse sur le marché libre, Alpiq n'a actuellement pas les moyens financiers pour poursuivre le développement des activités de services et d'ingénierie et consolider sa position de numéro 1 sur divers marchés. Alpiq n'est ainsi plus la propriétaire adéquate pour les activités de services et d'ingénierie sur le marché industriel. Deuxièmement, avec cette transaction, Alpiq génère une plus-value pour le Groupe et renforce ainsi son cœur de métier ».

La Municipalité relève que cette transaction ne saurait être analysée selon la formule utilisée dans le titre de l'interpellation. Les bénéfices procurés par la vente des activités de service énergétiques profitent exclusivement à la diminution de l'endettement d'Alpiq ainsi qu'à la consolidation de ses activités de productrice ; ils ne seront pas distribués aux actionnaires sous forme de dividendes. Il s'agit bel et bien, pour l'entreprise Alpiq, d'obtenir des ressources lui permettant de gagner du temps avant la remontée des prix de

¹⁷ Communiqué de presse d'Alpiq du 26 mars 2018 « Alpiq cède InTec et le Groupe Kraftanlagen pour CHF 850 millions ».

l'électricité sur le marché de gros. Cette reprise est d'ores et déjà constatable, mais la stratégie de couverture oblige un très gros producteur à sécuriser – et donc à vendre – à l'avance une part de sa production. La couverture déjà effectuée par Alpiq pour sa production future reporte donc d'autant les effets bénéfiques sur l'entreprise de la remontée des prix.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité confirme-t-elle les décisions du Conseil d'administration d'Alpiq telles qu'évoquées dans les médias ? En particulier le Conseil des pouvoirs publics d'EOS Holding a-t-il été informé de cette réorientation stratégique majeure ?

Comme indiqué en introduction, Alpiq a confirmé la vente de ses activités de services et d'ingénierie et précisé les contours de la transaction.

Concernant le Conseil des pouvoirs publics, la Municipalité rappelle que c'est un organe d'EOS Holding S.A. (EOSH) qui est défini par les articles 21 et 22 des statuts de la société :

« Article 21

- 1. Le Conseil des pouvoirs publics est composé de représentants des pouvoirs publics qui exercent la gestion ou la surveillance des entités actionnaires.*
- 2. Il comprend un représentant de chacune de ces entités politiques, qui désigne elle-même son représentant.*

Article 22

- 1. Le Conseil des pouvoirs publics est consulté par le Conseil d'administration sur les principaux objets d'intérêt public (soit notamment le service public, la politique énergétique et la politique de l'approvisionnement).*
- 2. Une fois par année au moins, une séance commune du Conseil des pouvoirs publics et du Conseil d'administration est organisée par ce dernier. »*

Le Conseil des pouvoirs publics est donc un organe consultatif qui s'organise lui-même.

En 2017, la délégation habituelle du Conseil d'administration d'EOSH (président, vice-président, directeur) a tenu une séance commune avec le Conseil des pouvoirs publics et a présenté la situation d'EOSH et d'Alpiq.

Depuis cette séance, Mme Jacqueline de Quattro, représentante de l'Etat de Vaud, a mobilisé ses collègues des autres cantons concernés et a été désignée présidente de cet organe. La prochaine séance du Conseil des pouvoirs publics se tiendra le 14 mai 2018, avant l'assemblée générale d'EOSH.

Question 2 : La Municipalité approuve-t-elle cette stratégie de vente des activités rentables ?

La Municipalité ne dispose pas de l'ensemble des éléments permettant d'évaluer cette stratégie. Elle est toutefois satisfaite que les actifs de production hydraulique n'aient pas été bradés, ni vendus à un investisseur étranger. Elle rappelle que la production hydraulique est le principal pilier de l'approvisionnement électrique renouvelable de la Suisse. La Municipalité suit avec attention les discussions sur la mise en œuvre d'un modèle de marché, encore à définir par les instances fédérales, qui permette d'assurer à cette énergie un futur pérenne.

Elle espère vivement qu'avec cette vente, Alpiq retrouve une certaine stabilité et la confiance des banques et des investisseurs.

Question 3 : Compte-t-elle agir au sein d’EOS Holding avant l’Assemblée générale d’Alpiq de mai à ce propos ; et si oui, en quel sens ? En particulier, quelles garanties pour l’emploi des salariés actuels d’Alpiq pense-t-elle obtenir en cas de vente ?

Bouygues Construction est présent en Suisse notamment à travers sa filiale Bouygues Energies & Services Suisse. Cette société est orientée vers le « facility management » (exploitation des bâtiments, maintenance), le « facility services » (nettoyage, sécurité) et le « property management » (conseil, courtage, administration immobilière) et propose également une unité « technics » (CVS, électricité, projets entreprise générale). Avec son acquisition, Bouygues achète de nouvelles compétences et un marché des services énergétiques beaucoup plus large. Il ne s’agit donc pas d’une fusion entre égaux, qui entraîne généralement des réductions de postes par suppression des doublons et mise en œuvre de synergies dans les fonctions de support. Bouygues considère la performance énergétique des bâtiments et leur connectivité comme des secteurs de croissance.

Par ailleurs, les deux CEO, dans leurs communiqués de presse respectifs, mentionnent les employés d’une manière positive et propre à rassurer. Alpiq indique : « Pour Jasmin Staiblin, CEO d’Alpiq, "Avec Bouygues Construction comme nouvelle propriétaire d’InTec et du Groupe Kraftanlagen, la situation est gagnante pour toutes les parties. Elle offre de nouvelles perspectives commerciales aux deux entreprises et à leurs employés. Avec InTec et le Groupe Kraftanlagen, la nouvelle propriétaire peut compter sur des collaboratrices et collaborateurs dévoués qui s’engagent quotidiennement avec compétence et passion pour répondre aux besoins de leurs clients. [...]". La transaction offre de nouvelles perspectives à 7’650 collaborateurs (dont 4’000 employés et 420 apprentis en Suisse). [...] »¹⁸ De son côté Bouygues Construction relève : « A travers cette opération, Bouygues Construction renforcera son ancrage en Suisse dans des activités très complémentaires à celles de ses filiales Bouygues Energies & Services Suisse, Losinger Marazzi, VSL et PraderLosinger. [...] Pour Philippe Bonnavé, président-directeur général de Bouygues Construction : "Alpiq Engineering Services et Bouygues Construction partagent les mêmes valeurs, la même culture de l’innovation et de l’excellence opérationnelle. C’est avant tout la qualité des femmes et des hommes engagés au quotidien qui porte nos succès. Forte du regroupement de ces expertises et de la complémentarité de nos métiers, cette acquisition fait de Bouygues Construction un acteur de référence de l’énergie et des services en Europe" »¹⁹.

Si la Municipalité n’est pas formellement intervenue auprès d’EOSH au sujet des emplois, l’impact sur le tissu économique des activités et de la situation d’Alpiq est bien sûr pris en compte par les représentants de la Ville au Conseil d’administration d’EOSH. La marge de manœuvre pour influencer la direction d’Alpiq est toutefois faible. Enfin, il s’agit de relever que Lausanne héberge des activités d’Alpiq qui sont maintenues au sein de l’entreprise : les unités qui gèrent la production hydro-électrique suisse.

Question 4 : La modification par le Parlement fédéral, en décembre 2017, de l’article 6 de la loi sur l’approvisionnement en électricité (Lape), qui permet aux gestionnaires tels que les SIL de répercuter des prix plus élevés s’ils sont dus à un recours prioritaire à l’énergie renouvelable indigène va-t-elle donner lieu à des changements de pratique aux SIL et ailleurs qui seraient de nature à mieux soutenir Alpiq ?

La situation d’avant décembre 2017 était en effet très défavorable à la commercialisation de la production hydro-électrique suisse. Initialement, l’article 6, alinéa 5, de la LApEl a la teneur suivante : « Les gestionnaires d’un réseau de distribution sont tenus de répercuter proportionnellement sur les consommateurs captifs le bénéfice qu’ils tirent du libre accès au réseau ».

¹⁸ Voir note 17.

¹⁹ Communiqué de Bouygues Construction du 26 mars 2018 « Bouygues Construction et Colas annoncent l’acquisition de Alpiq Engineering Services, acteur suisse majeur de l’énergie, des services industriels et des infrastructures ferroviaires ».

Cet article a pour conséquence que les entreprises d’approvisionnement en électricité ne peuvent pas répercuter uniquement sur les clients captifs les coûts de production propre ou les achats d’énergie effectués sur le marché. Au terme de cet article, ils doivent ventiler l’ensemble de leur portefeuille d’approvisionnement entre clients captifs et clients au marché libre, proportionnellement aux volumes livrés à chacune de ces catégories. Pour les entreprises d’approvisionnement en électricité concernées, cela implique que les coûts de production propre ou les achats d’énergie hydraulique au-dessus du prix de marché rend moins concurrentielles les offres pour les clients au marché libre.

Le Tribunal fédéral a confirmé l’interprétation de cet article dans son arrêt du 20 juillet 2016 (2C_681/2015, 2C_682/2015) sur une affaire qui opposait la société Von Roll à son fournisseur d’électricité Centralschweizerische Kraftwerke AG (CKW). Cet arrêt, problématique pour toute la branche de l’électricité, est connu dans ce secteur sous le nom d’« arrêt CKW ».

Une communication de la Commission fédérale de l’électricité (EICOM) a commenté comme suit cette décision : « L’ElCom ventile les coûts du portefeuille énergétique (production propre et achats) entre les consommateurs finaux avec approvisionnement de base et les consommateurs sur le marché libre, selon les quantités d’énergie livrées. Cela permet de garantir que les gestionnaires d’un réseau de distribution tiennent compte également des consommateurs avec approvisionnement de base en répercutant proportionnellement le bénéfice qu’ils tirent du libre accès au réseau (art. 6, al. 5 LApEl). Le Tribunal fédéral a confirmé que la méthode basée sur le prix moyen (en allemand : « *Durchschnittspreis-Methode* ») est légale. En revanche, il n’est pas permis d’imputer l’intégralité des coûts de la production propre aux consommateurs finaux avec approvisionnement de base et l’intégralité des coûts de l’énergie achetée aux consommateurs au marché libre puisque seuls ceux-ci profiteraient des prix avantageux du marché »²⁰.

La nouvelle réglementation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la Stratégie Énergétique 2050 prévoit des mesures de soutien pour les grandes installations hydroélectriques existantes, à savoir d’une part la possibilité de bénéficier d’une prime de marché rétribuant l’électricité vendue sur le marché en dessous du prix de revient (art. 30 LEne) et d’autre part, la possibilité de déroger temporairement à la méthode du prix moyen prévu par l’article 6, alinéa 5 de la LApEl (art. 31 LEne).

Au sujet de cette dérogation, l’article 31 de la loi sur l’énergie (LEne) révisée prévoit en effet :

Art. 31 Prime de marché et approvisionnement de base

1 Si les ayants droit sont chargés de l’approvisionnement de base au sens de l’art. 6 LApEl, ils doivent, pour déterminer la quantité d’électricité donnant droit à la prime de marché, déduire arithmétiquement la quantité maximale d’électricité qu’ils pourraient vendre au titre de l’approvisionnement de base.

[...]

3 Les ayants droit peuvent tenir compte des coûts de revient de la quantité déduite dans les tarifs appliqués à leurs ventes dans le cadre de l’approvisionnement de base. Quiconque ne reçoit pas de prime de marché en raison de la déduction peut également procéder ainsi.

[...]

Cet article, qui constitue une *lex specialis*, permet aux entreprises d’approvisionnement en électricité, pendant une durée limitée à 5 ans au maximum²¹, de vendre leur production

²⁰ Communication du 22 décembre 2016 de la Commission fédérale de l’électricité, « Attribution des coûts du portefeuille énergétique d’un gestionnaire de réseau de distribution aux consommateurs finaux de l’approvisionnement de base », <https://www.elcom.admin.ch/elcom/fr/home/documentation/communications-de-l-elcom0.html>.

²¹ La Confédération prévoit la mise en œuvre dès 2023 d’un nouveau modèle de marché de l’électricité, qui devrait prendre en compte la situation de la production nationale. Toutefois, l’Office fédéral de l’énergie estime à ce jour que la sécurité d’approvisionnement à long terme est garantie, en s’appuyant sur le marché européen et les échanges internationaux, sans exiger un minimum de production nationale - une position étonnamment désinvolte pour une ressource aussi stratégique que

propre à coût de revient en priorité dans l’approvisionnement de base pour les clients captifs.

S’il demande à bénéficier de la prime de marché (1ct/kWh au maximum) prévue pour les aménagements hydrauliques qui doivent vendre leur production à perte, le gestionnaire de réseau doit alors obligatoirement attribuer en priorité cette production aux clients captifs et ne bénéficiera de la prime que pour la production excédentaire.

Cette disposition n’est toutefois valable que pour la production propre issue de la grande hydraulique et non pour les achats d’énergie. Alpiq peut bénéficier de la prime de marché, mais ne dispose pas de clients finaux en approvisionnement de base pour absorber le solde de la perte par rapport au prix de revient de sa production²². Alpiq estimait en 2017 que cette prime permettrait de couvrir environ la moitié seulement des pertes du secteur hydraulique suisse.

Si le débat sur la stratégie énergétique 2050 n’a pas permis de modification de l’article 6, alinéa 5, de la LApEl, celle-ci est intervenue dans le cadre des débats sur la « stratégie réseaux » pour la révision de la loi fédérale concernant les installations électriques à faible et à fort courant. Le Parlement a effectivement adopté en décembre 2017 une modification de la LApEl, qui complète l’alinéa 5 de l’article 6 et y ajoute un alinéa 5bis :

5[modifié] Les gestionnaires d’un réseau de distribution sont tenus de répercuter proportionnellement sur les consommateurs captifs le bénéfice qu’ils tirent du libre accès au réseau, au besoin au moyen d’adaptations des tarifs les années suivantes. Ils ne sont pas tenus de procéder à de telles adaptations si le bénéfice de l’exercice concerné date de plus de cinq ans.

5bis [nouveau] S’ils fournissent de l’électricité issue d’énergies renouvelables aux consommateurs captifs, ils peuvent prendre en compte dans leurs tarifs le coût de revient de cette électricité jusqu’à l’expiration de la prime de marché visée à l’art. 30 de la loi du 30 septembre 2016 sur l’énergie sans être tenus de prendre en compte le bénéfice visé à l’alinéa 5. Ce droit n’est applicable que pour l’électricité provenant de capacités de production indigènes, déduction faite des mesures de soutien. Le Conseil fédéral fixe les modalités et peut prévoir des exceptions.

Ces modifications devraient entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elles semblent élargir à l’achat d’énergie renouvelable issue de capacités de production indigènes la pratique prévue par l’article 31 LEn pour la production propre issue de la grande hydraulique. Si c’était bien le cas, elles permettraient aux entreprises d’approvisionnement en électricité de s’approvisionner en priorité auprès de producteur comme Alpiq, sans impact sur leurs clients au marché libre, jusqu’à l’entrée en vigueur de la nouvelle conception de marché en 2023.

Toutefois, les implications concrètes de cette modification sont difficiles à estimer pour l’heure, puisque les modalités d’application précises, qui seront définies par une modification de l’ordonnance sur l’approvisionnement en électricité (OApEl), ne sont pas encore connues. Sa mise en consultation est prévue entre juin et octobre 2018.

Question 5 : Cette modification légale n’est-elle pas de nature, selon la Municipalité, à rendre plus vraisemblable une amélioration à court terme de la rentabilité d’Alpiq ?

L’ajout de l’alinéa 5bis à l’article 6 de la LApEl va dans le sens d’un soutien à la production hydraulique indigène. Il est toutefois nécessaire de connaître les modalités

l’électricité. Cette évolution du droit est ancrée dans l’article 30, alinéa 5 de la loi sur l’énergie : « D’ici à 2019, le Conseil fédéral soumet à l’Assemblée fédérale un projet d’acte visant à introduire, au plus tard au moment de l’expiration des mesures de soutien du système de rétribution de l’injection, un modèle proche de la réalité du marché ».

²² Dans son communiqué de presse du 26 mars 2018 « L’activité en Europe soutient la production suisse », Alpiq indique : « Pour 2018, Alpiq s’attend à un résultat opérationnel inférieur à celui de l’exercice précédent, ce qui est dû à la faiblesse persistante des prix de gros qui met la production d’électricité suisse sous pression. En revanche, la prime de marché qui vient d’être introduite soulagera légèrement l’énergie hydraulique suisse qui est vendue sur le marché à des prix inférieurs aux coûts de revient ».

d'application de la mesure proposée pour pouvoir se prononcer en toute connaissance de cause. Dans l'intervalle, et comme indiqué ci-dessus, la prime de marché améliore la situation d'Alpiq, mais sans résoudre complètement les difficultés liées à un prix de revient supérieur aux prix de gros sur le marché.

Il est encore à relever que la vente et l'achat d'énergie se faisant en grande partie par couverture à terme sur plusieurs années, cette mesure ne déploiera pleinement ses effets pour Alpiq que pour les années 2021 et 2022.

Question 6 : Au cas où la vente des activités rentables d'Alpiq se matérialiserait, comment les SIL pourraient-ils se positionner face à un nouvel acteur – notamment au vu du développement du contracting ?

Les SIL veulent en priorité contribuer aux réalisations lausannoises et à celles réalisées sur des terrains communaux placés en droits de superficie auprès de tiers. Ils sont en train de constituer une équipe spécialisée pour la réalisation du contracting prévu pour la fourniture de chaleur de l'éco-quartier des Plaines-du-Loup. Ils proposeront sous cette forme également la fourniture de chaleur pour l'éco-quartier des Prés-de-Vidy et restent attentifs aux nouveaux projets urbains de l'agglomération qui pourraient bénéficier d'un concept énergétique particulier. Les SIL n'ont pas les moyens de rivaliser avec un groupe de la taille d'Alpiq Intec, entièrement intégré, qui peut fournir à lui seul l'ensemble des prestations (conception, réalisation, exploitation et maintenance). Ils se positionnent comme concepteur de solutions énergétiques. Ils sous-traiteront la réalisation (à des entreprises comme Alpiq Intec, par exemple) et une partie de la maintenance et assureront l'exploitation. La création, en commun avec les Services industriels zurichois (ewz) de la société Lazur S.A., qui prend en charge le contracting énergétique sur le site du nouveau Centre sportif de Malley, fournit un bon exemple du positionnement souhaité pour les SIL.

En matière de services énergétiques, les SIL se concentreront sur leurs zones de desserte en proposant des prestations de proximité et de qualité, conçus comme des partenariats durables. Ils sont également en train de préparer une offre de prestations de services pour les communautés et les regroupements d'autoconsommateurs d'électricité. Les distributeurs disposant déjà d'une palette de services de ce type ont une longueur d'avance. Là également, les SIL composeront avec les ressources à leur disposition et se concentreront sur leurs zones de desserte historiques. Le marché des services énergétiques se développe à un rythme presque effréné, dans la mesure où les marges liées à la « vente de kilowattheures » ne peuvent que se réduire – et où surtout les mesures d'efficacité énergétique auront l'effet souhaité de diminution de la consommation d'énergie. On assiste donc à une très forte activité d'acquisition et de fusions de sociétés – laquelle d'ailleurs a pour l'occasion bénéficié à Alpiq. Les SIL n'ont pas les moyens d'acheter des entreprises actives dans le chauffage, ventilation et sanitaire (CVS) et des bureaux d'ingénieurs, comme le font par exemple les Forces motrices bernoises (BKW) ou, dans une moindre mesure, Romande Energie. Quelles que soient les conclusions à tirer sur la mission d'un acteur public et sur la légitimité du rachat par un acteur en mains publiques d'entreprises du secteur privé, la Municipalité ne proposera pas au Conseil communal d'utiliser les ressources de la collectivité à cette fin. Les moyens de la Ville de Lausanne se doivent d'être attribués à meilleur escient.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Discussion

M. Romain Felli (Soc) : – Tout d'abord remercier la Municipalité pour ses deux réponses aux deux interpellations. Je réponds également au nom de M. Gaillard par rapport à la réponse qui a été donnée à son interpellation qui, prises ensemble, peignent un tableau en fait assez sombre de l'évolution de la politique énergétique et du secteur de cette production énergétique.

Quasiment prises ensemble, elles constituent une espèce de rapport d'autopsie d'une certaine politique énergétique, à mon grand regret. En tout cas si on suit les interpellations l'une après l'autre, on peut faire peut-être pas une autopsie, mais en tout cas une archéologie contemporaine des évolutions de la politique. Dans la première interpellation, il est parlé du maintien des activités rentables au sein d'Alpiq dans le cadre de la réponse et puis peu à peu on nous parle dans la deuxième interpellation de la volonté d'Alpiq d'ouvrir un espace, ses activités rentables. Celles qui sont dans le cadre du Conseil en énergétique, en bâtiment, etc. Et puis la réalité, c'est finalement une vente de ces secteurs, de ces secteurs plus rentables, au secteur privé, au groupe Bouygues en l'occurrence, avec dans le fond la conclusion que sur une période de temps relativement courte, le choix économique qui a été fait est de se séparer de ces activités rentables, de les, je ne sais pas si brader est le bon terme, en tout cas de les vendre, brader probablement pas, mais de les vendre au secteur privé.

Alors même que précisément elles sont rentables, mais ceci dans le cadre où, malheureusement, les revenus structurels tirés de la production énergétique, en particulier de la production hydraulique, ne sont pas suffisants pour assurer à court terme, l'avenir du groupe Alpiq. Alors, on peut bien sûr discuter des responsabilités. Je pense que ça vaut la peine de le faire en tout cas sur deux éléments.

Le premier, c'est quand même que tout ceci est le résultat d'une série de décisions politiques, qui ont été prises il y a une dizaine d'années, mais qui remontent évidemment à un peu plus en amont, qui sont les politiques voulues par la majorité bourgeoise de ce pays, d'ouverture à la concurrence, de libéralisation du secteur de l'électricité, libéralisation qui avait été combattue par la gauche une première fois avec le référendum contre la loi sur le marché électricité et qui, malheureusement, s'est poursuivie avec la LApEl de 2007 qui a ouvert le marché de l'électricité, en tout cas l'approvisionnement sur ce marché pour les gros consommateurs, ce qui était une manière rampante de libéraliser le secteur. Et aujourd'hui, on voit le résultat avec la perte de clients dits « captifs » en tout cas des gros clients, et le manque de rémunération structurel issu de l'énergie hydraulique.

Puis l'autre élément que cette espèce d'autopsie nous permet de commencer entre voir, c'est que la création de grands groupes mastodontes de barons de l'énergie, comme Alpiq, qui s'est faite dans l'enthousiasme des golden 90, je ne sais pas si on peut les appeler comme ça. Eh bien cela révèle à terme être dans le fond assez difficile, pour ne pas utiliser un autre terme pour les acteurs de services publics pour celles et ceux qui veulent maintenir un service public d'électricité. On le voit avec des décisions qui sont difficiles à contester, sur le fond, parce que prises dans la logique de marché, prises dans l'ouverture du marché, prises dans la baisse des prix de production de l'électricité, enfin des prix sur le marché. Il est difficile de voir comment Alpiq pourrait agir autrement. Une autre possibilité qui avait été évoquée qui était encore mentionnée dans la réponse à la première interpellation portée sur la vente n'est-ce pas des barrages du secteur hydraulique et là pour de très bonnes raisons de stratégie de politique énergétique, mais aussi, je pense, de stratégie de sécurité de la Suisse, cette option a été écartée, mais celle qui est finalement retenue qui la vente de ces activités les plus rentables. A une dimension dans le fond assez regrettable même s'il est difficile de voir exactement quelles autres options l'entreprise aurait pu prendre.

Donc, je remercie la Municipalité pour ses réponses détaillées à nos deux interpellations.

La discussion est ouverte

M. Xavier Company (Les Verts) : – Les Verts remercient tout d'abord également la Municipalité pour ses réponses détaillées et aussi précises que possible malgré la complexité juridique de la situation en Roumanie, la prévisibilité juridique en Suisse ou la situation économique du secteur énergétique actuellement. Le groupe des Verts se félicite, en premier lieu, de l'anticipation dont ont fait preuve les SIL face à la phase critique que traverse Alpiq actuellement, de même que tout le secteur hydroélectrique.

S'il faut reconnaître que la rentabilité à court terme de ces investissements pour la Ville est inexistante, les SIL ont su avoir une vision sur le long terme anticipant leur restructuration pour suivre l'évolution du marché et dans ces périodes d'insécurité tant juridique qu'économique, c'est à saluer. Il convient aussi de saluer le réalisme dont font preuve les SIL et leur respect pour les ressources de la Ville puisque la Municipalité indique notamment dans la réponse à l'interpellation de M. Felli : « La Municipalité ne proposera pas au Conseil communal d'utiliser les ressources de la collectivité à cette fin, soit le rachat d'entreprises privées. Les moyens de la Ville de Lausanne se doivent d'être attribués à meilleur escient ».

Cette anticipation des SIL, comme l'a relevé M. Felli, ne met que plus en valeur l'imprévoyance des acteurs du marché énergétique ces dernières années, dont on doit subir les conséquences, notamment en tant qu'actionnaires qui semblent n'avoir qu'une vision économique à court terme et sans prendre en considération les externalités de toutes les énergies produites. Elle fait aussi ressortir les contradictions des politiques publiques qui nous gouvernent, qui d'une main signe les accords de Paris, de l'autre ne mettent rien en œuvre pour les appliquer ou pire, semblent aller à l'inverse quand on pense notamment, et ça a été cité précédemment, à la désastreuse idée d'ouverture des marchés de l'énergie, actuellement en discussion pour une augmentation ou l'absence du soutien à l'hydraulique Suisse. Malgré la confiance qu'a donnée, à juste titre jusque-là, la Municipalité à Alpiq, il est donc rassurant de constater que cette confiance n'est pas aveugle et que la Municipalité reste très attentive à l'évolution de la situation. Malgré son implication dans le secteur nucléaire Alpiq, tout comme la Ville de Lausanne, elle s'est fortement engagée pour la défense de l'hydroélectricité. En Suisse, et l'évolution de la situation semble leur donner raison, c'est une lueur d'espoir qu'on peut lire dans les réponses aux interpellations, non seulement d'un point de vue écologique, mais aussi économique. En effet, dans la réponse à l'interpellation de M. Felli, on peut lire notamment que la stratégie de vente de certains actifs par Alpiq vise à gagner du temps avant la remontée des prix de l'électricité et que cette reprise est déjà constatable. Cette confiance à l'hydroélectricité permettra aussi également à la Ville de Lausanne d'assurer la prise en considération de mon postulat pour la sortie du nucléaire lausannois que vous avez accepté au début de ce Conseil. C'est donc à long terme que nous devons regarder et ne pas lâcher à la première occasion un partenaire, certes pas parfait, et c'est un Vert qui vous le dit, mais fiable, qui a su maintenir bon gré mal gré, son soutien au pilier principal d'approvisionnement en électricité renouvelable en Suisse qu'est l'hydraulique.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Peut-être juste un aparté. Je suis avec une vision comment dire, je déclare mes intérêts, j'ai une société qui travaille également dans le domaine de l'énergie.

Je vois plutôt d'un bon œil la cession des activités de conseil et d'implémentation des métiers, ce qu'Alpiq a vendu à Bouygues, alors on peut se poser la question si c'est une bonne idée de vendre à Bouygues ou pas. Mais il faut savoir que ce business, le business qui a été vendu, est un business additionnel au business de base d'Alpiq, qui a été mis en place afin de chercher des moyens supplémentaires de ramener de la rentabilité. Les fameux BKV ont décidé de devenir un des acteurs principaux du service de l'énergie en Suisse avec l'idée de réaliser plus d'un milliard de chiffre d'affaires dans ce domaine.

Pour ce faire, ils engagent, ils achètent à tout va, des entreprises, que ce soit des entreprises de conseil, que ce soit des entreprises d'électricité qui posent des câbles, telles que l'entreprise par exemple, de notre ami Gaudard, que ce soit d'autres entreprises actives dans les domaines de l'énergie. Et ceci souvent en créant une concurrence extrêmement difficile puisque les BKV, notamment, bénéficient d'entrées d'argent par la vente de l'électricité et qui pratiquent du subventionnement croisé au détriment des autres concurrents de la branche, des sociétés indépendantes qui, elles, ne bénéficient pas de ces ressources.

On avait donc, avec Alpiq, on a avec les BKV, des entreprises qui à la fois conseillent d'autres entreprises sur ce qui est bien à faire et qui, en même temps, leur vendent leur électricité. La Société suisse des ingénieurs conseils a notamment décidé d'exclure toutes les sociétés de leur rôle, toutes les sociétés identiques qui appartiennent à des groupes comme Alpiq ou comme les BKV pour la simple raison que le critère d'indépendance n'est plus respecté. Donc, je crois que, du point de vue de la régulation du marché, du point de vue de la transparence, du point de vue de la clairvoyance, c'est une bonne chose qu'aujourd'hui ces activités soient séparées. Moi, je n'espère qu'une chose, c'est que les affaires d'Alpiq redeviennent florissantes. Je pense également que le positionnement sur l'hydroélectrique sera, à long terme, quelque chose de porteur et puis que c'est dans ce sens-là qu'il faut continuer à les soutenir.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Permettez à un modeste représentant de la minorité bourgeoise au Conseil communal de s'exprimer sur ce sujet. Pour dire qu'il nous apparaît que des choses aussi basiques que l'eau, l'électricité et la base du système de santé doivent être en mains publiques et ne pas servir à verser des dividendes à leurs actionnaires. C'est fondamental, pour une juste répartition des chances dans ce pays. Et leurs bénéficiaires, car il en faut tout de même, doivent servir à moderniser l'outil de travail et à procéder aux renouvellements qui sont nécessaires.

Nous avons remarqué que la privatisation des grandes régions, dans d'autres pays, notamment les chemins de fer en Angleterre ou l'électricité en Californie, conduit dans un premier temps à une baisse des tarifs et tout le monde s'en félicite. Cette baisse ne dure pas, car une fois que les concurrents sont éliminés et que les sociétés se retrouvent en situation de monopole, elles font alors les prix qu'elles veulent et les tarifs remontent alors que l'outil de travail lui n'a plus les capitaux nécessaires à sa modernisation ou simplement à son maintien. Voilà pourquoi, tout en étant fermement partisan et initiateur de l'entreprise et de l'esprit d'entreprise et d'initiatives privées, il y a un certain nombre de choses dans ce pays, garantes de l'équilibre social auquel nous tenons tous et auquel il ne faudrait pas trop toucher.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Merci pour ces commentaires tout à fait pertinents.

Je voudrais juste faire une synthèse puisqu'effectivement les objets discutés ont été déposés à pas mal de distance l'un de l'autre, six mois, mais que ça suffit pour changer assez radicalement la donne et les informations que nous étions en mesure de vous donner. Comme l'a relevé M. Felli, depuis les premières communications d'Alpiq, qui avait le souci de garder les activités rentables pour absorber les pertes des activités qui ne l'étaient pas et puis petit à petit, on est passé à une situation où il n'est même plus possible, étant donné les contraintes économiques très fortes, de garder ses activités rentables aussi simplement parce qu'en termes commerciaux des activités non rentables sont assez difficiles à vendre comme vous pouvez l'imaginer.

Et puis ce qu'a dit M. Gendre est, évidemment, extrêmement intéressant et pertinent. C'est vrai que des groupes comme BKV, mais aussi maintenant, enfin depuis quelque temps, le groupe E et même Romande énergie sont très actifs dans le secteur des services et ont un discours qui consiste à dire que c'est la seule façon de maintenir la rentabilité des sociétés actives dans le domaine énergétique. Alors on peut, je ne sais pas si on peut maintenir l'idée de l'autopsie évoquée par M. Felli au début de son intervention, mais on voit que du point de vue de BKV ce qu'Alpiq a fait est vraiment extrêmement périlleux. Il faut dire que, évidemment, BKV comme le groupe E, comme Romande énergie, ont sur Alpiq l'immense avantage d'avoir des clients, c'est-à-dire d'être non seulement des producteurs, mais aussi des distributeurs. que ce soit pour les clients captifs ou des clients libéralisés.

Et dans cette optique-là, on peut dire qu'Alpiq a, d'une certaine manière, souffert de l'ensemble de l'évolution à la fois, juridique et institutionnel légal et aussi économique. Alpiq était un de ces grands acteurs qui disposaient du réseau de transport d'électricité, des

lignes à très haute tension. Avec la loi sur l'approvisionnement en électricité, ces lignes à très haute tension sont passées dans la société Swissgrid dont la loi veut qu'elle soit majoritairement aux mains des cantons et des communes, et donc Alpiq s'est défait de sa participation dans Swissgrid. Donc Alpiq, d'une société qui si vous voulez marchait sur trois jambes, la jambe du réseau de très haute tension, la jambe des services énergétiques et la jambe de la production, s'en est débarrassé de deux, ce qui évidemment, comme métaphore, être unijambiste est un petit peu plus difficile pour se déplacer. Donc, il y a clairement un risque supplémentaire pour Alpiq qui est lié à l'évolution de la législation.

Au point de vue économique, quand je suis arrivé à la tête des SIL on m'a dit : «Ah, le secteur de l'électricité, c'est compliqué, mais au fond, c'est un cycle assez facile, biblique ». C'est sept années de vaches grasses et sept années de vaches maigres, parce qu'on est dans une logique où, évidemment on doit investir dans des infrastructures qui sont amorties sur un très long temps. Donc il y a des moments où on a surinvesti et on est dans une situation de surproduction qui crée évidemment un marché plutôt de l'offre qui fait baisser les prix. Et puis, comme on était dans une logique où la consommation ne cessait de croître, au bout d'un moment, la surproduction commençait à s'aligner sur la production et devenait une sous-production, ce qui transformait le marché en un marché de la demande et donc où les prix étaient très élevés et donc bénéfiques aux producteurs qui utilisaient leurs bénéfices pour réinvestir dans des outils de production qui créaient une situation de nouveau de marché de l'offre. On oscillait donc autour d'une situation de trop-plein de la demande ou d'insuffisante demande. Et avec l'évolution de la législation avec la LApEl, avec l'ouverture du marché, la continentalisation du marché avec aussi les options fortes qui ont été prises en Allemagne, tout particulièrement sur le tournant énergétique.

Cette situation de possible cycle a été totalement perturbée et les grands producteurs que sont les producteurs hydrauliques suisses ne sont plus du tout en mesure de compter sur ces cycles de vaches grasses et de vaches maigres. Comme vous l'avez dit, il est important de préserver l'outil de production de l'hydroélectricité en Suisse et aussi une des choses qu'on a discutées tout au début de la séance, je ne suis pas complètement sûr qu'on soit sorti de la période la plus difficile. Si vous regardez, on parlait tout à l'heure des prix annuels de l'électricité pour les années 2019, 2020 et 2021, on est encore sur des prix annuel, en dessous du prix de production des grandes centrales hydroélectriques suisses. Mais enfin, c'est clair qu'on est clairement sur une pente plutôt ascendante du point de vue des prix qui devrait être plutôt rassurante pour les grands producteurs comme Alpiq, mais il s'agit de passer encore un cap relativement long de deux ou trois ans dans lequel la situation sera encore déficitaire.

Et puis, je pense qu'il faut le dire au point de vue lausannois, c'est important qu'Alpiq, en tout cas ce qui reste d'Alpiq, continue à exister. La partie d'Alpiq dont nous parlons, la partie de production d'hydroélectricité, est une partie dont les activités se déroulent principalement à Lausanne. Et donc, il est très important que le siège d'Alpiq, ou que le siège en tout cas de cette sous-entité d'Alpiq, puisse rester à Lausanne, et du point de vue des emplois et du point de vue de la bonne relation que les autorités lausannoises entretiennent avec le monde hydroélectrique Suisse.

La discussion est close

La présidente : – Merci, il n'y a plus de demande de discussion de la part du plénum. Pas de résolution. Cet objet donc ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « Alpiq vend-il ses atouts ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Romain Felli et consorts : « *Alpiq : privatiser les bénéfices et socialiser les pertes ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Interpellation de M. Jean-François Cachin : « A quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? »

Développement

En date du jeudi 2 novembre 2017, les membres de la Commission thématique des infrastructures liées au transport et à la mobilité ont traité le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-François Cachin et consorts sur une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes. Lors des discussions de la réponse du Conseil d'Etat, la représentante de celui-ci nous a confirmé qu'une convention a été signée le 18 décembre 2014 entre l'OFROU et la Ville de Lausanne pour la création de quatre places de cars sur l'ancien P+R de Vennes.

A ce jour, Aquatis a ouvert ses portes et de nombreux cars venant de Suisse et de l'étranger sont attendus.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur la date de mise en vigueur de cette convention et sur les mesures qui seront prises pour la création de ces quatre places de cars ainsi que des mesures de signalisation. »

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

« En date du jeudi 2 novembre 2017, les membres de la Commission thématique des infrastructures liées au transport et à la mobilité ont traité le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Jean-François Cachin et consorts sur une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes. Lors des discussions de la réponse du Conseil d'Etat, la représentante de celui-ci nous a confirmé qu'une convention a été signée le 18 décembre 2014 entre l'OFROU et la Ville de Lausanne pour la création de quatre places de cars sur l'ancien P+R de Vennes.

A ce jour, Aquatis a ouvert ses portes et de nombreux cars venant de Suisse et de l'étranger sont attendus.

Au vu de ce qui précède, nous demandons à la Municipalité de bien vouloir nous renseigner sur la date de mise en vigueur de cette convention et sur les mesures qui seront

prises pour la création de ces quatre places de cars ainsi que des mesures de signalisation. »

Réponse à la question posée

La Municipalité répond comme suit à la question posée :

Le périmètre de la boucle autoroutière de la jonction de Vennes en direction de Genève est devenu la propriété de la Confédération au 1^{er} janvier 2008, suite à la réforme de la péréquation financière et à la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Cet espace est provisoirement utilisé pour assurer la logistique des chantiers des routes nationales.

Dans le cadre de ses négociations avec l'Office fédéral des routes portant sur l'utilisation conjointe de la boucle autoroutière de la jonction de Vennes, la Municipalité a obtenu la mise à disposition gratuite d'un espace de stationnement exclusivement réservé aux cars à destination d'Aquatis (Aquariums et Hôtel) pour une durée de quinze ans. Quatre places pour cars ont déjà été réalisées et mises en service à satisfaction des utilisateurs depuis le mois de septembre 2015.

Une convention réglant les engagements et les conditions liés à la réalisation et à l'exploitation de ces quatre places de parc a été élaborée et adoptée en décembre 2014.

Cette solution répond au vœu de disposer d'une offre de stationnement intéressante à proximité et d'éviter que les cars, faute de place appropriée, ne se dispersent sur le site de Biopôle.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Jean-François Cachin (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour sa réponse du 14 décembre 2017 à mon interpellation ordinaire du 7 novembre 2017.

En effet, les quatre places réservées exclusivement aux cars ont été balisées et utilisées depuis l'ouverture de l'exposition par les visiteurs d'Aquatis arrivés en car. Je pense qu'un marquage au sol devant les quatre places marquées « Réservé, car » serait le bienvenu et éviterait que des camions d'entreprises y stationnent. Je remercie la Municipalité pour sa réponse et je n'ai pas de résolution à déposer.

La discussion est ouverte

La discussion est close

La présidente : – La discussion n'est pas demandée cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M. Jean-François Cachin : « À quand des places de cars sur l'ancien P+R de Vennes ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? »

Développement

Le 3 novembre 2017, un article du quotidien 24 Heures révélait que la Municipalité du Mont-sur-Lausanne avait adressé un courrier à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour demander une baisse de la vitesse maximale de 120 à 100 km/h sur le tronçon de l'autoroute A9 situé entre La Blécherette et Vennes, relayant notamment des plaintes de riverains souffrant du bruit du trafic routier.

A Lausanne, une interpellation de M. Valéry Beaud et consorts déposée au Conseil communal le 7 novembre 2011 s'étonnait il y a six ans déjà du retour de la limitation de la vitesse à 120 km/h entre l'échangeur de Villars-Ste-Croix et la jonction de Vennes suite à des travaux de réfection du revêtement, alors qu'elle était limitée à 100 km/h depuis le 6 juillet 2009. Cette interpellation demandait notamment si la Municipalité entendait prendre contact avec les communes voisines concernées et les partenaires cantonaux et fédéraux pour demander une réévaluation de la vitesse sur le contournement autoroutier de Lausanne. Dans sa réponse du 12 janvier 2012, la Municipalité expliquait que « l'OFROU va devoir indiquer les mesures préconisées pour respecter les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et le service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) devra évaluer, dans le cadre de la révision du Plan des mesures OPair (PDM05), les éventuelles mesures complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'OPair. La Municipalité sera particulièrement attentive à ce que l'efficacité d'une réduction de la vitesse à 100 km/h sur le tronçon objet de l'interpellation soit évaluée dans ces planifications et que l'opportunité de cette réduction ou du maintien à 120 km/h soit clairement démontrée ».

L'autoroute de contournement de Lausanne présente aujourd'hui un trafic journalier moyen (TJM) de 91'620 véhicules par jour (Comptage suisse automatique de la circulation routière, 2016) entre La Blécherette et Vennes (2.7 km), ce qui en fait un des tronçons autoroutiers les plus fréquentés de Suisse romande. Les alentours de ce tronçon sont fortement bâtis, cela même jusqu'à proximité de l'autoroute. En effet, les habitations les plus proches sont situées à 25 m de l'axe de la chaussée (Le Mont-sur-Lausanne), la plus proche sur la commune de Lausanne étant distante de 30 m.

Les habitants et usagers situés à proximité de l'autoroute subissent à la fois d'importantes nuisances sonores et un air fortement pollué, péjorant significativement leur qualité de vie et leur santé. Autant les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) que de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont aujourd'hui dépassées par endroit à proximité de l'autoroute. Un abaissement de la vitesse de 120 à 100 km/h permettrait à la fois une diminution significative de la pollution de l'air et des nuisances sonores, de l'ordre d'environ 2 dB(A) pour ces dernières. La perte de temps des automobilistes ne serait par ailleurs que de 16 secondes entre La Blécherette et Vennes avec une vitesse de 100 km/h par rapport à une vitesse de 120 km/h, donc extrêmement faible en rapport des conséquences positives qu'une diminution de vitesse pourrait avoir pour l'environnement et la qualité de vie et la santé des riverains.

Enfin, il est encore utile de préciser que des limitations particulières de vitesse ont déjà été fixées sur des tronçons autoroutiers pour des raisons de pollution de l'air, notamment dans les agglomérations de Zurich ou Berne. Ainsi, la vitesse limite autorisée sur le tronçon A1 entre Winterthur-Wülflingen et Winterthur-Töss a été abaissée de 120 à 100 km/h malgré des recours déposés entre autres par le TCS. De même, le tronçon A1 entre Winterthur-Ohringen et Winterthur-Wülflingen est limité à 100 km/h, ceux de l'A6 entre Wankdorf et Saali, A1 jusqu'à Neufeld et A12 de Weyermannshaus à Berne-Bümpliz à 80 km/h, et celui de l'A1 entre Zurich-Aubrugg et Zurich-Letten à 60 km/h

Au vu des éléments présentés ci-dessus, l'objet de cette interpellation est donc de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- la Municipalité de Lausanne partage-t-elle les préoccupations de celle du Mont-sur Lausanne?
- si oui, prévoit-elle également d'écrire à l'OFROU pour demander une diminution de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lausanne, particulièrement sur le tronçon entre La Blécherette et Vennes ? Le cas échéant, pourrait-elle également insister sur la problématique de la pollution de l'air en complément de celle du bruit ?
- en complément d'un courrier à l'OFROU, une telle démarche ne devrait-elle pas également être menée avec le Canton, le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et ses schémas directeurs ?
- conformément à la réponse du 12 janvier 2012 à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts mentionnée ci-dessus, la Municipalité a-t-elle été « particulièrement attentive à ce que l'efficacité d'une réduction de la vitesse à 100 km/h sur le tronçon objet de l'interpellation soit évaluée », notamment dans le cadre de la révision en cours du Plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges ?
- de manière plus générale, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de l'état d'avancement de la révision du Plan des mesures OPair 2005, sachant que le site de l'Etat de Vaud mentionne depuis longtemps qu'elle « sera prochainement disponible » ?

Réponse de la Municipalité

Rappel de l'interpellation

Le 3 novembre 2017, un article du quotidien 24 Heures révélait que la Municipalité du Mont-sur-Lausanne avait adressé un courrier à l'Office fédéral des routes (OFROU) pour demander une baisse de la vitesse maximale de 120 à 100 km/h sur le tronçon de l'autoroute A9 situé entre La Blécherette et Vennes, relayant notamment des plaintes de riverains souffrant du bruit du trafic routier.

A Lausanne, une interpellation²³ de M. Valéry Beaud et consorts déposée au Conseil communal le 7 novembre 2011 s'étonnait il y a six ans déjà du retour de la limitation de la vitesse à 120 km/h entre l'échangeur de Villars-Ste-Croix et la jonction de Vennes suite à des travaux de réfection du revêtement, alors qu'elle était limitée à 100 km/h depuis le 6 juillet 2009. Cette interpellation demandait notamment si la Municipalité entendait prendre contact avec les communes voisines concernées et les partenaires cantonaux et fédéraux pour demander une réévaluation de la vitesse sur le contournement autoroutier de Lausanne. Dans sa réponse²⁴ du 12 janvier 2012, la Municipalité expliquait que « l'OFROU va devoir indiquer les mesures préconisées pour respecter les exigences de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) et le service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN) devra évaluer, dans le cadre de la révision du Plan des mesures OPair (PDM05), les éventuelles mesures complémentaires nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par l'OPair. La Municipalité sera particulièrement attentive à ce que l'efficacité d'une réduction de la vitesse à 100 km/h sur le tronçon objet de l'interpellation soit évaluée dans ces planifications et que l'opportunité de cette réduction ou du maintien à 120 km/h soit clairement démontrée ».

L'autoroute de contournement de Lausanne présente aujourd'hui un trafic journalier moyen (TJM) de 91'620 véhicules par jour (Comptage suisse automatique de la circulation routière, 2016) entre La Blécherette et Vennes (2.7 km), ce qui en fait un des tronçons autoroutiers les plus fréquentés de Suisse romande. Les alentours de ce tronçon sont fortement bâtis, cela même jusqu'à proximité de l'autoroute. En effet, les habitations les

²³ Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du m3 et de la certification énergétique des bâtiments », 7 novembre 2011.

²⁴ Réponse à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du m3 et de la certification énergétique des bâtiments », 12 janvier 2012.

plus proches sont situées à 25 m de l'axe de la chaussée (Le Mont-sur-Lausanne), la plus proche sur la commune de Lausanne étant distante de 30 m.

Les habitants et usagers situés à proximité de l'autoroute subissent à la fois d'importantes nuisances sonores et un air fortement pollué, péjorant significativement leur qualité de vie et leur santé. Autant les valeurs limites de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) que de l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) sont aujourd'hui dépassées par endroit à proximité de l'autoroute. Un abaissement de la vitesse de 120 à 100 km/h permettrait à la fois une diminution significative de la pollution de l'air et des nuisances sonores, de l'ordre d'environ 2 dB(A) pour ces dernières. La perte de temps des automobilistes ne serait par ailleurs que de 16 secondes entre La Blécherette et Vennes avec une vitesse de 100 km/h par rapport à une vitesse de 120 km/h, donc extrêmement faible en rapport des conséquences positives qu'une diminution de vitesse pourrait avoir pour l'environnement et la qualité de vie et la santé des riverains.

Enfin, il est encore utile de préciser que des limitations particulières de vitesse ont déjà été fixées sur des tronçons autoroutiers pour des raisons de pollution de l'air, notamment dans les agglomérations de Zurich ou Berne. Ainsi, la vitesse limite autorisée sur le tronçon A1 entre Winterthour-Wülflingen et Winterthour-Töss a été abaissée de 120 à 100 km/h malgré des recours déposés entre autres par le TCS. De même, le tronçon A1 entre Winterthour-Ohringen et Winterthour-Wülflingen est limité à 100 km/h, ceux de l'A6 entre Wankdorf et Saali, A1 jusqu'à Neufeld et A12 de Weyermannshaus à Berne-Bümpliz à 80 km/h, et celui de l'A1 entre Zurich-Aubrugg et Zurich-Letten à 60 km/h.

Préambule

L'analyse de l'évolution du trafic sur le réseau autoroutier permet d'observer une augmentation générale des charges sur tous les tronçons de l'agglomération Lausanne-Morges, avec une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 2.1% à 3.5% entre 2010 et 2014 et des charges de trafic approchant ou dépassant les 100'000 véhicules/jour sur certains tronçons. Cette tendance est également observée dans les agglomérations de Berne, Zurich ou Bâle qui affichent des taux annuels de croissance souvent supérieurs à 2%. Le tronçon Blécherette - Vennes a suivi cette tendance, passant de 60'000 à près de 90'000 véhicules/jour entre 1990 et 2014. D'une manière générale, cela démontre le rôle majeur joué par l'autoroute de contournement comme ossature principale du trafic d'agglomération et la pertinence des projets de dédoublement ou de nouvelles jonctions pour accompagner les mutations à venir.

La vitesse sur les autoroutes, encadrée par des lois et ordonnances fédérales, notamment la loi sur la circulation routière (LCR), est de compétence fédérale (Office fédéral des routes, OFROU). Le principe général veut que la vitesse sur le réseau national soit fixée à 120 km/h ; un abaissement peut être motivé par des conditions particulières, par exemple pour des questions de sécurité, ou par le respect d'exigences environnementales, s'inscrivant ainsi dans le Plan des mesures OPair de la région traversée par l'infrastructure autoroutière, comme c'est le cas pour l'agglomération Lausanne-Morges (Canton de Vaud, 2006)²⁵. Une révision du plan de mesures OPair 2005 est en cours et sera prochainement disponible. La mise en consultation auprès des communes concernées est prévue dans le courant du mois de janvier 2018, pour une mise en œuvre en 2018.

Dans l'intervalle, le Canton de Vaud a publié un bilan du réseau de surveillance de la qualité de l'air²⁶: il montre notamment que les concentrations en NO₂ ont diminué d'environ 18% entre 2005 et 2015 dans l'agglomération Lausanne-Morges, réduisant de 80% le périmètre soumis à des immissions excessives ; les centres de Morges et de

²⁵ Plan de mesures OPair de l'agglomération Lausanne-Morges (Canton de Vaud, 2006).

²⁶ Canton de Vaud, Département du territoire et de l'environnement, DGE – Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, Protection de l'air : Info Air 2017, Bilan du réseau de surveillance de la qualité de l'air, 2017.

Lausanne ou encore la région de l'échangeur autoroutier de Crissier restent cependant en zones de dépassement des valeurs limites.

Les questions concernant la pollution de l'air étant de compétence cantonale, une collaboration étroite et continue s'opère entre les responsables techniques cantonaux et lausannois. Les mesures de la pollution de l'air à Lausanne témoignent d'une diminution significative des émissions de NO₂ et de PM10 sur tous les secteurs de la ville ; ces dernières restent cependant fortement dépendantes des conditions météorologiques. La diminution effective des émissions de NO₂ et de PM10 démontre le bienfondé des mesures prises par la Confédération, le Canton et la Ville dans divers domaines directement ou indirectement liés à la baisse des émissions polluantes.

La Ville de Lausanne est tenue, en tant que propriétaire, d'assainir son réseau routier afin d'atténuer les nuisances sonores et respecter les limites légales. La diminution des vitesses effectives, mais aussi la gestion dynamique du trafic qui améliore la fluidité sur l'axe autoroutier du contournement de Lausanne en diminuant la vitesse à 100 km/h, voire même à 80 km/h par forte densité du trafic, ont permis de diminuer les nuisances.

Parmi les mesures actuelles et en projet, on peut citer les abaissements de vitesse suivants :

- échangeur Villars-Ste-Croix 80 km/h ;
- bande d'arrêt d'urgence active Villars-Ste-Croix – Cossonay 100 km/h ;
- bande d'arrêt d'urgence Vennes-Belmont 100 km/h.

Enfin, relevons le projet de dédoublement de la jonction de la Blécherette qui prévoit une diminution de la vitesse à 100 km/h sur ce tronçon.

Toutes ces mesures rejoignent l'objectif de sécurité et de capacité du réseau qui permettra d'absorber les augmentations de charges de trafic projetées, en lien avec le développement de l'agglomération : le report du trafic individuel motorisé sur l'autoroute constitue l'une des mesures permettant notamment de le limiter en milieu urbain.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité de Lausanne partage-t-elle les préoccupations de celle du Mont-sur-Lausanne ?

La Municipalité soutient les démarches entreprises par la Commune du Mont-sur-Lausanne dans un souci d'améliorer la qualité de vie de ses habitants. La Ville de Lausanne est particulièrement soucieuse des problématiques liées au bruit et à la pollution de l'air, pour lesquelles différentes mesures d'assainissement sont soit déjà mises en œuvre, soit en cours de réalisation ou projetées. Elles portent notamment sur les revêtements routiers et sur une expérience pilote d'abaissement de la vitesse à 30 km/h de nuit sur les avenues de Beaulieu et Alexandre-Vinet.

L'analyse des mesures réalisées lors de la première phase de l'essai du 30 km/h nocturne a livré de premiers résultats encourageants, corroborés par une enquête traduisant la satisfaction des riverains et des automobilistes. Les résultats intermédiaires montrent que 85% des conducteurs ont fortement diminué leur vitesse sur les deux avenues (-9.5 km/h en moyenne). En ce qui concerne les niveaux sonores moyens, on relève une diminution de 3.1 décibels à l'avenue de Beaulieu, ce qui équivaut à un volume sonore ressenti diminué de moitié et de 2.5 décibels sur Vinet. Les occurrences de niveau sonore très élevé (plus de 70 dB) – dues à des vitesses excessives ou des accélérations – ont diminué de 80% sur les deux avenues. L'enquête auprès des riverains montre que la moitié a perçu la diminution du bruit nocturne, trois mois après le lancement de l'essai. Quant aux automobilistes, plus de deux tiers expriment avoir de la facilité à respecter la limitation de vitesse.

Pour rappel, le tronçon d'autoroute Vennes-Blécherette n'est pas directement de la compétence de la Commune, mais de la Confédération par l'entremise de l'OFROU.

Question 2 : Si oui, prévoit-elle également d'écrire à l'OFROU pour demander une diminution de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lausanne, particulièrement sur le tronçon entre la Blécherette et Vennes ? Le cas échéant, pourrait-elle également insister sur la problématique de la pollution de l'air en complément de celle du bruit ?

La Municipalité a adressé une lettre à l'OFROU, avec copie au Canton de Vaud, au Comité de pilotage du projet d'agglomération Lausanne-Morges ainsi qu'à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne pour demander un abaissement de la vitesse de circulation à 100 km entre la Blécherette et Vennes. Une séance prévue durant le premier semestre 2018 lui permettra d'échanger avec les représentants de l'OFROU sur les nombreux projets autoroutiers ; l'abaissement généralisé de la vitesse à 100 km/h entre la Blécherette et Vennes figurera à l'ordre du jour.

Les questions de sécurité, de bruit et de pollution de l'air sont des questions actuelles en lien avec la gestion dynamique du trafic ; elles démontrent également la volonté des communes d'agir sur l'abaissement des vitesses pour le bien être de leurs habitants et des riverains de l'autoroute.

Question 3 : En complément d'un courrier à l'OFROU, une telle démarche ne devrait-elle pas également être menée avec le Canton, le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) et ses schémas directeurs ?

Comme présenté en préambule, une réduction des vitesses sur les autoroutes doit être inscrite dans les Plans de mesures OPair. La coordination avec le Canton est dès lors déterminante. Le chapitre consacré à la protection de l'air et de climat du Projet d'agglomération Lausanne-Morges de troisième génération (PALM 2016) prévoit d'« intégrer les mesures d'urbanisation et de mobilité du PALM dans la démarche d'actualisation du plan des mesures OPair d'agglomération et en redéfinir le périmètre ». Ainsi, Plan OPair et PALM, tout deux pilotés par le Canton, sont d'ores et déjà étroitement liés, tout comme les différents partenaires concernés. Comme indiqué précédemment, la Municipalité a par ailleurs adressé une copie de la lettre envoyée à l'OFROU à ce sujet au Comité de pilotage du PALM.

Question 4 : Conformément à la réponse du 12 janvier 2012 à l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts mentionnée ci-dessus, la Municipalité a-t-elle été « particulièrement attentive à ce que l'efficacité d'une réduction de la vitesse à 100 km/h sur le tronçon objet de l'interpellation soit évaluée », notamment dans le cadre de la révision en cours du Plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges ?

La révision du plan de mesures OPair 2005 est en voie de finalisation ; la mise en consultation auprès des communes concernées est prévue courant janvier 2018 et sa mise en œuvre en 2018.

Lors de cette consultation, la Municipalité soutiendra les mesures permettant de diminuer la vitesse sur les tronçons autoroutiers de l'agglomération.

Question 5 : de manière plus générale, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de l'état d'avancement de la révision du Plan des mesures OPair 2005, sachant que le site de l'Etat de Vaud mentionne depuis longtemps qu'elle « sera prochainement disponible » ?

Il a été répondu à cette question sous la question n° 4.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur et consorts.

Discussion

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Mon interpellation demandait notamment à la Municipalité de s'adresser à l'OFROU pour demander une diminution de la vitesse sur l'autoroute de contournement de Lausanne pour différentes raisons et particulièrement sur le tronçon compris entre les jonctions de la Blécherette et de Vennes. Ces raisons étaient essentiellement pour limiter les nuisances sonores et la pollution de l'air, mais également pour des raisons de sécurité et de capacité du réseau.

A la lecture de la réponse de la Municipalité que je remercie vivement pour ses réponses, je suis très heureux de constater que la Municipalité partage ces préoccupations et qu'elle se soit adressée en ce sens à l'Office fédéral des routes, au Canton, au PALM et à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, qui avait fait une demande similaire. Dans la réponse, à la question 2, la Municipalité parle également d'une séance qui devait se tenir avec l'OFROU durant le premier semestre 2018 pour parler de différents aspects, notamment cette question de la vitesse. Il semble, si on en croit les médias, que cette séance doit s'être bien passée puisque le journal *La Liberté* révélait il y a quelques semaines que la vitesse diminuerait sur le contournement autoroutier de Lausanne dès le début des travaux d'assainissement projetés dans quelques années et qu'à la fin de ces travaux, la vitesse abaissée subsisterait. Je pense qu'il serait donc utile que la Municipalité complète juste sur ce point-là la réponse écrite que nous avons reçue puisque cette séance a eu lieu après et qu'il y a certainement des éléments que Mme la municipale peut apporter en complément. Cela dit, je remercie déjà et encore la Municipalité pour sa réponse et je n'ai pas de résolution.

La discussion est ouverte

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – En effet nous avons reçu dans l'intervalle la réponse à l'interpellation de M. Beaud.

Et aujourd'hui, nous traitons cette interpellation. Nous avons pu avoir un contact avec l'OFROU et surtout nous avons reçu une réponse écrite et officielle de l'OFROU qui confirme ce qui vient d'être dit. Donc, l'OFROU nous écrit officiellement que la vitesse sera abaissée à 80 km/h sur certains tronçons de contournement de Lausanne et à 100 km/h sur d'autres axes, dès le début des travaux de la nouvelle jonction de la Blécherette, planifiés en 2022. Et puis la vitesse sera plafonnée à 100 km/h maximum sur l'ensemble du contournement A9 de Lausanne lors de la mise en service définitive de la nouvelle jonction de la Blécherette. En outre, en période de pointe, la vitesse sera réduite à 80 km/h comme c'est déjà le cas actuellement.

Donc voilà, je crois que c'est un souci partagé par les municipalités du Mont et de Lausanne, et votre interpellation, nous a fait réagir et porter plus loin cette demande. Aujourd'hui, nous avons l'OFROU qui nous a enfin répondu positivement et qui va dans le sens de votre intervention, M. Beaud, et nous sommes satisfaits de cette prise de position de l'OFROU.

La discussion est close

La présidente : – La discussion n'est plus demandée cet objet est ainsi terminé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Valéry Beaud et consorts : « Autoroute de contournement : quelle vitesse maximale entre la Blécherette et Vennes ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La présidente : – Je vais vite encore prendre les interpellations 40 et 41 ensemble, qui sont celle de M. Xavier Company et consorts : « Quelle perte pour la Ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? » et celle de M. Benoît Gaillard et consorts : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? ».

Interpellation de M. Xavier Company et consorts : « Quelle perte pour la Ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ? »

Développement

Nous voterons le 4 mars prochain sur l'initiative « No Billag », qui porte sur la suppression de la redevance de réception pour la radio et la télévision, ainsi que sur la fin du financement par la Confédération de chaînes de radio ou de télévision.

Si la Confédération finance, via la redevance, tant des chaînes de radio ou de télévision privées ou publiques régionales, telle que la chaîne *La Télé*, la majeure partie de cette redevance est destinée à la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR). Le montant de cette redevance est ensuite réparti à l'interne de la SSR, entre les régions linguistiques (en privilégiant proportionnellement les régions plus petites pour assurer un service public de qualité dans les quatre langues nationales) et ensuite entre les différentes chaînes de radio et télévision publiques.

En plus de cela, la SSR investit directement dans le cinéma suisse, à hauteur de 27 millions par année via le Pacte de l'Audiovisuel et soutient financièrement divers festivals audiovisuels. Ses chaînes soutiennent en tant que partenaire média de nombreux autres festivals, dont certains à Lausanne (par exemple le Festival de la Cité et le Festival Jazz Onze + ou la Fête du slip), également soutenus par la Ville de Lausanne.

Lausanne se profilait il y a peu comme la plaque tournante des médias romands, en accueillant les journaux des groupes Tamedia et Ringier, la chaîne *La Télé*, diverses radios privées et les chaînes de radios de la RTS. En effet, notre Ville accueille la Maison de la radio de la RTS, regroupant toutes les chaînes de radio francophones de la SSR. Bien que cette institution envisage de déménager sur le campus de l'EPFL d'ici à 2020, nombre de ses collaborateurs sont domiciliés à Lausanne et y resteront domiciliés probablement avec le déménagement de leurs locaux professionnels dans la région lausannoise.

La Ville de Lausanne, ainsi que des événements, institutions et associations qu'elle soutient sont dès lors fortement liés à la SSR, à ses chaînes de radios ou à son activité. L'initiative « No Billag », qui envisage de supprimer les chaînes de radio et télévision publiques, et donc de faire disparaître la SSR (en tout cas selon les déclarations de sa direction), impactera inmanquablement l'environnement économique, médiatique et culturelle de la Ville. Après les coupes régulières effectuées dans les rédactions de presse écrite des médias romands (basés à Lausanne), cette votation nous amène également à nous demander la place qu'entend prendre la Ville Lausanne dans le futur paysage médiatique. En effet, avec une presse écrite toujours plus restreinte et sans média de radio ou de télévision publique, le contrôle que doit effectuer la presse sur le monde politique (nommé « chien de garde de la démocratie » par la Cour Européenne des Droits de l'Homme) devient toujours plus difficile... alors qu'il est fondamental.

Ces éléments nous amènent dès lors à poser les questions suivantes à la Municipalité, afin de voter en connaissance de cause le 4 mars prochain :

- 1) Comment la Municipalité envisage l'avenir de la presse à Lausanne, notamment en ce qui concerne la suppression récente de nombreux postes de travail dans les journaux du groupe Tamedia, la disparition de *L'Hebdo*, ainsi que les risques liés à l'initiative « No Billag » ?

- 2) La Municipalité s'est-elle déjà déterminée sur l'initiative « No Billag » et si oui, sur la base de quels arguments ?
- 3) Est-il possible d'estimer les pertes d'emplois lausannois liées à la disparition de la SSR, et donc de ses chaînes de radio basées à Lausanne ?
- 4) Quels sont les festivals lausannois, et de la région lausannoise, qui sont soutenus d'une manière ou d'une autre par la SSR ou l'une de ses chaînes ?
- 5) Quelle sorte de soutien apporte la SSR ou l'une de ses chaînes à ces festivals ?
- 6) Quelles seraient les conséquences, financières ou de tout autre ordre, pour ces festivals, en cas de disparition de la SSR ou de ses chaînes ?
- 7) Quelles seraient les conséquences, notamment financières, pour la ville de Lausanne si ces festivals n'étaient plus soutenus par la SSR ou l'une de ses chaînes ?

Réponse de la Municipalité

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Comment la Municipalité envisage l'avenir de la presse à Lausanne, notamment en ce qui concerne la suppression récente de nombreux postes de travail dans les journaux du groupe Tamedia, la disparition de L'Hebdo, ainsi que les risques liés à l'initiative No Billag ?

Comme indiqué en préambule, la Municipalité considère que les attaques – économiques ou politiques – contre les médias sont des éléments préoccupants compte tenu du rôle crucial que jouent les médias dans la formation d'une opinion libre et éclairée, pilier de la démocratie, et dans l'information locale et régionale. Priver les médias des ressources qui leur sont indispensables pour fonctionner de manière indépendante revient à les limiter à une information standardisée et superficielle ou à les soumettre à des groupes d'intérêts disposant de moyens importants au bénéfice de leurs seuls intérêts économiques ou politiques. S'il est difficile à la Municipalité d'intervenir directement dans les mutations économiques touchant la presse, la chose est possible lorsqu'il s'agit de choix politiques tels que ceux qui sont proposés par l'initiative No Billag à laquelle la Municipalité s'oppose résolument.

Question 2 : La Municipalité s'est-elle déjà déterminée sur l'initiative No Billag et si oui, sur la base de quels arguments ?

Les arguments de la Municipalité figurent en préambule et dans le communiqué commun rédigé à l'initiative de Lausanne et signé par les capitales romandes. Sur cette base, la Municipalité appelle les électrices et électeurs à rejeter cette initiative.

Question 3 : Est-il possible d'estimer les pertes d'emplois lausannois liées à la disparition de la SSR, et donc de ses chaînes de radio basées à Lausanne ?

En termes de pertes d'emplois directs, on peut relever que la RTS occupe actuellement près de 640 personnes à Lausanne. Ce nombre devrait être augmenté avec le transfert prévu sur le site de Dorigny. A ces emplois directs s'ajoutent les postes indirects ou induits qui seraient menacés en cas de suppression de la redevance, situation qui amènerait la fin d'actions qui génèrent des postes de travail chez les partenaires de la SSR. Faute de temps, il n'est pas possible de chiffrer de telles pertes, mais il est certain que les dégâts en la matière seraient considérables, notamment dans le domaine des médias et de la culture.

Question 4 : Quels sont les festivals lausannois, et de la région lausannoise, qui sont soutenus d'une manière ou d'une autre par la SSR ou l'une de ses chaînes ?

La SSR entretient des partenariats médias avec Label Suisse, le Festival Bach, Jazz Onze+, les Rencontres du 7^e Art, le Festival de la Cité et la Fête du Slip. Des lieux fixes, des saisons artistiques voire des productions ponctuelles peuvent également faire l'objet de partenariats médias (par exemple aux Docks ou au Romandie). Des manifestations organisées sans subventionnement, proposées par exemple à la Salle Métropole et au Théâtre de Beaulieu, sont également organisées en partenariat avec la SSR. Enfin, d'autres événements ou lieux font l'objet de partenariats médias avec des chaînes régionales, également touchées par l'initiative No Billag.

En complément à ces actions de soutien directes, la SSR contribue à la culture par la retransmission d'événements dont elle assure ainsi la promotion. Elle contribue aussi aux activités culturelles par les droits d'auteur versés, à hauteur de CHF 56 millions en 2016 pour toute la Suisse auxquels s'ajoutent CHF 15.3 millions par les diffuseurs régionaux au bénéfice d'une part de la redevance.

Question 5 : Quelle sorte de soutien apporte la SSR ou l'une de ses chaînes à ces festivals ?

Les partenariats médias s'articulent en général autour de captations et diffusions de concerts (en live ou en différé), de spots promotionnels et d'une présence sur place de la RTS (mini-studio, émissions en direct, etc.) en échange de prestations publicitaires en faveur de la RTS (logo sur les supports, visibilité sur site, etc.). Il n'y a en général pas d'échange d'argent.

Label Suisse est un cas à part. Initié par la RTS qui a par la suite réduit son implication, Label Suisse reste très fortement soutenu par les chaînes TV et radio de la SSR à l'échelle nationale, favorisant une diffusion nationale des concerts d'artistes suisses. Le soutien implique également une mise à disposition de prestations techniques et un soutien financier. Sans le soutien de la SSR, ce festival est condamné, tout au moins dans sa forme actuelle.

Question 6 : Quelles seraient les conséquences, financières ou de tout autre ordre, pour ces festivals, en cas de disparition de la SSR ou de ses chaînes ?

Pour les festivals au bénéfice d'un partenariat média standard, les conséquences seraient une réduction immédiate de leur visibilité. S'y ajouteraient des conséquences financières en termes de diminutions ou suppressions des montants versés au titre des droits d'auteur. Pour le festival Label Suisse, s'y ajoutent les conséquences mentionnées en réponse à la question n° 5.

Question 7 : Quelles seraient les conséquences, notamment financières, pour la ville de Lausanne si ces festivals n'étaient plus soutenus par la SSR ou l'une de ses chaînes ?

Il en résulterait une perte de visibilité pour les festivals concernés, donc des pertes financières potentielles, sans que celles-ci n'aient été précisément chiffrées. La Municipalité de Lausanne n'a pas établi de plan B en cas d'acceptation de l'initiative et n'a donc pas étudié ses conséquences de façon approfondie ni adopté de stratégie de secours dans ce cas. Il est toutefois certain que de nombreuses manifestations culturelles, en particulier les festivals mentionnés précédemment, en seraient affectés ou verraient leur existence remise en question. Or, le financement des institutions et manifestations culturelles lausannoises repose le plus souvent sur des sources multiples et la Ville de Lausanne serait dans l'impossibilité de compenser, à elle seule, toutes les conséquences de l'initiative.

Question 8 : Quel serait l'impact en termes de perte de droits de diffusion pour les institutions culturelles lausannoises dont les productions sont parfois reprises par la RTS (OCL, notamment) ?

Les partenariats sont également nombreux avec les ensembles lausannois. Prioritairement l'OCL qui reçoit de la SSR CHF 500'000.- par année pour la cession des droits de diffusion de l'ensemble de ses concerts, dont environ CHF 160'000.- reviennent directement aux musiciens. Ces concerts sont radiodiffusés en Suisse et ponctuellement par le biais de l'UER sur près de 100 chaînes européennes. Trois concerts sont filmés et diffusés à la télévision, en collaboration avec Arte et Mezzo. L'abandon de ce partenariat impliquerait donc une perte sévère d'argent et de visibilité/diffusion à l'échelle suisse et européenne pour l'OCL. L'Opéra de Lausanne et le Béjart Ballet font également l'objet de productions filmées, avec une compensation financière par la RTS. L'Opéra perdrait, par exemple, CHF 50'000.- par année. D'autres ensembles sont également en partenariat avec la RTS pour des montants moins importants. Ces pertes financières ne remettraient pas en cause, à elles seules, l'existence de ces institutions, mais elles contribueraient à leur affaiblissement et, sur la durée, mettraient en danger leur pérennité.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Monsieur l'interpellateur.

Discussion

M. Xavier Company (Les Verts) : – Je ne vais pas épiloguer au vu du manque d'actualité de cette interpellation. Je remercie vivement la Municipalité pour ses réponses qui sont rassurantes quant à son soutien à une presse indépendante quelle que soit la situation actuelle des initiatives populaires et puis je trouve surtout rassurant de pouvoir traiter cette interpellation et ses réponses du moment qu'on sait que les risques qui étaient soulevés et nos craintes qui étaient formulées ne seront pas réalisés.

Interpellation de M. Benoit Gaillard : « Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ? »

Développement

L'initiative populaire soumise au vote du peuple et des cantons en mars prochain prévoit la suppression de la perception d'une redevance pour financer des médias audiovisuels sur tout le territoire. Le texte interdit explicitement tout subventionnement, même avec d'autres recettes, d'une quelconque offre de radio ou télévision (en temps de paix, est-il précisé). Si la redevance finance principalement l'offre de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), une part pouvant, selon la loi, varier entre 4 et 6% du montant perçu est également destinée aux chaînes remplissant une fonction d'information régionale. Le Conseil fédéral vient d'annoncer sa volonté d'augmenter les moyens alloués à celles-ci, de 67.5 millions annuellement à 81 millions en 2019.

La Ville de Lausanne est actionnaire à hauteur d'un peu plus d'un quart de la chaîne de télévision La Télé, qui produit des contenus audiovisuels diffusés également sur Internet.

Cette chaîne perçoit annuellement 4.15 millions issus du produit de la redevance, et pourrait voir ce chiffre augmenter sur la base de la décision du Conseil fédéral évoquée ci-dessus. A noter que la chaîne doit, de par la loi, couvrir au minimum 30% de ses dépenses à travers des recettes propres.

Nous posons les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les mesures prévues par La Télé en cas de suppression de la redevance et donc de la part qui lui en est allouée sur le plan des programmes et de l'activité de la chaîne ?
- Quelles en seraient les conséquences en termes d'emploi ?
- Dans le contexte d'un affaiblissement général de la diversité de la presse et des médias dans notre région, quel rôle revêt selon la Municipalité l'existence d'une chaîne locale d'information audiovisuelle ?

- Quelle importance la Municipalité accorde-t-elle à la couverture par une chaîne de télévision des événements démocratiques principaux de la vie politique communale que sont les élections ou les votations ?

Réponse de la Municipalité

Introduction

Sur un plan général, la Municipalité a manifesté à plusieurs reprises sa préoccupation face à l'évolution qui touche les médias, qu'il s'agisse d'une remise en question de leur modèle économique ou d'attaques politiques, à l'image de l'initiative No Billag. Elle considère en effet que la presse joue un rôle essentiel en démocratie et que celui-ci ne peut s'exercer que dans la mesure où une presse diversifiée dispose des moyens d'accomplir son travail d'investigation, d'information et d'analyse.

Sur le plan économique, l'importance croissante du monde numérique a conduit à une remise en question du modèle économique des médias, en Suisse notamment, par assèchement des revenus publicitaires qui contribuaient à l'équilibre financier des journaux. La situation est paradoxale dans la mesure où les grands éditeurs ont investi dans les sites de vente en ligne et se trouvent actionnaires ou propriétaires des plus importants d'entre eux, récupérant ainsi une manne publicitaire qui tend à échapper aux médias traditionnels qu'ils possèdent. Dans le même temps, ces éditeurs n'affectent pas ces revenus à leurs journaux, mais plutôt à la rémunération de leurs actionnaires. Ce cloisonnement des activités aboutit à un affaiblissement économique des médias et a eu pour conséquence des licenciements ou suppressions de titres qui ont touché notre pays et Lausanne en particulier. A ces occasions, la Municipalité a exprimé son opposition et sa préoccupation face à cette évolution (voir en particulier : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6508> et <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=6715>).

L'initiative No Billag s'inscrit dans le même contexte même si ses ressorts sont différents. La Municipalité considère que les conséquences de l'initiative seraient graves : les chaînes de radio et de télévision publiques (RTS) se verraient privées de CHF 1.2 milliard. Parallèlement, les radios et télévisions locales y perdraient CHF 81 millions. Autant dire que l'existence de ces médias serait menacée et leur disparition programmée à court terme. Cette initiative porte une attaque grave contre la diversité médiatique et engendrerait à terme la disparition probable de nombreuses chaînes de radio (21) et de télévision (13) locales et régionales. Accepter l'initiative reviendrait à priver les villes et régions d'une source unique d'information et de nombreuses prestations culturelles mettant en valeur les actualités locales et régionales, au profit d'une offre commerciale uniforme dans laquelle l'information serait absente. L'information des habitants, notamment sur le plan politique, culturel, de l'animation locale ou de la vie associative s'en trouverait gravement affectée. Les initiants déclarent s'en remettre au libre marché, affirmant que la demande des « consommateurs » d'information suffira à faire vivre des médias économiquement indépendants. Les expériences récentes, en Suisse comme dans la région lémanique, montrent au contraire que les médias financés par le seul marché (publicité et abonnements) souffrent dans le contexte actuel, avec des disparitions et des réductions d'effectifs dramatiques. Faute de moyens suffisants, les médias qui subsistent ne peuvent plus jouer leur rôle d'analyse et d'investigation, devant souvent se contenter de reprendre des informations standardisées et formatées. Enfin, de grands groupes économiques adossés à des intérêts politiques souvent extrémistes rachètent des médias pour les mettre au service de leurs intérêts financiers et idéologiques.

Dans le domaine des médias, le libre marché sans contrepartie ni action publique de rééquilibrage aboutit à un appauvrissement de l'offre et à la fin de l'information indépendante. La seule alternative réside dans un service public audiovisuel disposant de ressources suffisantes lui permettant de ne pas être asservi aux seuls intérêts publicitaires, qu'il s'agisse des chaînes nationales de la RTS ou des radios et télévisions locales et

régionales. Conjointement avec les capitales des cantons romands, Lausanne a proposé une prise de position commune contre l'initiative, sous forme d'un communiqué (voir : <http://webapps.lausanne.ch/apps/actualites/Next/serve.php?id=7412>).

La Municipalité, unanime, appelle en conséquence les électrices et électeurs lausannois à rejeter cette initiative qui fait porter un danger grave contre des médias qui jouent un rôle crucial dans le domaine de l'unité nationale et de l'information locale et régionale.

Discussion

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Je prends la parole au nom de M. Benoît Gaillard qui est absent, qui remercie la Municipalité pour ses réponses et je vais faire comme M. Company, ne pas épiloguer.

La discussion est ouverte

La discussion est close

La présidente : – La discussion n'est pas demandée donc ces deux interpellations sont ainsi liquidées et je pense que nous pouvons terminer ici pour ce soir. Merci et bonne rentrée.

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M. Xavier Company et consorts : « *Quelles pertes pour la ville de Lausanne en cas d'acceptation de l'initiative No Billag ?* » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Suppression de la redevance : restera-t-il une télévision locale ?* » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

La séance est levée à 23h10
